Rapport ministériel sur le rendement

Patrimoine canadien

2014-2015

L'honorable Mélanie Joly, P.C., députée
Ministre du Patrimoine canadien

This publication is also available in English.

Cette publication est disponible sur demande en médias substituts.

Cette publication est disponible en format PDF à l'adresse Internet suivante :
http://www.pch.gc.ca/fra/1312568647473/1312568899271

© Sa Majestée la Reine du chef du Canada, 2015

No. de catalogue : CH1-4F-PDF

ISSN : 2292-1508

Table des matières

Message de la Ministre 1

Section I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation 2

Profil de l'organisation 2
Contexte organisationnel 3
Dépenses réelles 13
Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental 18
Tendances relatives aux dépenses du ministère 19
Dépenses par crédit voté 19

Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique 21

Résultat stratégique 1 : Les expressions artistiques et le contenu culturel canadiens sont créés et accessibles au pays et à l'étranger 21

Programme 1.1 : Arts 21
Sous-Programme 1.1.1 : Fonds du Canada pour la présentation des arts 23
Sous-Programme 1.1.2 : Fonds du Canada pour les espaces culturels 26
Sous-Programme 1.1.3 : Groupe fiduciaire des édifices des Pères de la Confédération 28
Sous-Programme 1.1.4 : Fonds du Canada pour la formation dans le secteur des arts 30
Sous-Programme 1.1.5 : Fonds du Canada pour l'investissement en culture 32

Programme 1.2 : Industries culturelles 34
Sous-Programme 1.2.1 : Radiodiffusion et communications numériques 36
Sous-Programme 1.2.2 : Fonds des médias du Canada 38
Sous-Programme 1.2.3 : Politique du film et de la vidéo 41
Sous-Programme 1.2.4 : Crédits d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique 43
Sous-Programme 1.2.5 : Fonds de la musique du Canada 45
Sous-Programme 1.2.6 : Fonds du livre du Canada 48
Sous-Programme 1.2.7 : Fonds du Canada pour les périodiques 50
Sous-Programme 1.2.8 : Politique du droit d'auteur et du commerce international 52
Sous-Programme 1.2.9 : Examen des investissements dans le secteur culturel 54
Sous-Programme 1.2.10 : TV5 57

Programme 1.3 : Patrimoine 59
Sous-Programme 1.3.1 : Programme d'aide aux musées 61
Sous-Programme 1.3.2 : Programme d'indemnisation pour les expositions itinérantes au Canada 64
Sous-Programme 1.3.3 : Réseau canadien d'information sur le patrimoine 66
Sous-Programme 1.3.4 : Institut canadien de conservation 69
Sous-Programme 1.3.5 : Programme des biens culturels mobiliers 72

Résultat stratégique 2 : Les Canadiens partagent, expriment et apprécient leur identité canadienne. 75

Programme 2.1 : Appartenance au Canada 75
Sous-Programme 2.1.1 : Programme des célébrations et des commémorations 78
Sous-Programme 2.1.2 : Expérience de la capitale 81
Sous-Programme 2.1.3 : Cérémonial d'État et protocole 83
Sous-Programme 2.1.4 : Fonds pour l'histoire du Canada 85
Sous-Programme 2.1.5 : Programme Échanges Canada 88
Sous-Programme 2.1.6 : Les jeunes s'engagent 90

Programme 2.2 : Engagement et participation communautaire 92
Sous-Programme 2.2.1 : Programme des droits de la personne 94
Sous-Programme 2.2.2 : Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine 98
Sous-Programme 2.2.3 : Programme des Autochtones 100

Programme 2.3 : Langues officielles 102
Sous-Programme 2.3.1 : Programme Développement des communautés de langue officielle 105
Sous-Programme 2.3.2 : Programme Mise en valeur des langues officielles 107
Sous-Programme 2.3.3 : Programme de coordination des langues officielles 109
Résultat stratégique 3 : Les Canadiens participent et excellent dans les sports. 112

Programme 3.1 : Sport 112
Sous-Programme 3.1.1 : Programme d'accueil 115
Sous-Programme 3.1.2 : Programme de soutien au sport 117
Sous-Programme 3.1.3 : Programme d'aide aux athlètes 120

Services internes 122

Section III : Renseignements supplémentaires 125

Faits saillants des états financiers 125
États financiers 127
Tableaux de renseignements supplémentaires 127
Dépenses fiscales et évaluations 127

Section IV : Coordonnées de l'organisation 129

Annexe : Définitions 130

Notes de fin de document 133

Message de la Ministre

Au nom du ministère du Patrimoine canadien, je suis heureuse de présenter le *Rapport ministériel sur le rendement de 2014-2015* au Parlement et à tous les Canadiens.

Au cours de l'exercice financier 2014-2015, le Ministère a soutenu la vitalité des secteurs de la création et du patrimoine en plus de promouvoir nos langues officielles. Il a également soutenu les célébrations de plusieurs grands moments de notre histoire, dont le 150e anniversaire des conférences de Charlottetown et de Québec, ainsi que le 50e anniversaire du drapeau canadien. En outre, il a appuyé des activités commémoratives qui soulignaient le centenaire du début de la Première Guerre mondiale et le 75e anniversaire de la Deuxième Guerre mondiale.

Toujours au cours de cette période, le Ministère a soutenu nos industries créatives, leur permettant de s'épanouir à l'ère du numérique et de la mondialisation tout en améliorant l'accès au contenu culturel canadien. En demeurant compétitives sur la scène nationale et internationale, et en profitant pleinement de la technologie numérique, les industries créatives et culturelles canadiennes génèrent une foule de possibilités et rehaussent la qualité de vie dans nos collectivités.

L'année 2015 était l'Année du sport au Canada et le Ministère a contribué à la présentation de nombreuses activités et rencontres sportives à divers échelons. Ces activités ont permis de souligner l'excellence dans le sport au Canada ainsi que les nombreux avantages que procure le sport. Mentionnons entre autres le Championnat mondial de hockey junior 2015 et les 25es Jeux d'hiver du Canada qui se sont déroulés à Prince George (Colombie-Britannique).

Les langues officielles sont au cœur de notre patrimoine et de notre identité. Afin de soutenir les communautés de langue officielle en situation minoritaire, le Ministère a poursuivi la mise en œuvre de la *Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne 2013-2018 : éducation, immigration et communautés* à laquelle participent 14 partenaires gouvernementaux. De plus, il a soutenu financièrement les célébrations du 400e anniversaire de l'arrivée de Samuel de Champlain au Canada et de présence française en Ontario.

Je vous invite donc à lire ce rapport et à découvrir toutes les réalisations du Ministère au cours de l'exercice financier 2014-2015.

Section I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation

Profil de l'organisation

Ministre de tutelle :

- L'honorable Mélanie Joly, P.C., députée
- L'honorable Shelly Glover (ministre responsable en 2014-2015)

Premier dirigeant :

- Graham Flack

Portefeuille ministériel :

- Ministère du Patrimoine canadien

Instruments habilitants :

- *Loi sur le ministère du Patrimoine canadien*[1]

Année d'incorporation ou de création :

- Le ministère du Patrimoine canadien a été créé en juin 1993. La *Loi sur le ministère du Patrimoine canadien* a cependant reçu la sanction royale en juin 1995.

Contexte organisationnel

Raison d'être

Le ministère du Patrimoine canadien (le Ministère) et les principales institutions culturelles canadiennes jouent un rôle vital dans la vie culturelle, civique et économique des Canadiens. Nous travaillons ensemble pour appuyer la culture, les arts, le patrimoine, les langues officielles, la citoyenneté et la participation, ainsi que les initiatives liées aux Autochtones, à la jeunesse et aux sports.

Responsabilités

Le mandat législatif du Ministère est énoncé dans la *Loi sur le ministère du Patrimoine canadien* et met l'accent sur le renforcement ou la promotion « de l'identité et des valeurs, du développement culturel et du patrimoine canadiens » de même que sur un large éventail de responsabilités spécifiques. Le mandat du Ministère comprend également des responsabilités spécifiques de la ministre du Patrimoine canadien telles qu'énoncées dans d'autres lois particulières.

Dans l'exécution de son mandat, le Ministère supervise plusieurs lois, notamment la *Loi sur la radiodiffusion*[2], la *Loi sur le droit d'auteur*[3] et la *Loi sur Investissement Canada*[4] (avec Industrie Canada pour ces deux dernières lois), la *Loi sur les langues officielles*[5] (partie VII), la *Loi sur les musées*[6], la *Loi sur l'indemnisation au Canada en matière d'expositions itinérantes*[7], la *Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels*[8], la *Loi sur le statut de l'artiste*[9], et la *Loi favorisant l'activité physique et le sport*[10] (avec Santé Canada).

Les responsabilités spécifiques au Ministère incluent la formulation et la mise en œuvre de politiques et programmes culturels sur le droit d'auteur, les investissements étrangers et la radiodiffusion, ainsi que les politiques et les programmes relatifs aux arts, à la culture, au patrimoine, aux langues officielles, au sport, au cérémonial d'État, au protocole, aux symboles canadiens et à l'organisation et la promotion d'événements et d'activités publiques dans la région de la capitale du Canada. Les programmes du Ministère dont la prestation est assurée par l'Administration centrale et plusieurs points de services, y compris cinq bureaux régionaux à l'échelle du pays, permettent de financer des industries culturelles, des organismes communautaires et tiers afin d'enrichir les expériences culturelles, de renforcer l'identité et de promouvoir la participation des Canadiens dans les sports.

À partir du 5 novembre 2015, la Ministre du Patrimoine canadien dirigera dorénavant une équipe de ministres incluant l'honorable Patricia A. Hajdu, ministre de la Condition féminine, et de l'honorable Carla Qualtrough, ministre des Sports et des Personnes handicapées, cette dernière dans le cadre de ses fonctions liées au sport. La Ministre est également responsable :

- de multiculturalisme,

- de la Fondation canadienne des relations raciales,
- de la Commission de la capitale nationale,
- du secrétaire canadien de la Reine.

La ministre du Patrimoine canadien est responsable devant le Parlement des activités du Ministère et des organismes qui composent son portefeuille[11]. Les changements annoncés le 5 novembre ne sont pas reflétés dans le présent document car il couvre la période se terminant le 31 mars 2015.

Notre mission et notre vision

Patrimoine canadien a pour mission de favoriser un environnement dans lequel tous les Canadiens profitent pleinement d'expériences culturelles dynamiques, célèbrent leur histoire et leur patrimoine, et contribuent à bâtir des communautés créatives.

La vision du Ministère est celle d'un Canada où tous les Canadiens peuvent célébrer leur riche diversité culturelle, leurs expériences et leurs valeurs communes, un Canada où tous peuvent apprendre à mieux connaître leur histoire, leur patrimoine et leurs communautés. Nous voyons un Canada qui investit dans l'avenir en appuyant les arts, nos deux langues officielles et nos athlètes. Nous voyons un Canada confiant dans un monde offrant de multiples choix, un Canada à l'avant-garde de l'économie créative et un chef de file dans le monde numérique.

Résultats stratégiques et architecture d'alignement des programmes

1. **Résultat stratégique** : Les expressions artistiques et le contenu culturel canadiens sont créés et accessibles au pays et à l'étranger

    1.1. **Programme** : Arts
        1.1.1. **Sous-Programme** : Fonds du Canada pour la présentation des arts
        1.1.2. **Sous-Programme** : Fonds du Canada pour les espaces culturels
        1.1.3. **Sous-Programme** : Groupe fiduciaire des édifices des Pères de la Confédération
        1.1.4. **Sous-Programme** : Fonds du Canada pour la formation dans le secteur des arts
        1.1.5. **Sous-Programme** : Fonds du Canada pour l'investissement en culture

    1.2. **Programme** : Industries culturelles
        1.2.1. **Sous-Programme** : Radiodiffusion et communications numériques
        1.2.2. **Sous-Programme** : Fonds des médias du Canada
        1.2.3. **Sous-Programme** : Politique du film et de la vidéo
        1.2.4. **Sous-Programme** : Crédits d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique
        1.2.5. **Sous-Programme** : Fonds de la musique du Canada
        1.2.6. **Sous-Programme** : Fonds du livre du Canada

1.2.7. **Sous-Programme** : Fonds du Canada pour les périodiques
1.2.8. **Sous-Programme** : Politique du droit d'auteur et du commerce international
1.2.9. **Sous-Programme** : Examen des investissements dans le secteur culturel
1.2.10. **Sous-Programme** : TV5

1.3. **Programme** : Patrimoine
1.3.1. **Sous-Programme** : Programme d'aide aux musées
1.3.2. **Sous-Programme** : Programme d'indemnisation des expositions itinérantes au Canada
1.3.3. **Sous-Programme** : Réseau canadien d'information sur le patrimoine
1.3.4. **Sous-Programme** : Institut canadien de conservation
1.3.5. **Sous-Programme** : Programme des biens culturels mobiliers

2. **Résultat stratégique** : Les Canadiens partagent, expriment et apprécient leur identité canadienne

2.1. **Programme** : Appartenance au Canada
2.1.1. **Sous-Programme** : Programme des célébrations et des commémorations
2.1.2. **Sous-Programme** : Expérience de la capitale
2.1.3. **Sous-Programme** : Cérémonial d'État et protocole
2.1.4. **Sous-Programme** : Fonds pour l'histoire du Canada
2.1.5. **Sous-Programme** : Programme Échanges Canada
2.1.6. **Sous-Programme** : Les jeunes s'engagent

2.2. **Programme** : Engagement et participation communautaire
2.2.1. **Sous-Programme** : Programme des droits de la personne
2.2.2. **Sous-Programme** : Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine
2.2.3. **Sous-Programme** : Programme des Autochtones

2.3. **Programme** : Langues officielles
2.3.1. **Sous-Programme** : Programme Développement des communautés de langue officielle
2.3.2. **Sous-Programme** : Programme Mise en valeur des langues officielles
2.3.3. **Sous-Programme** : Programme de coordination des langues officielles

3. **Résultat stratégique** : Les Canadiens participent et excellent dans les sports

3.1. **Programme** : Sport
3.1.1. **Sous-Programme** : Programme d'accueil
3.1.2. **Sous-Programme** : Programme de soutien au sport
3.1.3. **Sous-Programme** : Programme d'aide aux athlètes

Services internes

Priorités organisationnelles

Afin d'accomplir sa mission, de concrétiser sa vision et d'atteindre ses trois résultats stratégiques, le travail du Ministère sur le plan des programmes et des politiques était orienté par quatre priorités organisationnelles : 1) *Célébrer notre patrimoine et notre histoire : en route vers 2017*; 2) *Un secteur culturel prospère : développer les occasions à l'ère du numérique et de la mondialisation*; 3) *Rassembler les Canadiens : investir dans nos collectivités*; 4) *Servir les Canadiens : assurer l'efficience des opérations et l'excellence de la prestation des services*.

Priorités organisationnelles

Priorité 1	Type[12]	Résultats stratégiques et programmes
Célébrer notre patrimoine et notre histoire : En route vers 2017	Permanente	Résultat stratégique 1 : Programmes 1.1 et 1.3 Résultat stratégique 2 : Programmes 2.1 et 2.2
Sommaire des progrès		
Quels progrès ont été réalisés à l'égard de cette priorité? Patrimoine canadien a continué, en 2014-2015, à mettre l'accent sur l'une de ses grandes priorités, *Célébrer notre patrimoine et notre histoire*, à l'approche du 150e anniversaire de la Confédération en 2017. En guise de préparation à cette grande étape pour notre nation, le Ministère a continué à organiser et à soutenir des activités d'envergure nationale, régionale et locale, et à souligner les événements historiques qui ont marqué le pays ainsi que les personnages qui ont façonné notre nation. Notons à cet effet l'inauguration, par le Ministère, des Prix d'histoire du gouvernement du Canada à l'automne 2014. La population canadienne a ainsi eu la chance de se rassembler pour célébrer notre passé, réfléchir sur ce qui a été accompli et mieux comprendre qui nous sommes aujourd'hui. Parmi les réalisations du ministère du Patrimoine canadien en 2014-2015 ressort l'élaboration d'un cadre pour les célébrations du 150e anniversaire de la Confédération à la suite de consultations réalisées auprès de citoyens de partout au pays. Ce cadre a pour but de tirer le meilleur parti des investissements publics pour le 150e, d'assurer des retombées économiques pour les collectivités de toutes les tailles au pays et d'afficher la fière identité canadienne, la richesse de l'histoire et du patrimoine du pays, ainsi que sa diversité linguistique, ethnique, culturelle et régionale. Patrimoine canadien a également été à la tête de projets visant à souligner le bicentenaire de la naissance des sirs George-Étienne Cartier et John A. Macdonald, deux des Pères de la Confédération, le centenaire du début de la Première Guerre mondiale et le 75e anniversaire de la Deuxième Guerre mondiale. Pour certains, l'intérêt réside davantage dans les célébrations locales que dans celles qui se déploient à l'échelle nationale. Par exemple, l'Écomusée de la maison du fier monde, situé à Montréal, a mis de l'avant le projet *80 ans de présence africaine*, qui consiste à réaliser une exposition itinérante bilingue qui portera sur la présence des communautés d'origine africaine et sur celle des Pères blancs d'Afrique à Montréal. L'exposition met l'accent sur la contribution de ces groupes à l'histoire et au patrimoine d'ici. Elle sera également présentée à l'oratoire Saint-Joseph de Québec à l'automne 2015. Le projet se déroule du 1er avril 2014 au		

31 décembre 2015.

Le Ministère n'a pas limité son intérêt aux événements et aux activités, il s'est également attardé aux objets et aux collections du patrimoine, aux espaces culturels et aux musées. Grâce au Fonds du Canada pour les espaces culturels, Patrimoine canadien a financé des projets visant à améliorer les infrastructures de divers organismes voués au patrimoine, notamment la construction du centre d'archives de l'Inuit Broadcasting Corporation à Iqaluit, au Nunavut, qui hébergera la collection de films que possède cette dernière sur le mode de vie inuit. Le Ministère a de plus octroyé des fonds au Commonwealth Air Training Plan Museum afin d'accroître les moyens à la disposition de ce dernier pour montrer à la population canadienne l'importante contribution du Canada à la Deuxième Guerre mondiale. De plus, l'Institut canadien de conservation du Ministère a offert des services d'experts en conversation et préservation pour plus de 30 collections et objets du patrimoine liés au 150e anniversaire de la Confédération. Les projets différaient les uns des autres en nature et en portée : la conservation du costume qu'a porté Maud Allen dans la pièce *Vision of Salome*, le traitement de documents d'identification de la Deuxième Guerre mondiale et la préservation d'une épreuve à l'albumine d'Adelaide Hunter à un jeune âge en sont des exemples. Avant le droit de vote des femmes et les mouvements de libération de la femme qui ont marqué le XXe siècle, Adelaide Hunter Hoodless a pris fait et cause pour la femme canadienne.

Priorité 2	Type	Résultats stratégiques et programmes
Un secteur culturel prospère : développer les occasions à l'ère du numérique et de la mondialisation	Permanente	Résultat stratégique 1 : Programmes 1.1, 1.2, et 1.3

Sommaire des progrès

Quels progrès ont été réalisés à l'égard de cette priorité?

L'ère actuelle, marquée par le numérique et la mondialisation, donne lieu à des économies fondées sur les technologies, le savoir, l'innovation et la créativité. Dans un tel contexte, le secteur culturel est un atout remarquable pour le Canada. Les organismes dédiés aux arts et au patrimoine, ainsi que le milieu culturel, génèrent d'excellentes retombées sur l'économie canadienne. Selon le Compte satellite de la culture de Statistique Canada, le produit intérieur brut des activités culturelles s'approchait des 50 milliards de dollars en 2010. Les retombées du secteur culturel dépassent toutefois le cadre économique : la culture définit et reflète ce que nous sommes en tant que Canadiens.

En 2014-2015, le Ministère a continué de soutenir les organismes dédiés aux arts et au patrimoine et le milieu culturel par l'obtention d'un financement permanent pour plusieurs de ses sous-programmes à l'automne 2014 : le Fonds du Canada pour la présentation des arts, le Fonds du Canada pour les espaces culturels, le Groupe fiduciaire des édifices des Pères de la Confédération, le Fonds du Canada pour l'investissement en culture, le Fonds de la musique du Canada et le Fonds du livre du Canada.

La population canadienne se tourne de plus en plus vers le numérique pour le contenu lié au patrimoine et à la culture. Par exemple, les revenus issus des ventes de musique en ligne (diffusion en continu et téléchargement) pour les bénéficiaires du Volet entrepreneurs de la musique, Aide aux entreprises canadiennes d'enregistrement sonore, sont passés de 16 p. cent en 2009-2010 à 35 p. cent en 2013-2014. Le Ministère a également appuyé les efforts des organismes dédiés aux arts et au patrimoine et du milieu culturel pour créer du contenu

numérique et à faciliter l'accès à ce contenu sur diverses plateformes. En aidant les organismes à tirer le meilleur parti des technologies, le Ministère leur donne la chance d'élargir leur public et d'améliorer l'expérience artistique et culturelle de la population canadienne.

Le Ministère a également financé des initiatives visant la création et la promotion de contenu canadien, y compris des applications logicielles auxquelles les Canadiens peuvent accéder sur les plateformes de leur choix. De plus, le Ministère a aussi appuyé la distribution sur diverses plateformes de contenu canadien de la Francophonie internationale afin d'élargir l'offre de contenu en ligne et sur les médias sociaux pour les Canadiens.

En vue d'optimiser le recours aux technologies numériques dans les musées, le Réseau canadien d'information sur le patrimoine (RCIP) a conçu un outil de bilan de santé pour les établissements culturels leur permettant d'évaluer l'état de leurs projets numériques. En 2014-2015, le RCIP a établi des partenariats avec des musées de petite et moyenne taille dans le but d'élaborer des politiques et des plans de préservation numérique, ainsi que des études de cas propres à la situation de ces musées.

En avril 2014, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes a publié un rapport sur les choix de chaînes de télévision à la suite d'un décret émis par le gouvernement le 7 novembre 2013 aux termes de l'article 15 de la *Loi sur la radiodiffusion*. Le Ministère a continué de soutenir le choix des consommateurs dans un monde numérique, en prenant en considération le rapport et en fournissant des conseils sur les politiques fondés sur des données probantes.

Le Ministère a soutenu le développement de positions canadiennes sur le droit d'auteur et la politique touchant la culture dans les négociations commerciales internationales. Pour ce faire, des conseils d'experts ont notamment été offerts dans le but d'assurer la flexibilité nécessaire dans la démarche canadienne pour la libéralisation du commerce international de manière à ce que les intérêts culturels du Canada, y compris dans l'environnement numérique, soient adéquatement représentés. À l'échelle internationale, le Ministère a aussi poursuivi les négociations avec ses partenaires concernant les coproductions audiovisuelles.

En 2014-2015, le Ministère a complété la mise en œuvre de la *Loi sur la modernisation du droit d'auteur*. Les dernières dispositions sur le régime d'avis et avis sont entrées en vigueur le 2 janvier 2015. Ces dispositions accordent aux détenteurs de droits d'auteur un moyen de faire respecter leurs droits tout en assurant les intérêts et les libertés des utilisateurs.

Priorité 3	Type	Résultats stratégiques et programmes
Rassembler les Canadiens : investir dans nos collectivités	Permanente	Résultat stratégique 1 : Programme 1.1 Résultat stratégique 2 : Programmes 2.1, 2.2 et 2.3 Résultat stratégique 3 : Programme 3.1

Sommaire des progrès

Quels progrès ont été réalisés à l'égard de cette priorité?

Les activités culturelles, qu'elles soient nationales, régionales ou locales, favorisent les interactions, façonnent un esprit de communauté et créent des occasions propices au rassemblement des Canadiens. Dans cette optique, en 2014-2015, le Ministère a continué d'appuyer les efforts visant à faire connaître aux citoyens canadiens l'histoire de leur pays, ses symboles, ses institutions, ses cultures, ses langues et ses valeurs fondamentales, et ce, grâce à l'octroi de fonds à de telles activités culturelles. Patrimoine canadien a contribué à la création de

collectivités dynamiques, permettant ainsi de faire vivre le Canada aux Canadiens par l'engagement et la participation communautaires, ainsi que par des célébrations et des commémorations nationales et locales.

Une étude effectuée par Patrimoine canadien confirme le rôle vital que jouent les organismes dédiés aux arts et au patrimoine, les industries culturelles et les langues officielles pour l'épanouissement et l'identité des collectivités : *« [...] la plupart des répondants (93 p. cent) des communautés de langue officielle en situation minoritaire croient "qu'il est important qu'une identité culturelle et artistique de nature dynamique dans leur langue soit transmise à la prochaine génération" et qu'il est important pour leur identité linguistique minoritaire d'avoir accès à une communauté culturelle et artistique dans leur langue qui soit dynamique. »*[13]

Le Ministère a poursuivi son travail d'encadrement de la mise en œuvre de la *Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018 : éducation, immigration, communautés*[14]. Patrimoine canadien, en collaboration avec quatorze partenaires fédéraux, a contribué à la mise en œuvre continue d'initiatives issues des objectifs de la Feuille de route pour promouvoir la vitalité de nos deux langues officielles et veiller à ce que les Canadiens de langue officielle en situation minoritaire puissent vivre dans la langue de leur choix.

En 2014-2015, 3,4 millions de dollars ont été versés au nom du volet de bilinguisme de l'initiative Jeunesse Canada au travail afin d'offrir aux étudiants et diplômés la possibilité d'acquérir l'expérience de travail, les compétences spécialisées et les aptitudes répondant aux besoins du marché du travail. Le Ministère, par le biais de son initiative Jeunesse Canada au travail, a investi dans les musées de petite et moyenne taille de partout au Canada grâce à un fonds de 4,6 millions de dollars destiné expressément aux musées locaux afin de créer des emplois d'été pour les jeunes Canadiens. L'initiative a financé 617 musées et 1 135 étudiants œuvrant à faire connaître leurs collections à leur collectivité et à la population canadienne dans son ensemble.

Le Ministère a également continué à travailler avec les provinces et les territoires, ainsi qu'avec ses partenaires privés et à but non lucratif, afin de concevoir un système sportif canadien et d'encourager les jeunes à faire du sport, ce qui entraîne des bienfaits directs et indirects pour les collectivités. Parmi les activités de nature sportive, notons la promotion du savoir-faire physique – la motivation, la confiance, la compétence physique, le savoir et la compréhension qu'une personne possède et qui lui permettent de valoriser et de se responsabiliser vis-à-vis son engagement envers l'activité physique durant toute sa vie – chez les enfants et les adolescents et la création d'occasions pour les personnes de populations sous-représentées (femmes et filles, peuples autochtones, personnes handicapées) de participer activement à des activités sportives à titre d'athlètes, d'entraîneurs, de juges et de dirigeants bénévoles.

Les préparations en vue des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015 à Toronto ont occupé une place importante dans le cadre de cette priorité. Parmi les travaux réalisés, on compte d'importants investissements dans les projets d'infrastructures sportives, le Fonds de legs sportifs Toronto 2015, la Stratégie culturelle fédérale, la préparation des équipes canadiennes (athlètes, entraîneurs et juges) et les services fédéraux essentiels. Par exemple, le Ministère a surveillé la construction de dix centres sportifs, tels que le Toronto Pan Am Sports Centre, et la modernisation de 19 centres existants, notamment l'Etobicoke Olympium Sport Facility.

La collaboration s'est poursuivie toute l'année avec les signataires à l'Entente multipartite de Toronto 2015 (Comité d'organisation de Toronto 2015, gouvernement du Canada, province de l'Ontario, Ville de Toronto et comités olympique et paralympique canadiens) par l'intermédiaire du Comité exécutif de coordination et du Comité de coordination des opérations avec la collaboration du Secrétariat des Jeux panaméricains et parapanaméricains sur divers dossiers de responsabilité partagée comme les langues officielles. Lors d'un camp de composition SongWorks Pro de l'Association des auteurs-compositeurs canadiens, la chanson *Together We Are One*, écrite par un trio d'auteurs-compositeurs, a été choisie comme chanson officielle des

Jeux. Les camps sont en partie financés par le Ministère par l'entremise du Fonds de la musique du Canada.

Priorité 4	Type	Résultats stratégiques et programmes
Servir les Canadiens : assurer l'efficience des opérations et l'excellence de la prestation des services	Permanente	Tous les résultats stratégiques et tous les programmes

Sommaire des progrès

Quels progrès ont été réalisés à l'égard de cette priorité?

En 2014-2015, le Ministère a mené à terme les travaux en cours depuis quatre ans visant à réduire son budget d'opération du tiers tout en offrant la même qualité de programmes et un niveau légèrement accru de subventions et de contributions (1,1 milliard de dollars). Les économies ainsi recherchées de 63,32 millions de dollars (30 p. cent du budget de fonctionnement) et la réduction de 576 équivalents temps plein (29 p. cent des effectifs) ont été réalisées six mois en avance. De plus, le Ministère a dû faire face à des dépenses impératives non budgétisées dans le cadre de son mandat, notamment des tournées royales, la coordination de la planification des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015 à Toronto et l'établissement d'un secrétariat fédéral pour le 150e anniversaire de la Confédération.

Dans un tel contexte de restrictions, 80 p. cent de nos effectifs ont indiqué dans le Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux de 2014 qu'ils recommanderaient Patrimoine canadien à titre d'excellent endroit où travailler, une hausse de 10 points de pourcentage par rapport au dernier sondage et un résultat supérieur de 17 points à la moyenne obtenue dans l'ensemble de la fonction publique. En outre, Industrie Canada a effectué une analyse des résultats du sondage en se penchant sur les questions traitant de la santé globale de l'organisation où travaillent les répondants, une analyse dont Patrimoine canadien sort grand gagnant. Les résultats mêmes du sondage révèlent que 89 p. cent des employés sont fiers du travail qu'ils accomplissent et que 70 p. cent sentent qu'ils sont encouragés à innover et à faire preuve d'initiative au travail, soit 12 points de pourcentage de plus que pour le sondage de 2011. Sur la quasi-totalité des questions, le Ministère dépasse, et souvent de beaucoup, la moyenne de la fonction publique.

En cette période de changements prolongée, il a été possible de maintenir un haut degré d'engagement au sein des effectifs, et ce, en adoptant des mesures grâce auxquelles les employés peuvent apprendre et se perfectionner; établir des contacts avec leurs collègues, les clients et les intervenants; chercher à innover; prendre des décisions; développer des qualités de chef et contribuer au succès du Ministère.

Le Ministère a reçu le prix de mérite de la collectivité de GI-TI 2014 dans la catégorie de renouvellement des processus internes grâce à son plan d'action sur la modernisation des subventions et des contributions. Le prix souligne l'excellence dans les pratiques de GI-TI et le leadership dans la fonction publique. Le Ministère a été récompensé pour avoir su moderniser avec brio ses processus et ses outils administratifs, et ce, grâce à une approche simplifiée, standardisée et fondée sur les risques dans le cadre de l'évaluation et du traitement des demandes de subventions et de contributions. En date d'aujourd'hui, plus de 90 p. cent des sous-programmes suivent la nouvelle façon de faire, ce qui entraîne une réduction des délais au-delà de l'objectif de 10 p. cent, l'accélération du traitement des dossiers atteignant parfois 50 p. cent et la réduction substantielle du taux d'erreur ayant passé de 27 p. cent à 7 p. cent. Un prototype de portail en ligne a également été créé dans le but de faciliter l'envoi de demandes, la divulgation des résultats et la communication avec les agents de programme pour les clients

externes. Le prototype a été créé en collaboration avec le Secrétariat du Conseil du Trésor, Justice Canada et Diversification de l'économie de l'Ouest Canada dans l'optique d'en faire un modèle possible pour la grande majorité des programmes de subventions et de contributions du gouvernement du Canada.

Le Ministère a activement participé à l'initiative pangouvernementale Objectif 2020. Un groupe de travail sur la mise en œuvre d'Objectif 2020 a planché sur des événements et des projets, tels que le débat national entre experts sur l'innovation et la gestion des risques au travail, ainsi qu'un atelier sur l'innovation stratégique en contexte de planification à moyen terme. Les réalisations du Ministère dans ce dossier ont culminé lors de l'événement *Dans l'œil du dragon* où plusieurs idées novatrices ont vu le jour. Par exemple, une initiative appelée *Nudge, Nudge – appliquer la théorie de l'économie comportementale* a été créée dans le but d'étudier comment modifier efficacement les processus, les formulaires et le langage utilisés par le Ministère afin d'atteindre les objectifs désirés. De plus, un fonds d'innovation permanent a été créé afin de favoriser l'innovation au sein du Ministère. Ce fonds est géré par des employés non dirigeants qui prendront des décisions pour faciliter l'évaluation rapide des possibilités de mise à l'échelle des divers projets.

Le Ministère a poursuivi son chemin vers l'excellence organisationnelle en continuant de prôner une intendance efficace et saine des activités de dotation et de s'occuper de la gestion des ressources humaines. Le Ministère adhère pleinement au Processus opérationnel commun des ressources humaines, lequel accroît l'efficacité de la prestation des services tout en mettant à profit les économies d'échelle réalisées grâce à la normalisation et au regroupement des processus et des systèmes. Les mesures de contrôle, les processus, les délégations et les procédures opérationnelles internes ont été passés en revue et des modifications ont été apportées afin d'alléger le fardeau administratif. Par exemple, la mise en œuvre d'un processus de dotation fondé sur le risque a simplifié les approbations sans mettre de côté le rôle de surveillance par la haute direction.

De surcroît, depuis 2014-2015, avec l'entrée en vigueur de la nouvelle directive sur la gestion du rendement, tous les employés du Ministère ont dû se soumettre à une évaluation de leur capacité à faire preuve d'intégrité et de respect, une compétence essentielle. L'évaluation se base sur divers comportements attendus conformément au Code de valeurs et d'éthique.

Analyse des risques

Principal risque

Risque	Stratégie d'atténuation du risque	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
État de préparation à la transformation des politiques et des programmes : En dépit de sa forte capacité en matière de politiques et de programmes, Patrimoine canadien pourrait avoir des difficultés à fournir en temps opportun des conseils en réponse aux changements rapides apportés à l'orientation stratégique, aux priorités ainsi qu'aux besoins des intervenants.	▪ Renforcer les capacités à prodiguer des conseils par des travaux stratégiques prospectifs au niveau des directions générales et des secteurs.	▪ Tous les programmes.
	▪ Mobiliser le Comité des programmes et des politiques pour la réalisation de travaux stratégiques à moyen et à long terme.	▪ Tous les programmes.
	▪ Consacrer davantage d'efforts à l'élaboration des politiques à moyen terme afin de stimuler l'innovation et d'opérer les changements à tous les niveaux de l'organisation.	▪ Tous les programmes.
	▪ Poursuivre la mise en œuvre de l'Initiative de gestion des subventions et des contributions axée sur le risque afin de rationaliser les mesures en place, miser sur les pratiques innovatrices et cibler les efforts en vue de réduire le fardeau administratif pour les clients et mieux répondre aux besoins des intervenants.	▪ Tous les programmes et les services internes.

Le travail de Patrimoine canadien est influencé par divers facteurs externes, allant du contexte économique canadien et mondial, à la démographie changeante et aux retombées en matière de technologies numériques sur les modèles d'affaires des clients et les attentes des intervenants.

Notre capacité à nous adapter aux facteurs externes et saisir les occasions qui se présentent, tout en réduisant les risques, démontre que Patrimoine canadien a toujours sa place et qu'il est capable de répondre aux besoins du Canada et des citoyens canadiens dans l'exécution de son mandat. À cet effet, le Ministère a créé des outils visant à promouvoir une culture d'innovation et à orienter et à faire avancer le travail sur les politiques.

Face à l'évolution de l'environnement opérationnel, le Ministère poursuit son travail fondamental de transformation des systèmes de prestation des subventions et des contributions afin de répondre aux besoins des clients et des intervenants. Les technologies de l'information ont été repensées afin de soutenir la mise en œuvre des programmes pilotes en 2015-2016. Une fois les travaux terminés, ce travail fournira une plateforme moderne et efficace sur le plan technologique destiné aux bénéficiaires de fonds.

Le Ministère entame une période captivante. En effet, la réalisation des projets d'*En route vers 2017* se poursuit tandis qu'on s'affaire à finaliser les plans pour les célébrations entourant le 150e anniversaire de la Confédération. Tous les événements de grande envergure comportent des risques liés à la gestion de projet en raison de leur portée et de leur complexité. Cependant, ces risques sont gérables compte tenu de l'expérience acquise par Patrimoine canadien pour des événements similaires, notamment les Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 et les leçons qui en ont été tirées.

Dépenses réelles

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Autorisations totales pouvant être utilisées 2014-2015	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2014-2015
1 390 049 987	1 390 049 987	1 491 980 602	1 481 855 307	91 805 320

Une augmentation est observable entre les dépenses prévues pour 2014-2015 et les autorisations totales pour le même exercice. La situation s'explique principalement par les fonds reçus dans le cadre du budget supplémentaire des dépenses pour la Toronto Community Foundation, plus précisément le Fonds de legs sportifs Toronto 2015, à l'occasion des Jeux panaméricains et parapanaméricains; la commémoration d'anniversaires marquants des jalons importants dans le cadre d'*En route vers 2017*; les programmes de publicité gouvernementale; l'Initiative des langues autochtones; la célébration du 100e anniversaire de Hockey Canada et Olympiques spéciaux Canada.

Les dépenses réelles de l'exercice 2014-2015 ont été inférieures au montant qu'il nous avait été permis de dépenser pour ce même exercice. L'écart étant principalement situé dans le budget de fonctionnement (crédit 1 – Dépenses de fonctionnement), le Ministère bénéficiera d'un report de ce budget à l'exercice 2015-2016.

Les hausses de financement ci-dessus ont été en partie contrebalancées par le transfert des fonds et des responsabilités du Musée virtuel du Canada et des ouvrages de référence en ligne aux mains du Musée canadien de l'histoire, ainsi que le transfert des fonds et des

responsabilités de la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels aux mains du Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs.

Le principal facteur qui explique la différence à l'échelle des programmes et des sous-programmes est la réaffectation en cours d'exercice entre les programmes et les sous-programmes. Les réaffectations sont nécessaires en ce qu'elles déplacent l'argent vers les éléments prioritaires, tels que les initiatives de commémoration et, dans certains cas, qu'elles assurent l'harmonisation des coûts indirects par sous-programme avec l'utilisation réelle des services de soutien.

La section II du présent rapport donne de l'information financière par programme et sous-programme et explique les écarts observés entre les dépenses prévues et réelles, lorsqu'elles dépassent de 5 p. cent, ou un million de dollars, les dépenses prévues.

Ressources humaines (équivalents temps plein [ETP])

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2014-2015
1 724,4	1 712,8	-11,6

Au niveau du Ministère, la différence observée entre les ETP prévus et réels en 2014-2015 n'est pas importante, même s'il est possible de constater quelques différences à l'échelle des sous-programmes.

Dans certains cas, ces différences s'expliquent par la méthode de calcul des ETP établie sur les affectations salariales (budget principal des dépenses). Étant donné que les affectations salariales ne tiennent pas compte des transferts en cours d'exercice vers les budgets salariaux pour les activités temporaires, elles sont parfois sous-estimées par rapport à leur utilisation réelle par les sous-programmes. Ainsi, les ETP prévus sont sous-estimés, ce qui explique en grande partie l'écart entre les ETP prévus et réels. Les différences observées au niveau des sous-programmes s'expliquent aussi par les changements entraînés par les affectations destinées à nous conformer à la définition de « services internes » du Secrétariat du Conseil du Trésor et à l'exigence de lier les ressources à chaque sous-programme d'une organisation.

À la suite d'un exercice d'analyse comparative avec plusieurs ministères, la méthode de calcul des ETP prévus du Ministère a été modifiée dans le RPP de 2015-2016. La nouvelle méthode contribuera à éliminer l'écart entre les prévisions d'ETP et les ETP réels en raison des transferts en cours d'année entre les budgets salariaux et non salariaux et entre les sous-programmes.

La section II du présent rapport donne de l'information concernant les ressources humaines par programme et sous-programme et explique les écarts observés entre les ETP prévus et réels, lorsqu'ils sont supérieurs à 25 p. cent des ETP prévus ou supérieur à 10 ETP.

Sommaire du rendement budgétaire pour les résultats stratégiques et les programmes (en dollars)

Résultats stratégiques, programmes et services internes	Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Autorisations totales pouvant être utilisées 2014-2015	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2014-2015	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2012-2013
Résultat stratégique 1 : Les expressions artistiques et le contenu culturel canadiens sont créés et accessibles au pays et à l'étranger.								
Programme 1.1 Arts	116 604 709	116 604 709	43 282 257	43 282 258	114 112 682	113 900 585	113 350 742	117 834 528
Programme 1.2 Industries culturelles	302 346 433	302 346 433	285 102 350	285 101 554	296 921 572	295 742 756	303 493 423	304 377 508
Programme 1.3 Patrimoine	39 577 341	39 577 341	35 573 581	35 573 582	32 073 523	31 563 243	38 187 915	40 005 590
Sous-total	**458 528 483**	**458 528 483**	**363 958 188**	**363 957 394**	**443 107 777**	**441 206 584**	**455 032 080**	**462 217 626**
Résultat stratégique 2 : Les Canadiens partagent, expriment et apprécient leur identité canadienne.								
Programme 2.1 Appartenance au Canada	64 436 036	64 436 036	61 134 942	60 321 943	92 192 808	86 818 481	67 496 358	79 587 588
Programme 2.2 Engagement et participation communautaire	44 583 276	44 583 276	44 627 015	43 437 166	43 001 742	42 198 321	45 116 329	47 473 128
Programme 2.3 Langues officielles	353 135 274	353 135 274	353 285 256	353 035 256	357 409 384	356 997 714	352 514 946	359 434 835
Sous-total	**462 154 586**	**462 154 586**	**459 047 213**	**456 794 365**	**492 603 934**	**486 014 516**	**465 126 633**	**486 495 551**
Résultat stratégique 3 : Les Canadiens participant et excellent dans les sports.								
Programme 3.1 Sport	398 057 989	398 057 989	241 657 316	204 203 716	471 167 317	470 497 662	334 086 513	224 955 539
Sous-total	**398 057 989**	**398 057 989**	**241 657 316**	**204 203 716**	**471 167 317**	**470 497 662**	**334 086 513**	**224 955 539**
Sous-total services internes	**71 308 929**	**71 308 929**	**70 004 356**	**70 005 149**	**85 101 574**	**84 136 545**	**77 325 904**	**73 758 839**
Total	**1 390 049 987**	**1 390 049 987**	**1 134 667 073**	**1 094 960 624**	**1 491 980 602**	**1 481 855 307**	**1 331 571 130**	**1 247 427 555**

Explication des écarts par programme

Le renouvellement du financement de plusieurs programmes et initiatives temporaires, comme les programmes des Arts et des Industries culturelles, a été annoncé dans le budget de 2014. Les dépenses prévues ont été ajustées en conséquence dans le cadre du

RPP 2015-2016, et il en est de même avec les autorisations du Ministère pour le budget principal des dépenses de 2015-2016.

Arts

La diminution des dépenses prévues de 2014-2015 à 2015-2016 est principalement attribuable au fait que le financement du Fonds du Canada pour la présentation des arts, du Programme du Groupe fiduciaire des édifices des Pères de la Confédération, du Fonds du Canada pour les espaces culturels et du Fonds du Canada pour l'investissement en culture devait se terminer à la fin de l'exercice 2014-2015. Le financement de ces programmes a été reconduit de manière permanente dans le budget de 2014.

Industries culturelles

La diminution des dépenses prévues de 2014-2015 à 2015-2016 est principalement attribuable au fait que le financement du Fonds de la musique du Canada et du Fonds du livre du Canada devait se terminer à la fin de l'exercice 2014-2015. Le financement de ces programmes a été reconduit de manière permanente dans le budget de 2014.

Patrimoine

La diminution des dépenses réelles de 2013-2014 à 2014-2015 et des dépenses prévues de 2014-2015 à 2015-2016 s'explique principalement par le transfert des fonds et des responsabilités du Musée virtuel du Canada aux mains du Musée canadien de l'histoire, le transfert des fonds et des responsabilités de la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels aux mains du Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs, et le transfert des responsabilités liées à l'administration des biens immobiliers de l'Institut canadien de conservation aux mains de la Direction générale de la gestion des ressources humaines et du milieu de travail (Gestion des installations), ce qui est imputé ici aux services internes.

Appartenance au Canada

La diminution des dépenses réelles de 2012-2013 à 2013-2014 est principalement attribuable à l'élimination du sous-programme Katimavik et du Programme des expositions internationales. L'augmentation des dépenses réelles de 2013-2014 à 2014-2015 s'explique principalement par le financement reçu pour la commémoration d'anniversaires marquants des jalons importants dans le cadre d'*En route vers 2017*, les programmes de publicité gouvernementale et la célébration du 100e anniversaire de Hockey Canada. L'écart observé entre les autorisations disponibles pour 2014-2015 et les dépenses réelles en 2014-2015 est principalement attribuable au report de ressources pour la stratégie culturelle vers les Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015 à Toronto et à la commémoration d'anniversaires marquants des jalons importants dans le cadre d'*En route vers 2017*.

Engagement et participation communautaire

La diminution des dépenses réelles de 2013-2014 à 2014-2015 s'explique principalement par les réaffectations vers divers programmes en fonction de nouvelles priorités.

Langues officielles

La diminution des dépenses réelles de 2012-2013 à 2013-2014 est attribuable principalement au report de ressources de la *Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne 2013-2018*.

Sport

L'augmentation observée des dépenses réelles en 2012-2013 et des dépenses prévues en 2013-2014 et 2014-2015 est attribuable au financement des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015 à Toronto. Les baisses observées dans les dépenses prévues en 2015-2016 et en 2016-2017 sont attribuables à la fin du financement des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015 à Toronto.

Services internes

L'augmentation des dépenses réelles de 2012-2013 à 2013-2014 est principalement attribuable au transfert des services internes du sous-programme Expérience de la capitale à Patrimoine canadien à compter du 30 septembre 2013. L'augmentation des dépenses réelles de 2013-2014 à 2014-2015 s'explique également en partie par le transfert des services internes du sous-programme Expérience de la capitale, les possibilités d'investissement (mobilité des employés et stockage sur le réseau) et les exigences relatives à la paie, notamment les indemnités salariales et les arriérés.

Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental

Harmonisation des dépenses réelles pour 2014-2015 avec le cadre pangouvernemental[15] (en dollars)

Résultat stratégique	Programme	Secteur de dépenses	Résultats du Gouvernement du Canada	Dépenses prévues 2014-2015
RS 1 : Les expressions artistiques et le contenu culturel canadiens sont créés et accessibles au pays et à l'étranger.	1.1 Arts	Affaires sociales	Une culture et un patrimoine dynamiques	113 900 585
	1.2 Industries culturelles			295 742 756
	1.3 Patrimoine			31 563 243
RS 2 : Les Canadiens partagent, expriment et apprécient leur identité canadienne.	2.1 Appartenance au Canada		Une société diversifiée favorable à la dualité linguistique et à l'inclusion sociale	86 818 481
	2.2 Engagement et participation communautaire			42 198 321
	2.3 Langues officielles			356 997 714
RS 3 : Les Canadiens participent et excellent dans les sports.	3.1 Sport		Une culture et un patrimoine dynamiques	470 497 662

Total des dépenses par secteur de dépenses (en dollars)

Secteur de dépenses	Total des dépenses prévues	Total des dépenses réelles
Affaires économiques	0	0
Affaires sociales	1 318 741 058	1 397 718 762
Affaires internationales	0	0
Affaires gouvernementales	0	0

Bien que les dépenses ministérielles soient imputées au secteur des affaires sociales, le Ministère joue un rôle vital dans la vie économique des Canadiens et ses investissements génèrent également des retombées économiques considérables.

Tendances relatives aux dépenses du ministère

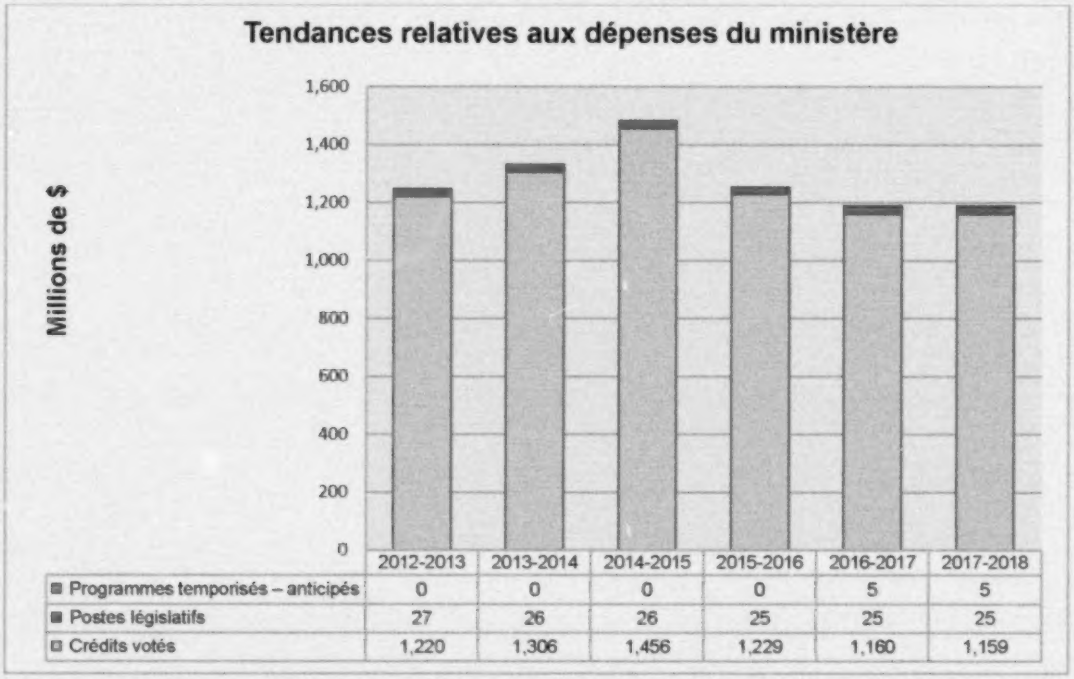

	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Programmes temporisés – anticipés	0	0	0	0	5	5
Postes législatifs	27	26	26	25	25	25
Crédits votés	1,220	1,306	1,456	1,229	1,160	1,159

L'augmentation des dépenses réelles en 2013-2014 et 2014-2015 s'explique principalement par le financement des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015 à Toronto; le financement de la Toronto Community Foundation, plus précisément le Fonds de legs sportifs Toronto 2015, à l'occasion des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015 à Toronto; la célébration du 150e anniversaire de la Confédération (*En route vers 2017*); les programmes de publicité gouvernementale (campagne Canada 150) et l'application du système d'arriérés dans les paies.

La baisse des dépenses prévues en 2015-2016 et 2016-2017 (y compris les programmes qui prennent fin au cours de l'exercice) s'explique principalement par la fin du financement ponctuel des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015 à Toronto; de la Toronto Community Foundation, plus précisément le Fonds de legs sportifs Toronto 2015, à l'occasion des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015 à Toronto; de la célébration du 150e anniversaire de la Confédération (*En route vers 2017*) et des programmes de publicité gouvernementale (campagne Canada 150).

L'Initiative des langues autochtones constitue le programme prenant fin en 2016-2017 et 2017-2018.

Dépenses par crédit voté

Pour obtenir des renseignements au sujet des dépenses votées et des dépenses législatives du ministère du Patrimoine canadien, veuillez consulter les *Comptes publics du Canada 2015*[16] sur le site Web de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique

Résultat stratégique 1 : Les expressions artistiques et le contenu culturel canadiens sont créés et accessibles au pays et à l'étranger

Programme 1.1 : Arts

Description

Ce Programme améliore l'accès des Canadiens à une variété d'expériences artistiques, contribue à la résilience du secteur des arts et approfondit les liens entre les organismes culturels et leurs communautés. Ceci est accompli grâce à des programmes de financement qui appuient des établissements qui proposent une formation de haut calibre aux artistes et interprètes pour les préparer à des carrières professionnelles; la présentation de festivals artistiques professionnels ou de saisons de spectacles; l'amélioration de l'infrastructure artistique et patrimoniale; et l'amélioration des pratiques d'affaires des organismes voués aux arts et au patrimoine et au développement de partenariats dans le secteur. Le concept de base est d'encourager l'accès, la résilience et l'excellence des arts pour tous les Canadiens.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Autorisations totales pouvant être utilisées 2014-2015	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2014-2015
116 604 709	116 604 709	114 112 682	113 900 585	-2 704 124

La différence s'explique principalement par des réaffectations vers divers programmes en raison de nouvelles priorités et, dans certains cas, par la nécessité d'harmoniser les coûts indirects par sous-programme avec l'utilisation réelle des services de soutien.

Ressources humaines (équivalents temps plein [ETP])

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2014-2015
137,2	124,1	-13,1

La différence s'explique en partie par les changements dans les affectations destinées à nous conformer à la définition de « services internes » du Secrétariat du Conseil du Trésor et à l'exigence de lier les ressources à chaque sous-programme.

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les artistes canadiens sont préparés à entreprendre une carrière dans les arts au Canada et à l'étranger.	Pourcentage minimum d'employeurs qui évaluent que les diplômés du Fonds du Canada pour la formation dans le secteur des arts sont mieux préparés à une carrière professionnelle que les diplômés d'autres programmes.	60	93
La viabilité des organismes voués aux arts et au patrimoine qui reçoivent le soutien de Patrimoine canadien est accrue.	Nombre moyen de sources de financement (autres que Patrimoine canadien), pour chaque bénéficiaire.	5	5
Les Canadiens de diverses collectivités géographiques ont accès à des activités artistiques, culturelles et patrimoniales.	Pourcentage de collectivités rurales* rejointes par le Fonds du Canada pour la présentation des arts et le Fonds du Canada pour les espaces culturels.	50	66

* Rurale : collectivité ayant une population de moins de 50 000 habitants, située entre 50 km et 200 km d'un centre urbain ayant une population de plus de 100 000 habitants.

Analyse du rendement et leçons apprises

Le Programme des Arts a contribué au résultat stratégique 1 *Les expressions artistiques et le contenu culturel canadiens sont créés et accessibles au pays et à l'étranger* par un investissement de 113,9 millions de dollars destiné à permettre aux Canadiens d'entrer en contact avec les arts, à leur faire découvrir l'excellence artistique et à les encourager à devenir des partenaires à part entière dans le soutien d'un secteur des arts résilient. Le Programme contribue également aux quatre priorités de l'organisation (*Célébrer notre patrimoine et notre histoire*, *Un secteur culturel prospère*, *Rassembler les Canadiens*, *Servir les Canadiens*), car il favorise la réalisation de projets qui encouragent les partenariats et l'innovation dans le secteur des arts et du patrimoine; donne l'occasion de

profiter pleinement des technologies numériques; fait augmenter les connaissances des Canadiens sur l'histoire de leur pays et leur appréciation de cette histoire; et accroît la prospérité, la vitalité et la qualité de vie des collectivités. Les détails à ce sujet se trouvent dans les sections propres aux sous-programmes ci-dessous.

En 2014-2015, le Programme a dépassé sa première cible de 33 points de pourcentage, 93 p. cent des employeurs ayant indiqué que les diplômés des établissements bénéficiaires du Fonds du Canada pour la formation dans le secteur des arts étaient mieux préparés pour les carrières professionnelles que les diplômés d'autres programmes. Il s'agit d'une hausse de 5,7 p. cent par rapport aux résultats du précédent sondage, ce qui témoigne de la qualité de la formation offerte par établissements financés ainsi que la contribution de ces établissements à l'excellence dans le domaine des arts.

La deuxième cible a aussi été atteinte. Les bénéficiaires du Fonds du Canada pour l'investissement en culture (FCIC), volet Initiatives stratégiques, recevaient en moyenne des fonds de cinq sources différentes, en plus du Ministère, pour la réalisation de leurs projets, ce qui est conforme aux résultats des années précédentes. Les projets ont favorisé l'établissement de partenariats et de liens, ainsi que l'innovation au sein des secteurs des arts et du patrimoine. De plus, les organismes artistiques professionnels financés par le volet Incitatifs aux fonds de dotation du FCIC ont fait état d'une moyenne de dix sources de financement pour leurs activités.

Le Fonds du Canada pour la présentation des arts (FCPA) et le Fonds du Canada pour les espaces culturels (FCEC) ont permis aux Canadiens de grand nombre de communautés à travers le pays d'avoir accès à des organismes dédiés aux arts et au patrimoine et à des événements culturels grâce à des investissements dans des activités destinées à offrir des expériences artistiques professionnelles variées à la population. Le Programme a dépassé sa troisième cible. Le FCPA et le FCEC ont renforcé l'accès des Canadiens aux arts et à la culture en finançant 688 organisations dans 266 collectivités, dont 66 p. cent étaient rurales (227 bénéficiaires). Le résultat est supérieur de 15 points de pourcentage à la cible et comparable à celui obtenu en 2013-2014.

Sous-Programme 1.1.1 : Fonds du Canada pour la présentation des arts

Description

Le Fonds du Canada pour la présentation des arts (FCPA) vise à permettre aux Canadiens d'avoir accès à des expériences artistiques professionnelles des plus variées dans leur communauté. Il offre une aide financière aux organismes sans but lucratif canadiens qui présentent professionnellement des festivals artistiques ou des séries de spectacles ainsi qu'aux organismes qui les soutiennent. Le FCPA appuie également l'émergence de diffuseurs et d'organismes d'appui à la diffusion pour les communautés mal desservies ou pour des pratiques artistiques. Le but est que les Canadiens de toutes les régions vivent et valorisent une variété d'expériences artistiques professionnelles. Ce sous-

programme a recours au financement des paiements de transfert suivants : Subventions en vertu du FCPA et contributions en vertu du FCPA.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses réelles 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2014-2015
34 492 272	34 711 933	219 661

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2014-2015
54,0	63,1	9,1

La différence s'explique principalement par la méthode de calcul utilisée pour les ETP prévus, lesquels sont en fonction des affectations salariales (budget principal des dépenses). Étant donné que les affectations salariales ne tiennent pas compte des transferts en cours d'exercice vers les budgets salariaux pour les activités temporaires, elles sont sous-estimées par rapport à leur utilisation réelle. Ainsi, les ETP prévus sont sous-estimés, ce qui explique en grande partie l'écart entre les ETP prévus et réels.

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les organismes de diffusion financés par le FCPA offrent une variété d'expériences artistiques professionnelles aux Canadiens.	Degré d'atteinte des cibles du CMR*, sur une échelle de 1 à 5**, qui ont trait à un éventail de disciplines artistiques professionnelles offertes par les bénéficiaires du FCPA.	5	5
Les Canadiens, y compris ceux des collectivités mal desservies partout au Canada, se mobilisent et participent à une variété d'expériences artistiques professionnelles offertes par les organismes de diffusion financés par le FCPA.	Degré d'atteinte des cibles du CMR***, sur une échelle de 1 à 5**, qui ont trait au type de collectivités mal desservies, par les bénéficiaires du FCPA.	5	5

* Cible, par discipline : danse : 33 p. cent, littérature : 9 p. cent, arts médiatiques : 8 p. cent, musique : 60 p. cent, théâtre : 37 p. cent et arts visuels : 11 p. cent.
** Les indicateurs de rendement sont évalués sur une échelle de cinq points comme suit : 1 = 0 à 24 p. cent des cibles atteintes; 2 = 25 à 49 p. cent des cibles atteintes; 3 = 50 à 79 p. cent des cibles atteintes; 4 = 80 à 99 p. cent des cibles atteintes; 5 = 100 p. cent et plus des cibles atteintes.
*** Cible, par type de communauté mal desservie : collectivités autochtones : 13 p. cent, collectivités ethnoculturelles : 23 p. cent, collectivités de langue officielle en situation de minorité : 22 p. cent et jeunes : 43 p. cent.

Analyse du rendement et leçons apprises

En 2014-2015, le Sous-Programme du Fonds du Canada pour la présentation des arts (FCPA) a atteint les cibles de ses deux indicateurs grâce à l'octroi de fonds qui encouragent les bénéficiaires à diversifier leur programmation, à favoriser les interactions entre les artistes et les citoyens, ainsi qu'à présenter des œuvres artistiques novatrices et stimulantes au Canada. Les résultats obtenus, similaires à ceux des deux dernières années, rendent compte des objectifs du FCPA de diffuser des œuvres artistiques mettant en lumière la diversité culturelle et régionale du Canada, de rejoindre les collectivités mal desservies et d'encourager les citoyens canadiens à s'intéresser au monde des arts.

Le FCPA a contribué à la mise en œuvre de la priorité organisationnelle *Rassembler les Canadiens* en finançant des projets dans 250 collectivités à l'échelle du pays, soit 242 festivals, 262 spectacles des arts de la scène, 82 organisations présentant un festival et des saisons de spectacles, ainsi que 29 organismes d'appui à la diffusion. À l'instar des années passées, les bénéficiaires du FCPA ont estimé que plus de 20 millions de personnes par année avaient assisté aux activités financées (selon une moyenne établie à partir des cinq dernières années). Le FCPA a également contribué à la priorité organisationnelle *Un secteur culturel prospère* en encourageant la réalisation de projets qui préconisent l'innovation et permettent de tirer pleinement parti des technologies numériques. Par exemple, un des projets financés a permis la coordination de vitrines

Web afin que des diffuseurs d'arts puissent échanger avec des artistes, voir des extraits de spectacles à présenter, effectuer des entrevues avec un artiste ou un metteur en scène, ou observer une répétition. La webdiffusion est une manière rentable et efficace d'aider les diffuseurs à montrer ce qui se fait de plus récent dans le domaine artistique aux citoyens canadiens.

Sous-Programme 1.1.2 : Fonds du Canada pour les espaces culturels

Description

Le Fonds du Canada pour les espaces culturels (FCEC) a pour objectif de favoriser l'amélioration des conditions matérielles liées à la création, à la diffusion, à la présentation et à l'exposition d'œuvres artistiques et patrimoniales. Le Sous-Programme vise également à améliorer et à rendre plus accessibles aux Canadiens les arts de la scène, les arts visuels, les arts médiatiques, les collections muséales et les expositions patrimoniales. Pour réaliser ces objectifs, le FCEC accorde une aide financière sous la forme de subventions et de contributions pour des projets de construction ou de rénovation, l'achat d'équipement spécialisé ou des études de faisabilité pour des projets d'infrastructures culturelles pour les arts et le patrimoine. Le but est de donner accès aux Canadiens dans toutes les régions, y compris les communautés mal desservies, à des espaces nouveaux ou améliorés consacrés aux arts et au patrimoine pour la création, la présentation, la préservation et les expositions dans leur milieu. Ce Sous-Programme a recours au financement des paiements de transfert suivants : Subventions en vertu du FFCEC et contributions en vertu du FCEC.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses réelles 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2014-2015
29 341 340	28 587 103	-754 237

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2014-2015
37,1	34,6	-2,5

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les organismes du domaine des arts et du patrimoine disposent de ressources permettant de mettre en place et d'améliorer des installations et des infrastructures.	Nombre minimum de nouvelles installations ou d'installations améliorées dans le secteur des arts et du patrimoine.	75	73
	Pourcentage minimum de projets d'infrastructure et d'équipement spécialisé soutenus par Patrimoine canadien mis en œuvre dans des communautés mal desservies*.	15	66

* Les communautés mal desservies sont notamment celles-ci : Autochtones, collectivités ethnoculturelles, communautés de langue officielle en situation minoritaire et jeunes.

Analyse du rendement et leçons apprises

En 2014-2015, le Fonds du Canada pour les espaces culturels (FCEC) a presque atteint sa première cible et a dépassé la deuxième. Cette année, 73 emplacements consacrés aux arts et au patrimoine ont vu le jour ou ont été améliorés (2,6 p. cent en deçà de la cible), dont 38 (35 en 2013-2014) projets de construction et de rénovation, 33 (48 en 2013-2014) projets d'achat et d'installation d'équipement spécialisé et deux études de faisabilité pour des projets d'infrastructures culturelles. Le nombre total représente une baisse de 12 p. cent par rapport au résultat de l'an dernier (83 emplacements) et de 18 p. cent par rapport à celui de 2012-2013 (89 emplacements). Les écarts sont principalement attribuables au fait que le FCEC est tributaire des demandes reçues.

La proportion de 66 p. cent des projets pour les collectivités mal desservies dépasse légèrement celle des deux dernières années (55 p. cent en 2013-2014 et 52 p. cent en 2012-2013). Le résultat, nettement au-delà de la cible, s'explique principalement par les stratégies régionales d'investissement mises en place dans lesquelles on tient compte des besoins des collectivités mal desservies et établit la priorité des projets en conséquence. Comme les résultats des dernières années dépassent de loin la cible de 15 p. cent, le FCEC a réalisé une analyse des tendances et a modifié la cible pour 2015-2016 en conséquence.

Le FCEC a contribué à la priorité organisationnelle *Rassembler les Canadiens* en finançant 73 projets dans 42 collectivités. Parmi les projets réalisés, notons le projet de revitalisation du centre d'interprétation de Fort Calgary, les améliorations apportées au Shaw Festival Theatre de Niagara-on-the-Lake et la création d'un centre d'archives vidéo pour l'Inuit Broadcasting Corporation à Iqaluit au Nunavut. Le FCEC a également contribué à la priorité organisationnelle *Un secteur culturel prospère* en finançant des projets tels que l'écran urbain de la Surrey Art Gallery. Il s'agit d'un écran de 30 mètres sur 10 mètres produit par des projecteurs montés sur des tours récupérées à cette fin et

projetant de l'art numérique sur le flanc d'un bâtiment. Jusqu'à 30 000 personnes voient l'écran chaque jour à l'entrée ou à la sortie de la station du SkyTrain de Surrey.

Sous-Programme 1.1.3 : Groupe fiduciaire des édifices des Pères de la Confédération

Description

Le Sous-Programme du Groupe fiduciaire des édifices des Pères de la Confédération est un sous-programme à bénéficiaire unique qui fournit un financement d'opération au Centre des arts de la Confédération à l'Île-du-Prince-Édouard (Î.-P.-É.). Le Centre des arts de la Confédération est le seul monument commémoratif national des Pères de la Confédération et le « lieu de naissance de la Confédération ». Le Centre incite les Canadiens à célébrer, par l'intermédiaire des arts et du patrimoine, la vision créatrice de la Confédération et l'évolution de la nation canadienne. Bien que la majorité de ses revenus proviennent de recettes (p. ex. la vente de billets), grâce à du financement pluriannuel régulier, le Centre jouit d'une certaine stabilité qui lui permet de planifier et de gérer efficacement ses activités d'une année à l'autre, et d'offrir une programmation d'arts visuels, d'arts de la scène et de patrimoine qui reflète la créativité du Canada. Les bénéficiaires ultimes du Sous-Programme sont les Canadiens et les visiteurs étrangers qui entrent en contact avec le Centre, en participant à un spectacle ou un événement, en visitant la galerie d'art, en participant aux activités de rayonnement, en assistant à une tournée ou à une exposition ailleurs au Canada ou à l'extérieur du pays, ou en visitant le site Web du Centre. Ce Sous-Programme a recours au financement des paiements de transfert suivants : Contribution en vertu du Groupe fiduciaire des édifices des Pères de la Confédération.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses réelles 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2014-2015
3 274 832	3 111 881	-162 951

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2014-2015
2,5	1,0	-1,5

La différence s'explique en partie par les changements dans les affectations destinées à nous conformer à la définition de « services internes » du Secrétariat du Conseil du Trésor et à l'exigence de lier les ressources à chaque sous-programme.

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les visiteurs canadiens et internationaux ont accès à des programmes artistiques et patrimoniaux de qualité qui reflètent la créativité du Canada et constituent une expression contemporaine de la vision des Pères de la Confédération.	Pourcentage minimum de clients qui indiquent avoir eu une expérience très bonne ou excellente.	70	96
	Degré d'atteinte des cibles du CMR*, sur une échelle de 1 à 5**, qui ont trait au nombre de visiteurs aux représentations, aux expositions, aux activités de sensibilisation, et sur le site Web	4***	5

* Cible, par type d'activité : représentations : 275, expositions : 15,000 visiteurs; activités de sensibilisation : 6 500
site Web : 1 million de visiteurs assidus et expositions itinérantes et productions tournées : 3 500 visiteurs.
** Les indicateurs de rendement sont évalués sur une échelle de cinq points comme suit : 1 = 0 à 24 p. cent des cibles atteintes; 2 = 25 à 49 p. cent des cibles atteintes; 3 = 50 à 79 p. cent des cibles atteintes; 4 = 80 à 99 p. cent des cibles atteintes; 5 = 100 p. cent et plus des cibles atteintes.
*** 4 indique que 80 p. cent ou plus des cibles ont été atteintes.

Analyse du rendement et leçons apprises

En 2014-2015, le Sous-Programme du Groupe fiduciaire des édifices des Pères de la Confédération (GFEPC) a atteint ses cibles. Le GFEPC a dépassé sa première cible de 26 points de pourcentage, 96 p. cent des clients ayant indiqué que leur expérience avait été très bonne ou excellente. Le résultat est sensiblement le même que ceux des deux dernières années, soit environ 94 p. cent. La grande proportion de clients qui ont qualifié leur expérience de très bonne ou excellente est révélatrice de la qualité des productions, des spectacles, des activités et des expositions du Centre année après année, ce qui contribue à l'excellence du programme artistique et patrimonial.

Le GFEPC a réalisé sa deuxieme cible grâce à l'atteinte des résultats pour toutes les activités. Ces résultats sont semblables à ceux de l'an dernier et montrent que le Centre continue d'attirer des visiteurs. Plus précisément, le GFEPC a pu accroître le nombre de

personnes visitant ses expositions itinérantes et tournées de production de près de 55 000 par rapport à 2013-2014. Cette hausse est en partie attribuable à la pièce de théâtre nationale sur la vie du premier ministre du Canada, *La Tournée Sir John A.*, et à la popularité des expositions *Oh, Canada* et *Architecture et identité nationale : les projets du Centenaire, 50 ans plus tard*, lesquelles portent sur les grandes œuvres architecturales issues de programmes fédéraux qui avaient pour objectif de marquer le 100e anniversaire de la Confédération en 1967.

Le GFEPC a contribué à la priorité organisationnelle *Célébrer notre patrimoine et notre histoire*, grâce à la mise en œuvre continue de son plan stratégique pour le 150e anniversaire de la Conférence de Charlottetown en 2014 et le 150e anniversaire de la Confédération en 2017. En 2014-2015, le Centre a mis en priorité les activités gravitant autour de ces événements, notamment la publication du livre commémoratif *Le Centre pour tous les Canadiens* et l'exposition *Cinq décennies : une collection d'art canadien*, en plus des expositions *Oh, Canada* et *Architecture et identité nationale : les projets du Centenaire, 50 ans plus tard* et *La Tournée Sir John A.*

Sous-Programme 1.1.4 : Fonds du Canada pour la formation dans le secteur des arts

Description

Le Fonds du Canada pour la formation dans le secteur des arts (FCFSA) vise à contribuer au perfectionnement des créateurs canadiens et de futurs chefs de file, sur le plan culturel, dans le secteur des arts au Canada, et ce, en appuyant la formation d'artistes très prometteurs par l'intermédiaire d'établissements qui proposent une formation de haut calibre. Il accorde une aide financière aux établissements canadiens professionnels indépendants à but non lucratif qui se spécialisent dans la prestation de cours intensifs ciblés et axés sur la pratique. Ces établissements offrent une formation professionnelle du plus haut niveau dans des disciplines telles que le ballet, la danse contemporaine, le théâtre, les arts du cirque et la musique (opéra, formation orchestrale). Il accorde aussi une aide financière à certains établissements de formation qui reflètent les pratiques artistiques autochtones et ethnoculturelles. Les Canadiens, ainsi que le monde entier, bénéficient d'œuvres artistiques de la plus grande qualité réalisées par des artistes canadiens formés au Canada dans les établissements soutenus par le Sous-Programme. Ce Sous-Programme a recours au financement des paiements de transfert suivants : Contributions en vertu du FCFSA.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses réelles 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2014-2015
24 640 984	23 673 739	-967 245

La différence s'explique principalement par des réaffectations vers divers programmes en raison de nouvelles priorités et, dans certains cas, par la nécessité d'harmoniser les coûts indirects par sous-programme avec l'utilisation réelle des services de soutien.

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2014-2015
17,3	8,2	-9,1

La différence s'explique en partie par les changements dans les affectations destinées à nous conformer à la définition de « services internes » du Secrétariat du Conseil du Trésor et à l'exigence de lier les ressources à chaque sous-programme.

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Résultat réel*
Les diplômés en arts ont des carrières professionnelles au Canada et à l'échelle internationale.	Pourcentage minimum de finissants en arts ayant une carrière dans leur domaine au Canada et à l'étranger.	75	80

* Les données les plus récentes proviennent du sondage 2013-2014 des organismes appuyés par le FCFSA.

Analyse du rendement et leçons apprises

Le Ministère a dépassé de 5 points de pourcentage sa cible pour le Sous-Programme du Fonds du Canada pour la formation dans le secteur des arts (FCFSA). Le sondage annuel 2013-2014 réalisé auprès des organismes appuyés par le FCFSA révèle que 80 p. cent des diplômés travaillent de façon professionnelle dans leur domaine au Canada ou à l'étranger, poursuivant ainsi la tendance des années précédentes (par exemple, 80 p. cent en 2012-2013 et 82 p. cent en 2011-2012). Ce taux de réussite est révélateur de la grande qualité de la formation offerte par les bénéficiaires du FCFSA, des institutions renommées dont l'importance nationale est indubitable. De plus, l'excellence des diplômés est reconnue grâce à des prix, à des mises en nomination ainsi qu'à des activités professionnelles et communautaires.

Par exemple, des sept diplômés de l'École nationale de cirque qui ont pris part au 36e Festival mondial du cirque de demain à Paris, en France, en 2015, cinq ont reçu une médaille d'or, d'argent ou de bronze pour leur numéro de jonglerie, porteur, voltigeur ou de roue Cyr. En plus de ces médailles, cinq prix ont été accordés à ces diplômés et à un autre diplômé de l'École pour l'excellence de leur prestation. En parallèle, dans le domaine du théâtre, sept diplômés de la Soulpepper Academy, aux côtés de membres de la Soulpepper Theatre Company, ont, en juin 2014, remporté sept prix Dora Mavor Moore pour la présentation de la pièce *Of Human Bondage*, dont un pour l'excellence de la prestation de la troupe.

Sous-Programme 1.1.5 : Fonds du Canada pour l'investissement en culture

Description

Le Fonds du Canada pour l'investissement en culture (FCIC) aide les organismes voués aux arts et au patrimoine à générer et à diversifier leurs sources de revenus, à renforcer leurs compétences et leurs aptitudes en affaires et à mieux s'ancrer dans leurs collectivités. Trois volets lui permettront d'atteindre ces objectifs. Le volet Incitatifs aux fonds de dotation offre des subventions en contrepartie des fonds recueillis au profit d'organismes artistiques professionnels à but non lucratif. Le volet Initiatives stratégiques finance les projets améliorant l'efficacité des pratiques de gestion et d'affaires de multiples organismes. Appui limité aux organismes artistiques en situation précaire est un volet rarement utilisé permettant au gouvernement fédéral de s'associer avec d'autres niveaux de gouvernement et le secteur privé dans le but d'aider un organisme voué aux arts qui est près de la faillite à assurer sa durabilité s'il possède une bonne stratégie d'affaires. Ce Sous-Programme a recours au financement des paiements de transfert suivants : Subventions en vertu du FCIC et contributions en vertu du FCIC.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses réelles 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2014-2015
24 855 281	23 815 929	-1 039 352

La différence s'explique principalement par des réaffectations vers divers programmes en raison de nouvelles priorités et, dans certains cas, par la nécessité d'harmoniser les coûts indirects par sous-programme avec l'utilisation réelle des services de soutien.

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2014-2015
26,4	17,2	-9,2

La différence s'explique en partie par les changements dans les affectations destinées à nous conformer à la définition de « services internes » du Secrétariat du Conseil du Trésor et à l'exigence de lier les ressources à chaque sous-programme.

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les organismes artistiques et patrimoniaux reçoivent un soutien au sein des collectivités canadiennes.	Nombre minimum d'initiatives* nouvelles ou conservées, par demandeur/bénéficiaire.	3	5
	Nombre minimum de partenariats** nouveaux ou conservés et d'autres soutiens communautaires, par demandeur/bénéficiaire.	3	10
	Montant minimum (en millions de dollars) recueilli au moyen de dons du secteur privé par des organismes artistiques qui présentent une demande au volet Incitatifs aux fonds de dotation et sont admissibles à celui-ci.	18	19,5

* Les initiatives comprennent : outils, stratégies, activités, programmes et approches découlant du financement d'un projet.
** Les partenariats ou soutien communautaire comprennent : en espèces, en expertise, en nature, etc. de la part du secteur privé, de fondations, d'établissements scolaires, d'associations communautaires, de bénévoles, d'autres ordres de gouvernement, etc.

Analyse du rendement et leçons apprises

En 2014-2015, le Ministère a atteint toutes ses cibles pour le Fonds du Canada pour l'investissement en culture (FCIC). Le nombre moyen de partenariats a légèrement diminué, passant de 11 en 2013-2014 à 10, mais le nombre moyen d'initiatives est quant à lui passé de quatre à cinq. L'écart s'explique par le fait que les résultats du volet Initiatives stratégiques sont tributaires des demandes reçues ainsi que du type et de la portée des projets financés

Le Ministère a investi plus de 18,9 millions de dollars en 2014-2015, le même montant qu'en 2013-2014, dans les fonds de dotation de 87 organismes voués aux arts en versant

97 cents de subvention fédérale pour chacun des 19,5 millions de dollars recueillis auprès du secteur privé. Depuis sa création en 2001, le volet Incitatifs aux fonds de dotation a octroyé 194 millions de dollars afin de contribuer à la santé financière à long terme de 189 organismes dédiés aux arts, financement qui s'ajoute aux 258 millions de dollars en dons reçus du secteur privé pour un total combiné de 452 millions de dollars dans les fonds de dotation des organismes artistiques à l'échelle du Canada.

Le FCIC a contribué à la priorité organisationnelle *Un secteur culturel prospère* en finançant des projets qui encouragent les partenariats et l'innovation dans les secteurs des arts et du patrimoine et permettent de tirer pleinement parti des technologies numériques grâce au volet Initiatives stratégiques. Il a également contribué à la priorité *Rassembler les Canadiens*, et ce, par le biais du volet Incitatifs aux fonds de dotation, en encourageant le soutien offert par le secteur privé aux organismes dédiés aux arts, ce qui en accroît la vigueur et favorise leur engagement communautaire.

Programme 1.2 : Industries culturelles

Description

Ce Programme soutient les industries culturelles canadiennes à s'adapter à un marché mondial exigeant et en évolution. Cet objectif est atteint grâce à la prestation de subventions, contributions, crédits d'impôt, ainsi que par des politiques, des mesures législatives et réglementaires. Favoriser la compétitivité et les extrants créatifs de ces industries veille à ce que les auditoires canadiens et internationaux aient accès à un éventail de contenu canadien dans une variété de formats et de plateformes et contribue à l'économie canadienne.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Autorisations totales pouvant être utilisées 2014-2015	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2014-2015
302 346 433	302 346 433	296 921 572	295 742 756	-6 603 677

La différence s'explique principalement par des réaffectations vers divers programmes en raison de nouvelles priorités et, dans certains cas, par la nécessité d'harmoniser les coûts indirects par sous-programme avec l'utilisation réelle des services de soutien.

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2014-2015
233,1	237,8	4,7

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Une variété de contenu culturel canadien est créée et produit.	Degré d'atteinte des cibles du CMR, sur une échelle de 1 à 5*, qui représente la variété de contenu culturel canadien créé et produit.	5 [17] **	5
Le contenu culturel canadien est accessible au Canada et à l'étranger.	Degré d'atteinte des cibles du CMR, sur une échelle de 1 à 5*, qui ont trait à l'accessibilité au contenu culturel canadien au Canada et à l'étranger.	5 [18] **	4
Les industries culturelles canadiennes appuyées par Patrimoine canadien contribuent à la prospérité économique du Canada.	Produit intérieur brut (PIB) culturel, en milliards de dollars.	25,5	24,54

* Les indicateurs de rendement sont évalués sur une échelle de cinq points comme suit : 1 = 0 à 24 p. cent des cibles atteintes; 2 = 25 à 49 p. cent des cibles atteintes; 3 = 50 à 79 p. cent des cibles atteintes; 4 = 80 à 99 p. cent des cibles atteintes; 5 = 100 p. cent et plus des cibles atteintes.
** 5 indique que la cible a été atteinte ou surpassée.

Analyse du rendement et leçons apprises

Le Programme des Industries culturelles a contribué au résultat stratégique 1 *Les expressions artistiques et le contenu culturel canadiens sont créés et accessibles au pays et à l'étranger* grâce à un investissement de 295,7 millions de dollars dans les programmes de financement qui appuient les industries culturelles canadiennes dans la production, la commercialisation et la distribution de contenu culturel canadien diversifié. Il a contribué à la priorité organisationnelle *Un secteur culturel prospère* grâce à des politiques pour le secteur culturel et à des mesures législatives et réglementaires qui contribuent à créer des conditions de marché favorables pour un secteur culturel fort, novateur et concurrentiel, et qui soutiennent la création et l'accès à du contenu culturel canadien diversifié et prisé au pays et à l'étranger. À titre d'exemple, notons les négociations sur les traités de coproduction audiovisuelle, ainsi que la prestation de conseils stratégiques fondés sur des données probantes sur la *Loi sur la radiodiffusion du Canada*, le droit d'auteur et les intérêts culturels dans le contexte des négociations

internationales relevant du programme du gouvernement du Canada en matière de commerce international. Les détails à ce sujet se trouvent dans les sections propres aux sous-programmes ci-dessous.

En 2014-2015, le Programme a atteint sa cible liée à la création et à la production de contenu culturel diversifié sur diverses plateformes, la plupart des cibles relevant de l'indicateur ayant atteint une moyenne de 100 p. cent et plus, et les résultats étant relativement stables par rapport aux années précédentes. Par exemple, le nombre de magazines avec du contenu canadien a connu une hausse cette année, soit 1 706 magazines contre 1 630 en 2013-2014. La production de journaux autres que les quotidiens a augmenté à 1 040 publications en 2014-2015, contre 1 019 en 2013-2014. Ceci démontre la capacité de ces industries à produire, de manière constante, du contenu culturel canadien diversifié.

Le Programme a aussi atteint la plupart des cibles liées à l'accessibilité et à la consommation de contenu canadien sur les marchés nationaux et internationaux, les résultats de chacune des grandes industries pour cet indicateur oscillant entre 80 p. cent et 99 p. cent d'atteinte de la cible dans chaque cas. La part du marché des longs métrages canadiens à l'affiche dans les salles de cinéma, même si elle est encore en deçà de la cible, a augmenté à 3 p. cent en 2014 par rapport à 2,3 p. cent en 2013, et ce, principalement en raison de la hausse de la part des recettes des salles de cinéma provenant de longs métrages canadiens présentés en anglais. La consommation internationale de musique d'artistes canadiens a augmenté de près de 8,3 p. cent pour s'établir à 51,2 millions de dollars, ce qui dépasse de 16,4 p. cent la cible de 7,2 millions de dollars. TV5 Québec Canada et TV5MONDE ont continué à dépasser les cibles liées à l'accessibilité de contenu de la Francophonie dans le monde. Ainsi, 10,2 millions de foyers canadiens ont eu accès à TV5 Québec Canada en 2014-2015, une augmentation de plus de 3 points de pourcentage par rapport à 2013-2014. De plus, le contenu canadien diffusé par TV5MONDE représentait 10,7 p. cent du contenu total, une légère hausse par rapport à l'an dernier. La stabilité dans la consommation de contenu culturel canadien démontre la capacité des industries de produire du contenu de qualité et de le rendre accessible sur les marchés nationaux et internationaux.

Le plus récent produit intérieur brut (PIB) des industries culturelles de 24,54 milliards de dollars (Compte satellite de la culture, 2010) démontre que les industries culturelles occupent une place importante dans le PIB et apportent ainsi une contribution considérable à la prospérité du Canada.

Sous-Programme 1.2.1 : Radiodiffusion et communications numériques

Description

La direction générale de la Radiodiffusion et des communications numériques fournit des conseils sur le cadre stratégique et réglementaire global de la radiodiffusion et des

communications numériques au Canada, y compris des conseils sur la *Loi sur la radiodiffusion*. Celle-ci vise notamment à faire en sorte que des émissions canadiennes soient créées et que les Canadiens y aient accès.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses réelles 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2014-2015
5 714 361	5 764 532	50 171

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2014-2015
43,9	49,9	6,0

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les Canadiens bénéficient de choix de programmation canadienne.	Part d'auditoire minimum des émissions canadiennes exprimée en pourcentage de l'ensemble de l'écoute des services de télévision canadiens.	50	48*
	Rayonnement du contenu numérique canadien et des applications, financé par le Fonds des médias du Canada, mesuré en millions de visites sur les plateformes numériques.	17	19,2**

* Source : Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), *Rapport de surveillance des communications 2014*, p. 90.
** Source : *Rapport annuel 2013-2014 – Fonds des médias du Canada*.

Analyse du rendement et leçons apprises

Le Sous-Programme de la Radiodiffusion et communications numériques a contribué à ce que 48 p. cent des heures d'écoute de télévision par semaine soient consacrées à de la programmation canadienne en 2012-2013 (données les plus récentes), contre 49 p. cent en 2011-2012 et 48 p. cent en 2010-2011. La part des cotes d'écoute occupée par la

programmation canadienne fluctue d'une année à l'autre selon la popularité des émissions concurrentes diffusées au Canada. La part de marché réalisée par la programmation canadienne en 2012-2013 s'explique essentiellement par la popularité des émissions américaines dans le marché anglo-canadien. Les émissions canadiennes ont occupé 43,4 p. cent des cotes d'écoute dans les marchés de langue anglaise en 2012-2013, contre 61,4 p. cent dans les marchés de langue française. En 2013-2014, le contenu numérique canadien et les applications financés par le Fonds des médias du Canada ont été consultés ou utilisés 19,2 millions de fois sur des plateformes numériques. Le résultat de ce nouvel indicateur est supérieur de 13 p. cent à la cible, ce qui révèle une hausse de la demande de contenu sur les plateformes numériques de la part des Canadiens.

En avril 2014, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a publié un rapport[19] sur les choix de chaînes de télévision à la suite d'un décret émis par le gouvernement le 7 novembre 2013 aux termes de l'article 15 de la *Loi sur la radiodiffusion*. Le Ministère a continué de soutenir le choix des consommateurs dans un monde numérique, en prenant en considération le rapport et en fournissant des conseils sur les politiques fondés sur des données probantes.

De plus, le 8 avril 2014, le Comité sénatorial permanent des langues officielles a déposé son rapport[20] sur les obligations de Radio-Canada/CBC aux termes de la *Loi sur les langues officielles* et de la *Loi sur la radiodiffusion*. En réaction au rapport, des conseils stratégiques ont été prodigués au gouvernement, lequel a fait état de sa réponse au rapport[21] du Comité.

Sous-Programme 1.2.2 : Fonds des médias du Canada

Description

Le Fonds des médias du Canada (FMC), un partenariat public-privé, accorde du financement destiné à la création de contenu numérique convergent pour la télévision dans les deux langues officielles et à la création d'applications et de contenu non linéaires et avant-gardistes conçus pour la diffusion sur de multiples plateformes (p. ex. les émissions télévisées, l'Internet et/ou les téléphones cellulaires). Les investissements du FMC sont axés sur la création de contenu que les Canadiens veulent et ils exploitent la possibilité qu'offrent les nouvelles technologies de diffuser le contenu aux Canadiens quand ils le veulent et où ils le veulent. Les organismes appuyés par le FMC comprennent entre autres les entreprises canadiennes de production télévisuelle et interactive et des médias numériques. Les Canadiens en tant que consommateurs d'émissions convergentes et les créateurs de contenu et d'applications avant-gardistes constituent le groupe cible ultime. Les communautés autochtones, les communautés de langue officielle en situation minoritaire, ainsi que des communautés d'autres langues diverses bénéficient également d'enveloppes de financement particulières pour la production. Ce Sous-Programme a recours au financement des paiements de transfert suivants : Contributions en vertu du Sous-Programme du FMC.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses réelles 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2014-2015
135 204 306	135 713 527	509 221

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2014-2015
8,3	10,8	2,5

La différence s'explique principalement par la méthode de calcul utilisée pour les ETP prévus, lesquels sont en fonction des affectations salariales (budget principal des dépenses). Étant donné que les affectations salariales ne tiennent pas compte des transferts en cours d'exercice vers les budgets salariaux pour les activités temporaires, elles sont sous-estimées par rapport à leur utilisation réelle. Ainsi, les ETP prévus sont sous-estimés, ce qui explique en grande partie l'écart entre les ETP prévus et réels. Les différences observées par sous-programme s'expliquent également par les changements entraînés par les affectations destinées à nous conformer à la définition de « services internes » du Secrétariat du Conseil du Trésor et à l'exigence de lier les ressources à chaque sous-programme.

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels****
Le contenu non linéaire et les applications d'avant-garde* sont créés en raison de leur potentiel commercial** ou à des fins d'utilisation par le public***.	Nombre minimum de projets de contenu non linéaire et d'applications d'avant-garde* appuyés par le Fonds des médias du Canada.	60	83
Les Canadiens regardent les émissions de télévision ou le contenu convergent numérique soutenus par le Fonds des médias du Canada ou interagissent avec ceux-ci.	Niveau d'heures d'écoute (en millions d'heures annuellement) des productions télévisuelles de langue anglaise soutenues par le Fonds des médias du Canada.	1 660	2 049
	Niveau d'heures d'écoute (en millions d'heures annuellement) des productions télévisuelles de langue française soutenues par le Fonds des médias du Canada.	980	1 292

* Contenu non linéaire et applications d'avant-garde : contenu ou applications ayant un caractère innovateur présentés sur une plateforme numérique ou élaborés pour une telle plateforme qui permet une interaction, comme offrir aux utilisateurs de contrôler les progrès ou d'orienter une histoire ou une présentation.
** Potentiel commercial : possibilité que les entreprises médiatiques grand public adoptent les produits.
*** Utilisation par le public : projets dont les produits sont utilisés librement ou directement par le public.
**** Source : *Rapport annuel 2013-2014 – Fonds des médias du Canada.*

Analyse du rendement et leçons apprises

Selon les données de 2013-2014, le Sous-Programme Fonds des médias du Canada[22] (FMC) a dépassé l'ensemble de ses cibles liées au nombre de projets financés pour ses deux volets. En tout, 83 projets ont été financés par le volet expérimental, lequel encourage la création d'applications logicielles avant-gardistes et de contenu novateur destiné aux médias numériques. Il s'agit d'une baisse de 2,3 p. cent par rapport aux 85 projets financés en 2012-2013, mais ce nombre demeure néanmoins 38 p. cent au-dessus de la cible. Une relative stabilité peut également être soulignée dans le nombre de projets financés par le volet expérimental et les demandes de fonds pour créer des applications logicielles avant-gardistes et du contenu novateur pour médias numériques interactifs.

Pour le volet convergent, qui appuie la création d'émissions de télévision canadiennes de haute qualité et de contenu convergent numérique à valeur ajoutée accessible sur au moins une autre plateforme, on compte 2 049 millions d'heures d'écoute pour les productions télévisuelles en langue anglaise financées par le FMC et 1 292 millions d'heures d'écoute pour leur équivalent en langue française. Ces résultats montrent que les productions financées par le FMC continuent d'avoir du succès auprès du public canadien.

Le FMC a contribué à la priorité organisationnelle *Un secteur culturel prospère* en finançant la création de contenu convergent et de contenu destiné aux médias numériques sur de multiples plateformes, de même que la création d'applications logicielles avant-gardistes et de contenu novateur d'origine canadienne exclusivement pour les plateformes numériques. Le FMC a versé 354,5 millions de dollars à des projets de contenu canadien pour la télévision et les médias numériques en 2013-2014 générant des recettes de 1,2 milliard de dollars en activités de production[23]. En 2014-2015, 27 productions financées par le FMC ont remporté 51 prix Écrans canadiens, notamment les succès *Call Me Fitz*, *Degrassi*, *Sensitive Skin*, *Tales from the Organ Trade*, *Bomb Girls*, *Lost Girl* (prix Choix du public) et le jeu documentaire interactif *Fort McMoney*[24]. Au sein du marché francophone, 30 productions financées par le FMC ont remporté 66 prix Gémeaux, notamment les grands lauréats *Série noire*, *Les Beaux Malaises*, *Infoman* et *Unité 9*, gagnant du prix Choix du public.

Une évaluation[25] du FMC, couvrant la période de 2010-2011 à 2013-2014, a été réalisée en 2015. Selon cette évaluation, le FMC est la plus importante source de financement du contenu numérique canadien produit dans les genres sous-représentés que sont les dramatiques, les émissions pour enfants et pour jeunes, les documentaires et les émissions de variétés et arts de la scène. L'évaluation a conclu que le Sous-Programme a atteint ses résultats escomptés. L'évaluation a également permis de démontrer que le milieu médiatique canadien change rapidement et de manière difficile à prédire, et qu'il est essentiel que le FMC et Patrimoine canadien continuent à faire un suivi des changements qui s'y produisent advenant le cas où les politiques nécessiteraient des ajustements afin de s'assurer que ce milieu s'adapte bien et qu'il continue à connaître le succès.

Sous-Programme 1.2.3 : Politique du film et de la vidéo

Description

La Politique du film et de la vidéo appuie le cadre politique, législatif et réglementaire global du secteur de l'audiovisuel au niveau fédéral en favorisant la création d'un éventail de films et de vidéos et en assurant l'accès à un contenu canadien par des auditoires canadiens et internationaux. De plus, la Politique met en application de façon plus particulière la Politique canadienne sur la coproduction audiovisuelle régie par des traités en renégociant les traités de coproduction existants et en en négociant de nouveaux traités.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses réelles 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2014-2015
2 214 811	1 907 249	-307 562

La différence s'explique principalement par la nécessité d'harmoniser les coûts indirects par sous-programme avec l'utilisation réelle des services de soutien.

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2014-2015
21,5	15,8	-5,7

La différence s'explique en partie par les changements dans les affectations destinées à nous conformer à la définition de « services internes » du Secrétariat du Conseil du Trésor et à l'exigence de lier les ressources à chaque sous-programme.

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les longs métrages canadiens sont disponibles au Canada et à l'étranger.	Part du marché (pourcentage) des recettes des billets vendus au Canada pour les longs métrages canadiens.	5	3
Les politiques du film et de la vidéo soutiennent la production d'une variété de contenu audiovisuel canadien.	Budget total (en milliards de dollars) des productions cinématographiques et télévisuelles (y compris la part canadienne des coproductions).	2,5	2,7
Les négociations de traités régissant les coproductions vont bon train avec des pays clés prioritaires.	Nombre de négociations de traités en cours avec des partenaires étrangers.	8	10

Analyse du rendement et leçons apprises

Le Sous-Programme Politique du film et de la vidéo a dépassé deux de ses trois cibles. Les films canadiens ont récolté 3 p. cent des recettes totales de salles de cinéma au Canada en 2014, ce qui est en deçà de la cible, mais s'inscrit dans une tendance à la

hausse enregistrée au cours des deux dernières années (2,3 p. cent en 2013 et 2,5 p. cent en 2012). L'augmentation globale s'explique principalement par l'augmentation de la part des longs métrages canadiens présentés en anglais dans les salles de cinéma, laquelle est passée de 1,2 p. cent en 2013 à 2 p. cent en 2014, le résultat le plus élevé depuis le lancement de la Politique canadienne du long métrage en 2000. La part des films canadiens présentés en français a également augmenté en 2014 à 10 p. cent, contre 9 p. cent l'année précédente.

La cible du budget total destiné aux productions cinématographiques et télévisuelles canadiennes a été dépassée de 8 p. cent en 2013-2014, avec 2,7 milliards de dollars. C'est là une augmentation par rapport au total de 2012-2013 (2,6 milliards de dollars), mais cela reste sous les 3 milliards de dollars obtenus en 2011-2012. Les productions télévisuelles sont demeurées stables à 2,3 milliards de dollars en 2013-2014 tandis que les productions cinématographiques ont augmenté, passant de 361 millions de dollars en 2012-2013 à 376 millions de dollars en 2013-2014.

De plus, le Sous-Programme Politique du film et de la vidéo a contribué à la priorité organisationnelle *Un secteur culturel prospère* en continuant de mettre en œuvre l'approche du Canada pour la coproduction audiovisuelle régie par des traités, laquelle permet aux producteurs de profiter de nouvelles technologies de production et de distribution.

En 2014-2015, la cible pour le nombre de négociations de traités de coproduction audiovisuelle en cours a été dépassée de 25 p. cent, s'élevant à 10. Le Ministère a poursuivi ses négociations avec neuf pays, dont l'Australie, la Chine, l'Irlande et la Nouvelle-Zélande, et a aussi entamé des négociations avec le Singapour en 2014-2015. Les négociations entourant le traité de coproduction audiovisuelle Canada-Inde ont été conclues en décembre 2013, et le traité est entré en vigueur en juillet 2014. Ces résultats de rendement mettent en lumière le travail accompli par le Ministère pour mettre en œuvre la *Politique canadienne sur la coproduction audiovisuelle régie par des traités* et positionner le Canada en tant que partenaire de choix pour la coproduction audiovisuelle.

Sous-Programme 1.2.4 : Crédits d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique

Description

Le Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens (BCPAC) administre avec l'Agence du revenu du Canada (ARC) les programmes de crédits d'impôt suivants afin d'appuyer l'industrie du film et de la télévision au Canada : 1) Le Crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne (CIPC) encourage la création d'émissions canadiennes et l'essor d'un secteur de production canadien indépendant et dynamique. Il est accessible aux compagnies de production canadiennes pour des productions considérées au titre de contenu canadien; les productions admissibles doivent satisfaire à des critères précis concernant le personnel clé de création et les coûts de la production. Le CIPC correspond à 25 p. cent des dépenses de main

d'œuvre admissibles; 2) Le Crédit d'impôt pour services de production cinématographique ou magnétoscopique (CISP) encourage l'emploi de Canadiens, par des sociétés canadiennes ou étrangères imposables ayant un établissement stable au Canada. Le CISP équivaut à 16 p. cent des traitements et salaires payés à des résidents du Canada ou à des sociétés canadiennes imposables pour des services rendus relativement à une production au Canada.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses réelles 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2014-2015
359 805	-758 725	-1 118 530

Les activités du BCPAC sont entièrement financées par une autorisation spéciale de dépenser les revenus (autorisation relative aux revenus nets en vertu d'un crédit). La différence observée s'explique principalement par les revenus réels qui dépassent les revenus prévus dans le Rapport sur les plans et les priorités de 2014-2015 et par l'imputation d'une partie des dépenses au programme des services internes lorsque tous les revenus sont imputés au sous-programme du BCPAC.

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2014-2015
39,7	40,3	0,6

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels*
Les productions cinématographiques et télévisuelles à contenu canadien reçoivent une certification de Patrimoine canadien.	Nombre de productions cinématographiques ou télévisuelles canadiennes soutenues par le crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne.	1 000	1 000
Des productions cinématographiques et télévisuelles à contenu non canadien utilisant des services de production canadiens reçoivent une certification de Patrimoine canadien.	Nombre de productions cinématographiques et télévisuelles étrangères filmées au Canada qui reçoivent un crédit d'impôt pour services de production cinématographique ou magnétoscopique.	150	223

* Les données les plus récentes datent de 2013-2014. En raison du décalage potentiel entre l'enclenchement d'un processus de production et la présentation d'une demande au BCPAC, les données des deux dernières années sont incomplètes.

Analyse du rendement et leçons apprises

En 2014-2015, le Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens (BCPAC) a continué d'émettre des certifications aux fins du Crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne (CIPC) et du Crédit d'impôt pour services de production cinématographique ou magnétoscopique (CISP). En 2013-2014, le nombre de productions soutenues par le CIPC a atteint 1 000; ce résultat est similaire à ceux obtenus au cours des dernières années lesquelles ont oscillés entre 1 000 et 1 100. De surcroît, 223 productions filmées en 2013-2014 ont été certifiées aux fins du CISP, un résultat dépassant de 49 p. cent la cible établie et une hausse de 23 p. cent par rapport à 2012-2013 (181 productions).

Par ailleurs, les changements apportés à la *Loi de l'impôt sur le revenu* et au règlement lié au CIPC sont entrés en vigueur en novembre et décembre 2014. Les changements visaient à simplifier le crédit d'impôt, à accroître la transparence et à clarifier les règles sur la propriété des droits d'auteur et les investissements privés.

Sous-Programme 1.2.5 : Fonds de la musique du Canada

Description

Le Fonds de la musique du Canada appuie les activités des créateurs, des artistes et des entrepreneurs canadiens de la musique afin d'assurer l'accès à un large éventail de contenu musical canadien. Le Fonds comprend les volets suivants : 1) Entrepreneurs de la musique : appui financier aux entreprises établies qui ont fait leur preuve ainsi qu'aux

organismes nationaux de service, pour la création, la production et la commercialisation de musique canadienne, dont des tournées; 2) Nouvelles œuvres musicales : appui financier aux artistes et petits et moyens entrepreneurs de la musique pour la création, la production et la commercialisation de musique canadienne, dont la présence à des vitrines musicales; 3) Initiatives collectives : appui financier pour la réalisation de diverses activités collectives visant à favoriser le rayonnement des artistes canadiens au pays et à l'étranger; et 4) Souvenirs de la musique canadienne : appui financier pour la préservation du patrimoine musical canadien pour les générations futures. Ce Sous-Programme a recours au financement des paiements de transfert suivants : Subventions en vertu du Fonds de la musique du Canada et contributions en vertu du Fonds de la musique du Canada.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses réelles 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2014-2015
25 663 227	25 418 586	-244 641

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2014-2015
16,8	15,8	-1,0

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Un éventail de styles de musique canadienne est produit par les bénéficiaires du Fonds de la musique du Canada.	Nombre de productions de musique canadienne qui ont reçu l'appui du Fonds de la musique du Canada.	300	479
La musique canadienne soutenue par le Fonds de la musique du Canada est accessible au Canada et à l'étranger.	Pourcentage de la part du marché national des albums d'artistes financés par le Fonds de la musique du Canada.	18	12,9*
	Ventes internationales, en millions d'albums, d'artistes financés par le Fonds de la musique du Canada.	1	0,5

* Les données les plus récentes datent de 2013-2014.

Analyse du rendement et leçons apprises

En 2014-2015, le Sous-Programme Fonds de la musique du Canada (FMC) a dépassé ses cibles pour ce qui est du nombre de productions de musique canadienne qui ont reçu l'appui du Fonds. Le FMC a financé la mise en marché de 479 albums, un résultat qui dépasse de 60 p. cent la cible établie et qui est similaire au nombre moyen d'enregistrements soutenus au cours des quatre dernières années (453). Les albums mis en marché couvrent un vaste éventail de genres, dont le rock (28 p. cent), le pop (19 p. cent), le folk et traditionnel (11 p. cent), le classique (10 p. cent) et le jazz (7 p. cent). Le volet des Nouvelles œuvres musicales (NOM) a appuyé 103 projets de production par des artistes de langue française et 222 albums par des artistes de langue anglaise. Pour ce qui est des albums appuyés par le Volet entrepreneurs de la musique (VEM), 56 étaient en français, 61 étaient en anglais et 37 étaient des interprétations instrumentales ou dans d'autres langues.

La part du marché national des albums d'artistes bénéficiaires du Fonds a atteint 12,9 p. cent en 2014, un résultat inférieur de 5 points de pourcentage à la cible établie et légèrement en deçà des 13 p. cent du marché en 2013-2014. Les données relatives aux ventes d'enregistrements d'artistes canadiens produits par les bénéficiaires du VEM servent à mesurer le rendement du FMC à l'échelle internationale pour ce Sous-Programme. Les ventes internationales de musique financée par le VEM ont atteint 0,5 million d'unités, soit 50 p. cent en deçà de la cible et en baisse de 44 p. cent par rapport au 0,9 million d'unités de l'année précédente. Aucune des cibles fixées n'a été atteinte principalement en raison de la concurrence internationale accrue et des changements rapides des habitudes des consommateurs à l'échelle mondiale, ces derniers délaissant l'achat de musique pour privilégier la diffusion en continu. Les bénéficiaires du Fonds sont au premier plan de cette transformation, ayant déclaré une augmentation

de plus de 65 p. cent de leurs activités de diffusion en continu au cours de la dernière année.

Le talent des artistes bénéficiaires du FMC est souligné lors de remises de prix nationales et internationales, notamment les prix JUNO et le Gala de l'ADISQ. Le Prix de musique Polaris, par exemple, récompense l'album de l'artiste canadien ayant séduit le plus les critiques, peu importe le genre de musique ou les ventes réalisées. Des 10 albums sélectionnés pour le prix de 2014, huit provenaient d'artistes ayant été soutenus par le FMC à un moment ou l'autre de leur carrière, y compris Tanya Tagaq, dont l'album *Animism* a remporté le prix.

Le FMC a contribué à la priorité *Un secteur culturel prospère* en finançant des projets qui améliorent l'accessibilité de la musique canadienne sur diverses plateformes. Par exemple, le FMC a soutenu la création d'une plateforme ayant contribué à offrir une gamme complète de services de marketing numérique pour les marchés nationaux et internationaux ainsi que d'un site Web qui offre aux producteurs audiovisuels et de jeux vidéo une grande sélection de musique canadienne légale et préautorisée.

En 2014-2015, le Ministère a également donné suite au rapport du Comité permanent du patrimoine canadien intitulé *Examen de l'industrie canadienne de la musique*[26]. Dans ce rapport, le Comité a formulé 10 recommandations portant sur les programmes de financement, la réglementation et la sensibilisation à l'égard du droit d'auteur, le tourisme musical, l'éducation musicale ainsi que la réglementation du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes. Le Ministère a abordé les recommandations du Rapport dans sa Réponse déposée en octobre 2014.

Sous-Programme 1.2.6 : Fonds du livre du Canada

Description

Le Fonds du livre du Canada appuie les activités des éditeurs canadiens du livre en plus de celles des autres secteurs de l'industrie afin d'assurer l'accès à un large éventail de livres d'auteurs canadiens. Cette aide est versée dans le cadre des sources de financement suivantes : 1) Soutien aux éditeurs, appui financier accordé principalement selon une formule récompensant la distribution de contenu valorisé par les Canadiens. Ce financement contribue à maintenir la production et la promotion de livres d'auteurs canadiens en compensant les coûts élevés de l'édition au Canada et en renforçant la capacité du secteur; et 2) Soutien aux organisations, appui financier favorisant le développement de l'industrie canadienne du livre et du marché pour ses produits en aidant les associations de l'industrie et les organismes connexes à entreprendre des projets collectifs apportant des résultats profitables à l'industrie et, par conséquent, aux lecteurs de partout. Ce Sous-Programme a recours au financement des paiements de transfert suivants : Subventions en vertu du Fonds du livre du Canada et contributions en vertu du Fonds du livre du Canada.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses réelles 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2014-2015
39 653 882	39 264 159	-389 723

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2014-2015
29,2	30,5	1,3

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Un éventail de livres d'auteurs canadiens est produit par les bénéficiaires du Fonds du livre du Canada.	Nombre de titres d'auteurs canadiens publiés par les bénéficiaires du Fonds du livre du Canada.	5 500	6 439
Les livres d'auteurs canadiens soutenus par le Fonds du livre du Canada sont lus au Canada et à l'étranger.	Valeur, en millions de dollars, des ventes à l'échelle nationale et internationale des livres d'auteurs canadiens publiés par les éditeurs bénéficiaires du Fonds du livre du Canada.	425	370*

* Le chiffre approximatif de 370 millions de dollars englobe les ventes de plus de 280 millions de dollars au Canada et de 85 millions de dollars à l'étranger.

Analyse du rendement et leçons apprises

En 2014-2015, le Sous-Programme Fonds du livre du Canada (FLC) a financé la publication de 6 439 nouveaux titres d'auteurs canadiens en format papier et numérique, soit 17 p. cent au-dessus de la cible. Il s'agit d'une diminution de 5 p. cent par rapport aux 6 766 livres en 2013-2014. De ces titres, 59 p. cent ont été publiés en français (62 p. cent en 2013-2014), 39 p. cent en anglais (37 p. cent en 2013-2014) et 2 p. cent dans les deux langues officielles ou dans une autre langue (1 p. cent en 2013-2014), soit un léger écart d'un à trois p. cent par rapport à 2013-2014. En ce qui concerne les genres, les résultats sont peu différents par rapport à ceux de l'année précédente, 70 p. cent étant des titres d'intérêt général, 22 p. cent des manuels scolaires et 8 p. cent des titres académiques. Bien que le nombre de publications ait été supérieur à la normale en

2013-2014, le nombre total de publications cette année est très similaire à celui des dernières années.

Les quelque 370 millions de dollars de ventes de livres d'auteurs canadiens enregistrées par les bénéficiaires du FLC sont en deçà de la cible de 13 p. cent et représentent une baisse par rapport à l'estimation de 400 millions pour l'an dernier. La baisse des ventes enregistrées au cours des dernières années peut s'expliquer, entre autres, par la baisse des prix des livres au pays, le taux de change appliqué aux exportations et la faiblesse de l'économie mondiale.

La qualité des livres des bénéficiaires du FLC a continué d'être reconnue en 2014, 11 des 14 titres gagnants des Prix littéraires du Gouverneur général ayant été publiés par des bénéficiaires du FLC.

Le FLC a contribué à la priorité organisationnelle *Un secteur culturel prospère* en finançant des projets novateurs de marketing collectif axé sur la technologie, par exemple *Lire vous transporte*, une bibliothèque virtuelle accessible dans des réseaux de transport ciblés au Québec (autobus et métro de Montréal, par exemple), permettant aux passagers de magasiner des livres électroniques, d'en emprunter et d'en acheter sur leurs appareils électroniques, et contribuant ainsi à accroître la visibilité des auteurs canadiens et de leurs œuvres.

Sous-Programme 1.2.7 : Fonds du Canada pour les périodiques

Description

Le Fonds du Canada pour les périodiques appuie les activités des éditeurs et des organismes de magazines et de journaux non quotidiens canadiens afin d'assurer l'accès à une variété de magazines et de journaux non quotidiens canadiens. Le Fonds comporte les volets suivants : 1) Aide aux éditeurs : appui financier (accordé selon une formule) aux magazines et aux journaux non quotidiens imprimés canadiens pour des activités d'édition telles que la distribution, la création de contenus, les activités en ligne et l'expansion commerciale; 2) Innovation commerciale : appui financier aux magazines imprimés ou en ligne pour des projets d'expansion commerciale et d'innovation; et 3) Initiatives collectives : appui financier aux organismes de magazines et de journaux non quotidiens canadiens pour la création de projets dans l'ensemble de l'industrie qui visent à rehausser la viabilité globale de l'industrie des magazines et des journaux non quotidiens canadiens. Ce Sous-Programme a recours au financement des paiements de transfert suivants : Subventions en vertu du Fonds du Canada pour les périodiques et contributions en vertu du Fonds du Canada pour les périodiques.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses réelles 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2014-2015
78 534 035	74 593 261	-3 940 774

La différence s'explique principalement par des réaffectations vers divers programmes en raison de nouvelles priorités et, dans certains cas, par la nécessité d'harmoniser les coûts indirects par sous-programme avec l'utilisation réelle des services de soutien.

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2014-2015
36,7	41,8	5,1

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Un éventail de périodiques canadiens soutenus par le Fonds du Canada pour les périodiques est produit.	Nombre de titres financés par le Fonds du Canada pour les périodiques publiés par les bénéficiaires du Fonds du Canada pour les périodiques.	850	826
Les périodiques canadiens soutenus par le Fonds du Canada pour les périodiques sont lus par les Canadiens.	Nombre d'exemplaires, en millions, des titres financés par le Fonds du Canada pour les périodiques distribués à des Canadiens par année.	250	202

Analyse du rendement et leçons apprises

En 2014-2015, le Sous-Programme Fonds du Canada pour les périodiques (FCP) a financé la publication de 826 périodiques imprimés et numériques à travers le Canada. Il s'agit d'un résultat inférieur de 2,8 p. cent à la cible et d'une baisse de 2,5 p. cent par rapport à l'année précédente, année au cours de laquelle 847 périodiques avaient été financés. Tandis que le nombre de titres ayant reçu des fonds a baissé, la diversité des titres, elle, est demeurée relativement stable avec le soutien de 64 publications

ethnoculturelles, 31 publications de communautés de langue officielle en situation minoritaire et 14 publications autochtones. De plus, 69 p. cent des titres publiés étaient en langue anglaise, 20 p. cent, en langue française et le reste, dans les deux langues ou dans une autre langue.

Les périodiques financés par le FCP ont été distribués en plus de 202 millions d'exemplaires sur papier en 2014-2015, ce qui est en deçà de la cible de 19 p. cent, et représente une diminution de 4,7 p. cent par rapport à 2013-2014 alors que 212 millions d'exemplaires avaient été distribués. Les résultats correspondent à la baisse que connaissent les industries du magazine et des journaux.

Ces industries sont actuellement en période de transition en raison de la forte concurrence que livre le numérique aux périodiques traditionnels. Le contexte opérationnel est difficile et a entraîné une baisse du nombre de périodiques admissibles à recevoir l'appui du FCP, et les effets se font ressentir sur le Sous-Programme tel que mentionné ci-dessus.

Le FCP a continué à contribuer à la priorité organisationnelle *Un secteur culturel prospère* en finançant les projets d'édition numérique. Par exemple, le Sous-Programme a financé la création d'une version PDF interactive du magazine culturel québécois primé *Nouveau Projet* afin de l'aider à accroître sa part du marché numérique.

Une évaluation[27] du FCP, qui a porté sur les résultats de 2010-2011 à de 2013-2014, a été réalisée en 2014-2015. D'après celle-ci, le FCP demeure pertinent et il a atteint ses résultats attendus. Pour répondre aux besoins actuels et futurs, le FCP devrait mener un examen de l'approche de financement par formule, revoir les processus pour accroître leur efficacité administrative et améliorer la concertation avec les intervenants. Le Ministère a élaboré un plan d'action visant à suivre ces recommandations.

Sous-Programme 1.2.8 : Politique du droit d'auteur et du commerce international

Description

La Direction générale de la politique du droit d'auteur et du commerce international vise à soutenir l'élaboration d'un cadre de politique pour le droit d'auteur, cohérent et prévisible, qui favorise l'efficacité du marché tout en appuyant les intérêts des Canadiens. Ceci est accompli par la mise en œuvre de politiques et d'initiatives qui favorisent l'élaboration d'un régime canadien de droits d'auteur qui tient compte de l'évolution des contextes nationaux et internationaux. De plus, la Direction générale encourage la compréhension et l'application des mécanismes, règlements et lois du Canada en matière de droits d'auteur. Enfin, la Direction générale soutient le développement de positions canadiennes sur le droit d'auteur et la politique commerciale touchant la culture dans les négociations internationales. Ceci consiste à fournir, notamment, des avis d'expert aux négociateurs canadiens afin de veiller à ce que la représentation des intérêts culturels canadiens soit efficacement mise de l'avant dans les négociations commerciales

internationales, en maintenant la flexibilité requise pour la poursuite de nos objectifs de politique culturelle.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses réelles 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2014-2015
2 919 406	2 795 279	-124 127

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2014-2015
26,5	22,3	-4,2

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les intérêts des parties touchées sont pris en compte dans les conseils et l'information fournis relativement à la politique du droit d'auteur du Canada.	Étant donné la complexité de la nature à long terme et dynamique dans laquelle s'opère le changement lors de la mise en œuvre de politiques, les indicateurs de rendement et les cibles seront élaborés en tenant compte de ce fait afin d'illustrer les résultats attendus.		*
Des conseils pertinents et en temps opportun sur les politiques en matière de droits d'auteur et du commerce international sont fournis afin que le Ministère puisse respecter ses priorités.	Étant donné la complexité de la nature à long terme et dynamique dans laquelle s'opère le changement lors de la mise en œuvre de politiques, les indicateurs de rendement et les cibles seront élaborés en tenant compte de ce fait afin d'illustrer les résultats attendus.		*
Les intérêts du Canada en matière de droits d'auteur et de commerce culturel sont pris en compte et promus à l'échelle internationale.	Étant donné la complexité de la nature à long terme et dynamique dans laquelle s'opère le changement lors de la mise en œuvre de politiques, les indicateurs de rendement et les cibles seront élaborés en tenant compte de ce fait afin d'illustrer les résultats attendus.		*

* En 2014-2015, la Direction générale de la politique du droit d'auteur et du commerce international de Patrimoine canadien a créé un nouveau résultat attendu, lequel figure dans le Rapport sur les plans et les priorités de 2015-2016 : « Les décideurs sont bien informés des questions liées à la politique générale et au cadre réglementaire relatifs au droit d'auteur et au commerce international. » L'indicateur de rendement se

lit comme suit : « Pourcentage de conseils en matière de politiques clés fournis à l'intérieur des délais mandatés, ou au besoin. » La cible à atteindre est de 100 p. cent.

Analyse du rendement et leçons apprises

Le Sous-Programme a prodigué des conseils et des renseignements d'intérêt en temps opportun sur la politique du droit d'auteur afin d'appuyer des politiques et initiatives visant à garantir que le régime canadien de protection du droit d'auteur continue de s'adapter aux changements qui surviennent dans les contextes canadien et international. Plus précisément, les dernières dispositions de la *Loi sur la modernisation du droit d'auteur* sont entrées en vigueur en janvier 2015, obligeant, aux termes de la Loi, les fournisseurs de services Internet à jouer un rôle accru en matière de droit d'auteur en transmettant à leurs abonnés les avis d'atteinte présumée envoyée par les détenteurs de ce droit.

Le Sous-Programme Politique du droit d'auteur et du commerce international a contribué à la priorité organisationnelle *Un secteur culturel prospère* en soutenant le programme du Canada en matière de commerce international, ainsi qu'en contribuant à l'élaboration et la mise en œuvre de normes internationales sur le droit d'auteur et la culture. En 2014-2015, le Sous-Programme a prodigué des conseils d'experts au ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement sur le droit d'auteur et les intérêts culturels dans le contexte des négociations sur le commerce international, notamment l'Accord économique et commercial global avec l'Union européenne et l'accord de libre-échange entre le Canada et la Corée, qui ont tous deux été conclus. En plus des consultations régulières avec les intervenants culturels au sujet des discussions internationales sur le droit d'auteur, le Ministère, de concert avec le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement, a organisé les réunions du Groupe consultatif ad hoc du secteur culturel sur le commerce international pour éclairer les prises de position du Canada et parler d'enjeux d'intérêt concernant la culture dans les négociations commerciales actuelles et futures.

Sous-Programme 1.2.9 : Examen des investissements dans le secteur culturel

Description

La ministre du Patrimoine canadien est responsable de l'examen et de l'approbation des investissements effectués dans le secteur culturel par des investisseurs étrangers, conformément à la *Loi sur Investissement Canada* (la Loi) et à ses règlements, et ce, depuis 1999. La Loi vise à « instituer un mécanisme d'examen des investissements importants effectués au Canada par des non-Canadiens de manière à encourager les investissements au Canada et à contribuer à la croissance de l'économie et à la création d'emplois... » La direction générale de l'Examen des investissements dans le secteur culturel (EISC) administre la Loi en ce qui concerne les investissements proposés par les intérêts étrangers qui visent à établir de nouvelles entreprises ou à faire l'acquisition d'entreprises culturelles canadiennes. Il s'agit d'entreprises œuvrant dans les domaines de

la publication, de la distribution ou de la vente de livres, de revues, de périodiques, de journaux ou de compositions musicales sous forme imprimée ou assimilable par une machine. Sont également visées les entreprises axées sur la production, la distribution, la vente ou la présentation d'enregistrements de musique audio ou vidéo ou de films ou de matériel vidéo. Le mandat de la division de l'EISC est d'appliquer la Loi à de tels investissements culturels afin de s'assurer qu'ils engendrent des bénéfices nets pour le Canada.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses réelles 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2014-2015
863 324	657 263	-206 061

La différence s'explique principalement par des réaffectations vers divers programmes en raison de nouvelles priorités et, dans certains cas, par la nécessité d'harmoniser les coûts indirects par sous-programme avec l'utilisation réelle des services de soutien.

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2014-2015
8,4	5,8	-2,6

La différence s'explique en partie par les changements dans les affectations destinées à nous conformer à la définition de « services internes » du Secrétariat du Conseil du Trésor et à l'exigence de lier les ressources à chaque sous-programme.

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les investissements étrangers dans le secteur culturel représentent un avantage net pour les Canadiens.	Pourcentage des propositions d'investissements envoyées à Patrimoine canadien qui sont conformes à la *Loi sur Investissement Canada*.	100	100
	Pourcentage des engagements des investisseurs étrangers respectés relativement à la création ou à la production de produits culturels canadiens en vertu de la *Loi sur Investissement Canada*.	100	100
	Pourcentage des engagements des investisseurs étrangers respectés relativement à la vente, la distribution ou l'exposition de produits culturels canadiens en vertu de la *Loi sur Investissement Canada*.	100	100

Analyse du rendement et leçons apprises

En 2014-2015, le Sous-Programme Examen des investissements dans le secteur culturel a poursuivi l'application uniforme et efficace de la *Loi sur Investissement Canada* (Loi) aux investissements directs étrangers dans le secteur culturel canadien afin d'assurer un avantage net pour les Canadiens. Il a également continué de prodiguer des conseils et des opinions sur l'administration de la Loi dans les délais prescrits.

Cette année, comme par le passé, le Sous-Programme a atteint ses cibles. La totalité des propositions d'investissement (100%), en l'occurrence 11 avis et 3 demandes soumises au Ministère et évaluées en 2014-2015, respectaient les exigences de la Loi. La totalité des engagements d'investisseurs étrangers (100%) ont été respectés concernant la création, la production, la vente, la distribution ou l'exposition de produits culturels canadiens en vertu de la Loi.

Veuillez consulter le Rapport sur l'administration de la *Loi sur Investissement Canada*[28] ou le site Web de Patrimoine canadien pour obtenir de plus amples renseignements sur les résultats de l'Examen des investissements dans le secteur culturel. Le site Web de l'Examen des investissements dans le secteur culturel affiche également chaque trimestre une liste de toutes les demandes et de tous les avis d'investissements complétés.

Le Sous-Programme Examen des investissements dans le secteur culturel a contribué à la priorité organisationnelle *Un secteur culturel prospère* en faisant appliquer la *Loi sur*

Investissement Canada aux investissements étrangers dans le secteur culturel et en veillant à ce qu'ils assument un avantage net pour le Canada.

Sous-Programme 1.2.10 : TV5

Description

Le Sous-Programme TV5 appuie le partenariat international TV5 entre la France, la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Suisse, le Québec et le Canada. Ce Sous-Programme permet à des productions canadiennes d'être diffusées partout dans le monde via TV5MONDE. De plus, via TV5 Québec Canada, les Canadiens ont accès à une programmation télévisuelle diversifiée provenant de l'ensemble de la Francophonie internationale. Ce Sous-Programme a recours au financement des paiements de transfert suivants : Subventions à TV5MONDE et contributions à TV5 Québec Canada.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses réelles 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2014-2015
11 219 276	10 387 625	-831 651

La différence s'explique principalement par des réaffectations vers divers programmes en raison de nouvelles priorités et, dans certains cas, par la nécessité d'harmoniser les coûts indirects par sous-programme avec l'utilisation réelle des services de soutien.

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2014-2015
2,2	4,8	2,6

La différence s'explique principalement par la méthode de calcul utilisée pour les ETP prévus, lesquels sont en fonction des affectations salariales (budget principal des dépenses). Étant donné que les affectations salariales ne tiennent pas compte des transferts en cours d'exercice vers les budgets salariaux pour les activités temporaires, elles sont sous-estimées par rapport à leur utilisation réelle. Ainsi, les ETP prévus sont sous-estimés, ce qui explique en grande partie l'écart entre les ETP prévus et réels.

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Du contenu canadien fait partie des grilles de programmation internationale de TV5MONDE.	Pourcentage du contenu canadien diffusé sur TV5MONDE.	7	10,7
Les Canadiens ont accès à la diversité de la Francophonie internationale par l'entremise de TV5 Québec Canada.	Nombre de foyers canadiens, en millions, ayant accès à TV5 Québec Canada.	6,9	10,2
	Pourcentage maximum de programmes de TV5 Québec Canada qui proviennent de la Francophonie internationale (sauf le Canada).	85	83

Analyse du rendement et leçons apprises

En 2014-2015, le Sous-Programme TV5 a dépassé toutes ses cibles. Le pourcentage du contenu canadien diffusé sur TV5MONDE a dépassé la cible de 3,7 points de pourcentage pour atteindre une moyenne de 10,7 p. cent, soit une hausse constante par rapport aux 9,5 p. cent de 2012-2013. La tendance à la hausse est en partie attribuable au travail réalisé par le comité canadien responsable de s'assurer de sélectionner une programmation canadienne de qualité et d'en accorder les droits de diffusion à TV5MONDE.

La distribution de TV5 Québec Canada a dépassé de 6,9 p. cent la cible, atteignant 10,2 millions de foyers canadiens, une hausse de 48 p. cent par rapport aux 7 millions de 2013. Le résultat peut s'expliquer par le nouveau permis de diffusion de TV5 Québec Canada qui inclut une distribution obligatoire, de même que par le travail de promotion et de communication de TV5 Québec Canada auprès des câblodistributeurs.

Les Canadiens ont également continué à avoir accès à du contenu de la Francophonie international, le pourcentage de la programmation de TV5 Québec Canada provenant de pays francophones ayant atteint 83 p. cent, 2 points de pourcentage sous le pourcentage maximal établi, un résultat identique à celui de 2013-2014. Ceci peut être attribuable à une planification ingénieuse de l'horaire de programmation et de communications efficaces avec TV5MONDE.

Les deux chaînes ont contribué à la priorité organisationnelle *Un secteur culturel prospère* grâce à leur présence continue sur diverses plateformes, notamment YouTube, la télévision de rattrapage et les appareils mobiles. TV5MONDE a élargi sa diffusion en HD en Asie, en Océanie, au Maghreb et au Moyen-Orient. TV5 Québec Canada a offert aux Canadiens de partout au pays un accès aux émissions de télévision, ainsi que du contenu en ligne provenant de la Francophonie, par exemple *On passe à l'histoire*, une

émission interactive. Du contenu pédagogique en français est également disponible sur Francolab.

La participation financière du gouvernement du Canada au partenariat TV5, du 1er avril 2006 au 31 mars 2011, a été évaluée[29] en 2014. D'après les résultats, le Sous-Programme TV5 a atteint ses objectifs. Toutefois, étant donné la rapidité et l'importance des changements en cours dans le domaine des communications audiovisuelles, des recommandations ont été formulées afin de s'assurer que les objectifs et les résultats attendus du Sous-Programme TV5 restent pertinents dans le monde de la diffusion, un monde caractérisé par une évolution rapide.

Programme 1.3 : Patrimoine

Description

Ce Programme assure que le patrimoine culturel du Canada soit préservé et que tous les Canadiens y aient accès, aujourd'hui comme demain. Il permet aux intervenants du secteur du patrimoine d'améliorer leurs connaissances, leurs compétences et leurs pratiques professionnelles, de préserver et de présenter des collections et les objets patrimoniaux, ainsi que de créer et de mettre en circulation des expositions et d'autres formes de contenu patrimonial. Ceci est accompli grâce à des mesures de financement comme des subventions, des contributions et des incitatifs fiscaux; à la diffusion d'information; à la prestation de services d'experts, de formation et d'autres services; et à l'application de mesures réglementaires et législatives. Le but premier de ce Programme est de promouvoir la préservation et la présentation du patrimoine culturel canadien.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Autorisations totales pouvant être utilisées 2014-2015	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2014-2015
39 577 341	39 577 341	32 073 523	31 563 243	-8 014 098

La diminution des dépenses réelles de 2013-2014 à 2014-2015 et des dépenses prévues de 2014-2015 à 2015-2016 s'explique principalement par le transfert des fonds et des responsabilités du Musée virtuel du Canada aux mains du Musée canadien de l'histoire, le transfert des fonds et des responsabilités de la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels aux mains du Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs, et le transfert des fonds et des responsabilités liées à l'administration des biens immobiliers de l'Institut canadien de conservation aux mains de la Direction générale de la gestion des ressources humaines et du milieu de travail (Gestion des installations), lesquels sont ici imputés aux services internes.

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2014-2015
178,3	144,2	-34,1

La différence s'explique par le transfert du Musée virtuel du Canada au Musée canadien de l'histoire et des changements dans les affectations destinées à nous conformer à la définition de « services internes » du Secrétariat du Conseil du Trésor et à l'exigence de lier les ressources à chaque sous-programme.

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les établissements et les travailleurs du patrimoine ont amélioré leurs connaissances, compétences et pratiques professionnelles.	Pourcentage de participants qui ont amélioré leurs connaissances, compétences et pratiques professionnelles.	80	95
Les collections patrimoniales sont préservées par les établissements du patrimoine au profit des générations présentes et futures.	Nombre de collections patrimoniales et d'objets dont la préservation a été appuyée par des interventions de l'Institut canadien de conservation, le Sous-Programme d'aide aux musées et le Sous-Programme des biens culturels mobiliers.	9 350	106 227
Les publics canadiens et internationaux accèdent au contenu présenté par les établissements du patrimoine.	Nombre de visites/visiteurs aux expositions itinérantes appuyées par le Sous-Programme d'indemnisation pour les expositions itinérantes au Canada ou le Sous-Programme d'aide aux musées et au contenu numérique patrimonial présenté sur le site du Musée Virtuel du Canada du Réseau canadien d'information sur le patrimoine.	4 300 000	1 508 404

Analyse du rendement et leçons apprises

Le Programme Patrimoine a contribué au résultat stratégique 1 *Les expressions artistiques et le contenu culturel canadiens sont créés et accessibles au pays et à l'étranger* par l'entremise de 31,6 millions de dollars en vue de donner aux Canadiens des occasions d'accroître leur connaissance de notre histoire et de notre patrimoine. Le

financement a permis aux organisations et aux travailleurs du milieu patrimonial de parfaire leurs connaissances, leurs compétences et leurs pratiques professionnelles, à préserver des collections et à donner accès à du contenu historique. Le Programme a également contribué aux priorités organisationnelles *Célébrer notre patrimoine et notre histoire* et *Un secteur culturel prospère*. Les détails à ce sujet se trouvent dans les sections propres aux sous-programmes ci-dessous.

Le Programme a contribué à la priorité organisationnelle *Célébrer notre patrimoine et notre histoire*. Par exemple, l'Institut canadien de conservation a sélectionné, aux fins de traitement, plus de 160 artefacts liés à l'expédition de Franklin de 1845, le drapeau des obligations de la Victoire de la campagne de 1918, ainsi qu'une grosse caisse du 161e bataillon d'infanterie huron. Le Sous-Programme d'aide aux musées a financé 71 expositions itinérantes faisant étalage de l'histoire canadienne, soit 51 p. cent de plus que l'an dernier. L'aide prodiguée à la Nanaimo and District Museum Society en constitue un bon exemple, cette aide ayant permis de présenter, à l'été 2014, l'exposition interactive *Canada: Day 1*, créée par le Musée canadien de l'immigration. L'exposition a attiré plus de 12 000 visiteurs à Nanaimo.

En 2014-2015, le Programme a dépassé de 18 p. cent sa cible pour ce qui est du pourcentage de participants qui ont dit avoir amélioré leurs connaissances, leurs compétences et leurs pratiques professionnelles, soit 95 p. cent. Le résultat va dans le même sens que celui de 2013-2014 (96 p. cent) et constitue une légère baisse par rapport aux 99 p. cent de 2012-2013. Le Programme a également dépassé la cible liée au nombre de collections patrimoniales et d'objets préservés, soit 106 227, une hausse considérable comparée aux 15 188 de 2013-2014 et aux 36 382 de 2012-2013. Cette situation s'explique par la fluctuation normale du nombre de collections et d'objets visés par des activités de préservation d'année en année. Par exemple, en 2014-2015, plusieurs grands projets ont contribué à l'augmentation significative du nombre d'objets. Il est également important de noter que cette cible a été majorée pour 2015-2016.

Les 1 508 404 visiteurs aux expositions itinérantes et visites au contenu numérique semblent bien en deçà de la cible, mais compte tenu du transfert du Musée virtuel du Canada (MVC) au Musée canadien de l'histoire en 2014-2015, la cible de 4 300 000 ne s'applique plus puisque le MVC compte un nombre significatif de visionnements numériques. La cible a été modifiée pour 2015-2016.

Sous-Programme 1.3.1 : Programme d'aide aux musées

Description

Le Sous-Programme d'aide aux musées (PAM) appuie les établissements et les travailleurs du patrimoine dans le but de préserver et de présenter des collections patrimoniales. Le PAM offre une aide financière aux musées et aux établissements apparentés canadiens pour des activités visant à faciliter l'accès des Canadiens à notre patrimoine, à favoriser la préservation du patrimoine culturel du Canada, notamment la préservation de collections représentatives du patrimoine culturel autochtone, et à

favoriser l'essor des connaissances, des compétences et des pratiques professionnelles liées aux fonctions muséales clés. En appui à la Stratégie emploi jeunesse, le PAM aide les établissements du patrimoine à offrir des possibilités d'emplois d'été et de stages aux jeunes par l'entremise des volets de Jeunesse Canada au travail consacrés au patrimoine. Le PAM offre aussi des subventions par le biais du Sous-Programme des biens culturels mobiliers pour aider les établissements désignés à faire l'acquisition de biens culturels menacés d'exportation ou mis en vente sur les marchés internationaux. Ce Sous-Programme a recours au financement des paiements de transfert suivants : Subventions en vertu du PAM et contributions en vertu du PAM.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses réelles 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2014-2015
18 709 784	18 803 766	93 982

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2014-2015
30,4	33,1	2,7

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les établissements du patrimoine favorisent le développement des capacités relatives aux fonctions muséales clés.	Pourcentage de bénéficiaires qui signalent une incidence sur les fonctions muséales clés.	80	100
Les établissements du patrimoine ont accès à des ressources permettant de préserver le patrimoine.	Pourcentage de bénéficiaires qui signalent une incidence sur la préservation du patrimoine.	80	98
Les établissements du patrimoine offrent aux Canadiens des occasions d'accéder au patrimoine.	Nombre de lieux proposant des expositions et d'autres activités et produits présentés au public.	50	129

Analyse du rendement et leçons apprises

Le Sous-Programme d'aide aux musées (PAM) offre un financement pour favoriser l'excellence dans les activités muséales et facilite ainsi l'accès aux trésors qui composent notre patrimoine collectif. En 2014-2015, le PAM a dépassé ses deux premières cibles de 25 p. cent et de 22 p. cent respectivement. Le pourcentage de bénéficiaires ayant signalé une incidence favorable sur les fonctions muséales clés et sur la préservation du patrimoine a été respectivement de 100 p. cent et de 98 p. cent. Si le premier résultat a atteint 100 p. cent pour une deuxième année, il s'agit d'une légère hausse par rapport aux 98,5 p. cent de 2012-2013. Le deuxième résultat représente une hausse de 11 p. cent par rapport aux 88 p. cent de 2013-2014 (80 p. cent en 2012-2013). Le PAM a soutenu 129 lieux de présentation d'expositions, et plus de 582 activités de programmation publique ont eu lieu en 2014-2015, ce qui représente un dépassement de la cible de 158 p. cent et constitue une hausse de 115 p. cent en comparaison des 60 lieux d'exposition soutenus en 2013-2014, et de 180 p. cent par rapport aux 46 lieux financés en 2012-2013. L'augmentation du nombre de lieux semble faire suite à la décision prise en 2013-2014 de faciliter l'accès au Sous-Programme en retirant l'exigence de déplacement à l'extérieur de la province ou du territoire d'origine. La cible a été augmentée pour 2015-2016.

Par exemple, dans le cadre de la priorité organisationnelle *Célébrer notre patrimoine et notre histoire*, l'initiative Jeunesse Canada au travail pour une carrière vouée au patrimoine a financé le stage d'une personne à Guelph Museums pour un projet de remise à neuf de la maison McCrae, lieu de naissance du lieutenant John McCrae, auteur de *In Flanders Fields*, et de contribution à la création et à la mise en place d'un programme de commémoration du 100e anniversaire du début de la Première Guerre mondiale. Le PAM a aidé des organisations désignées à acquérir des biens culturels liés au patrimoine canadien. Par exemple, la subvention pour biens culturels mobiliers a permis à la Mendel

Art Gallery de Saskatoon en Saskatchewan d'acquérir 15 peintures des artistes saskatchewanais Sheldon-Williams, Kenderdine et Henderson. L'achat et le rapatriement de ces peintures contribueront à rendre accessibles au public canadien des biens culturels d'intérêt exceptionnel et d'importance nationale.

Une évaluation[30] de l'initiative Jeunesse Canada au travail (JCT), portant sur la période de 2008-2009 à 2012-2013, a été réalisée en 2015. Les quatre volets de JCT sont gérés par deux directions générales du Ministère (la Direction générale des politiques et programmes du patrimoine et la Direction générale des langues officielles). Cette évaluation a permis de constater que l'initiative JCT est nécessaire et qu'elle est harmonisée avec les priorités de Patrimoine canadien, ainsi qu'avec celles du gouvernement en matière de croissance économique et de perfectionnement des compétences. Les jeunes qui ont participé à cette initiative ont acquis une expérience pratique et pertinente, et ils ont développé une large gamme de compétences générales et de compétences particulières dans le domaine du patrimoine. De plus, ils ont pu utiliser leur seconde langue officielle tout en gagnant un revenu. L'évaluation recommande d'améliorer l'efficacité administrative du Sous-Programme et des mesures prises pour mieux répondre à la demande croissante chez les jeunes.

Sous-Programme 1.3.2 : Programme d'indemnisation pour les expositions itinérantes au Canada

Description

Par le biais du Sous-Programme d'indemnisation pour les expositions itinérantes au Canada (INDEM), établi en vertu de la *Loi sur l'indemnisation au Canada en matière d'expositions itinérantes*, le gouvernement du Canada assume un passif éventuel relativement à la perte ou à l'endommagement d'objets dans des expositions itinérantes admissibles. Les objectifs du Sous-Programme sont d'améliorer l'accès de la population canadienne au patrimoine canadien et international grâce à la circulation d'artefacts et d'expositions au Canada, et d'offrir aux établissements patrimoniaux admissibles du Canada un avantage concurrentiel lorsqu'ils se mesurent à des établissements étrangers pour l'emprunt d'expositions internationales prestigieuses. Les critères d'admissibilité et les limites fixées au passif éventuel assumé par le gouvernement sont décrits dans le Règlement afférent à la Loi. Afin d'être approuvés aux fins de l'indemnisation, les expositions et lieux de présentation doivent répondre aux normes d'évaluation rigoureuses. Lorsqu'une exposition est approuvée, le Sous-Programme prépare un accord d'indemnisation contractuel qui doit être signé par le propriétaire et par l'État. Il ne s'agit pas d'un programme de subventions et contributions. L'indemnisation se définit comme un passif éventuel, car une compensation n'est fournie que si la perte ou l'endommagement a lieu.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses réelles 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2014-2015
409 444	388 392	-21 052

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2014-2015
4,3	3,4	-0,9

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Des occasions sont créées pour que les Canadiens puissent avoir accès aux principales expositions itinérantes présentant le patrimoine culturel canadien et international.	Nombre de lieux d'exposition.	11	11
	Nombre de provinces dans lesquelles les lieux d'expositions sont géographiquement distribués.	5	5
	Nombre de visiteurs aux expositions indemnisées.	700 000	1 001 034

Analyse du rendement et leçons apprises

En 2014-2015, le Sous-Programme d'indemnisation pour les expositions itinérantes au Canada (INDEM) a atteint ou dépassé toutes ses cibles. Le nombre de lieux d'exposition indemnisés a atteint 11, soit une augmentation de 267 p. cent par rapport aux trois lieux en 2013-2014 (11 en 2012-2013). La différence d'une année à l'autre est principalement attribuable au cycle habituel des établissements qui alternent entre des expositions estivales à grand déploiement et des expositions moins coûteuses pour lesquelles des indemnisations ne sont pas nécessaires.

La cible de distribution géographique a également été atteinte, les expositions indemnisées ayant été présentées dans cinq provinces. Il s'agit là d'une augmentation de 60 p. cent par rapport aux deux provinces en 2013-2014 et l'équivalent de ce qui a été accompli en 2012-2013.

La cible liée au nombre de visiteurs aux expositions a été dépassée avec 1 001 034 visiteurs, soit 43 p. cent au-delà de la cible. L'indicateur a été modifié en 2013-2014 en fonction du calcul de visiteurs réels aux expositions (par opposition aux visiteurs potentiels). L'exposition *De Van Gogh à Kandinsky*, présentée au Musée des beaux-arts de Montréal, a connu le plus grand nombre de visiteurs de toutes les expositions indemnisées en 2014-2015, soit 212 922 visiteurs.

L'INDEM a contribué à la priorité organisationnelle *Célébrer notre patrimoine et notre histoire* grâce à des indemnisations de biens culturels totalisant 2,9 milliards de dollars. Il aurait été impossible d'atteindre ce résultat sans les changements apportés à la *Loi sur l'indemnisation au Canada en matière d'expositions itinérantes* adoptés en 2012, des changements qui ont fait doubler le plafond d'indemnisation à trois milliards de dollars et ont permis le calcul de l'indemnisation à tout moment au lieu d'un calcul par exercice financier comme c'était auparavant le cas. Dans un contexte où les musées doivent composer avec des risques accrus liés à la sécurité, de même qu'avec des défis économiques, la consultation des experts afin d'atténuer les risques du Sous-Programme s'avère plus nécessaire que jamais pour que soient adoptées des mesures permettant de protéger adéquatement les expositions contenant de précieux artefacts. Aucune réclamation n'a été effectuée depuis la création du Sous-Programme en 2000.

Sous-Programme 1.3.3 : Réseau canadien d'information sur le patrimoine

Description

Le Réseau canadien d'information sur le patrimoine (RCIP) est un organisme de service spécial au sein du ministère du Patrimoine canadien. En tant que centre national d'expertise, le RCIP permet à près de 1 600 musées canadiens et autres établissements patrimoniaux membres de réseauter entre eux et avec leurs publics grâce aux technologies numériques. Le RCIP est un chef de file international en matière de création, de gestion, de présentation et de préservation de contenu patrimonial numérique. Il propose aux organismes sans but lucratif du secteur patrimonial du Canada de la recherche, des produits, des services et des forums axés sur le perfectionnement professionnel et le développement de carrière, ainsi que l'élaboration et la présentation de contenu. Le RCIP administre le portail du Musée virtuel du Canada (MVC), à l'adresse museevirtuel.ca, ainsi que les Programmes d'investissement du MVC. Le MVC est une initiative opérationnelle qui ne gère ni subventions ni contributions. En outre, le RCIP est responsable d'un site Web, Échange professionnel, destiné aux professionnels et bénévoles du secteur patrimonial, à l'adresse www.pro.rcip.gc.ca[31].

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses réelles 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2014-2015
8 538 355	3 759 482	-4 778 873

La différence s'explique principalement par le transfert des fonds et des responsabilités du Musée virtuel du Canada aux mains du Musée canadien de l'histoire et des réaffectations vers divers programmes en raison de nouvelles priorités et, dans certains cas, par la nécessité d'harmoniser les coûts indirects par sous-programme avec l'utilisation réelle des services de soutien.

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2014-2015
53,8	22,7	-31,1

La différence s'explique principalement par le transfert des fonds et des responsabilités du Musée virtuel du Canada aux mains du Musée canadien de l'histoire et des changements dans les affectations destinées à nous conformer à la définition de « services internes » du Secrétariat du Conseil du Trésor et à l'exigence de lier les ressources à chaque sous-programme.

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les sites d'apprentissage et de collaboration du Réseau canadien d'information sur le patrimoine sont utilisés par les institutions patrimoniales canadiennes et internationales, et les travailleurs.	Nombre de visites en ligne sur le site du Réseau canadien d'information sur le patrimoine pour les professionnels du patrimoine, le site d'échange professionnel et sur le site corporatif du Réseau canadien d'information sur le patrimoine.	1 300 000	890 000
Les musées canadiens créent un contenu patrimonial numérique.	Nombre d'établissements membres du Réseau canadien d'information sur le patrimoine créant un contenu patrimonial numérique présenté à l'aide du portail du Musée Virtuel du Canada du Réseau canadien d'information sur le patrimoine.	1 625	s.o.*
Le contenu patrimonial numérique canadien est accessible aux publics canadiens et étrangers.	Nombre total de produits présentés à l'aide du portail du Musée Virtuel du Canada du Réseau canadien d'information sur le patrimoine.	2 525	s.o.*

* Après le transfert en septembre 2014 des responsabilités du Musée virtuel du Canada du RCIP au Musée canadien de l'histoire, les résultats, les indicateurs et les cibles du Musée virtuel du Canada ont cessé de s'appliquer au RCIP.

Analyse du rendement et leçons apprises

En 2014, 4,2 millions de dollars de l'enveloppe budgétaire du Musée virtuel du Canada ont été rendus permanents. Le financement et la responsabilité pour le Musée virtuel du Canada ont été transférés au Musée canadien de l'histoire. Le transfert des dossiers, du matériel numérique, des technologies et des connaissances a pris fin en septembre 2014. Ainsi, les résultats, les indicateurs, les cibles et les initiatives clés liés au Musée virtuel du Canada avant le transfert ont cessé de s'appliquer au RCIP.

Après septembre 2014, le RCIP s'est affairé à continuer d'offrir les outils et l'information permettant aux musées canadiens d'adopter les technologies numériques qui les aideront à créer des liens entre eux et à joindre un nombre accru de Canadiens. Les ressources professionnelles en ligne du RCIP ont reçu 890 000 visites, ce qui est en deçà de la cible de 32 p. cent. La situation s'explique par le transfert, lequel a eu des répercussions techniques, le contenu professionnel concernant le Musée virtuel du Canada devant être retiré du site Web du RCIP. Les cibles pour les futures périodes de référence ont été ajustées en conséquence.

Le RCIP a contribué à la priorité organisationnelle *Un secteur culturel prospère* grâce à ses événements professionnels auxquels ont assisté 219 professionnels et bénévoles de musées. Le RCIP a offert des présentations et des ateliers sur la préservation numérique, la gestion des biens numériques et le catalogage des collections. Il a également publié des directives en ligne sur des thèmes tels que les normes de documentation pour les baladodiffusions, les médias sociaux, la numérisation et la pérennité du contenu culturel numérique.

Une évaluation[32] du RCIP, couvrant la période de 2008-2009 à 2012-2013, a été réalisée en 2014-2015. Cette évaluation a permis de constater que les musées et les organisations patrimoniales ont besoin d'un appui continu afin d'adopter de nouvelles technologies. Le RCIP s'est rapproché de son objectif d'augmenter la capacité des institutions du patrimoine et des musées participants. En automne 2014, le RCIP a tenu des séances de réflexion de groupe avec des professionnels et des bénévoles. Ces séances ont été suivies par une enquête en ligne menée auprès de musées d'un peu partout au Canada afin d'aider à déterminer quelles ressources ou quels domaines de spécialité nécessiteraient le plus d'attention au cours des prochaines années.

Sous-Programme 1.3.4 : Institut canadien de conservation

Description

L'Institut canadien de conservation (ICC) est un organisme de service spécial au sein du ministère du Patrimoine canadien. L'ICC appuie les établissements et les professionnels du patrimoine dans la conservation des collections patrimoniales du Canada afin qu'elles soient accessibles aux générations présentes et futures. Cette mission est accomplie par la recherche, des services spécialisés, le perfectionnement professionnel et l'information (site Web et publications). L'ICC possède une expertise en science de la conservation, en restauration d'objets patrimoniaux et d'œuvres d'art, en conservation préventive et des intérieurs patrimoniaux. Ses principaux clients représentent environ 2 000 établissements patrimoniaux du Canada, notamment les musées, les archives, les bibliothèques, et les lieux historiques, ainsi que les administrations publiques responsables de collections patrimoniales. Unique au Canada, l'ICC est considéré comme un chef de file dans la communauté internationale de la conservation et établit fréquemment des partenariats et des relations de collaboration pour la réalisation de projets de recherche et de diffusion de connaissances avec des institutions canadiennes et internationales.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses réelles 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2014-2015
9 656 920	7 049 513	-2 607 407

La différence s'explique principalement par le transfert des responsabilités liées à l'administration des biens immobiliers de l'Institut canadien de conservation aux mains de la Direction générale de la gestion des ressources humaines (Gestion des installations), lesquels sont ici imputées aux services internes.

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2014-2015
70,0	63,8	-6,2

La différence s'explique en partie par des changements dans les affectations destinées à nous conformer à la définition de « services internes » du Secrétariat du Conseil du Trésor et à l'exigence de lier les ressources à chaque sous-programme.

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les milieux du patrimoine canadien et international ont accès aux résultats des activités de recherche et de développement de l'Institut canadien de conservation.	Ratio* d'articles de l'Institut canadien de conservation publiés dans des revues professionnelles et à comité de lecture canadiennes et étrangères par rapport au nombre de scientifiques en conservation équivalent temps plein.	1	1,4
Les établissements et les travailleurs du patrimoine au Canada et à l'étranger utilisent les programmes et les documents d'apprentissage de l'Institut canadien de conservation.	Nombre d'utilisateurs des programmes et des documents d'apprentissage de l'Institut canadien de conservation.	150 000	339 363
Les services d'experts de l'Institut canadien de conservation sont utilisés par les établissements du patrimoine dans le but de préserver leurs collections.	Nombre d'établissements du patrimoine qui bénéficient des services d'experts de l'Institut canadien de conservation.	130	150

* Le ratio est un rapport équivalant au nombre d'articles publiés divisé par la moitié des équivalents temps plein (ETP) dédiés à la science de la conservation (ETP/2). Chaque scientifique en conservation consacre 50 p. cent de son temps à la recherche.

Analyse du rendement et leçons apprises

En 2014-2015, l'Institut canadien de conservation (ICC) a dépassé sa cible de 40 p. cent pour les activités de recherche et développement en publiant 11 articles évalués par les pairs dans des périodiques scientifiques et professionnels, une augmentation de 57 p. cent par rapport aux 7 de 2013-2014 (8 en 2012-2013). L'augmentation est attribuable aux principaux scientifiques et aux restaurateurs principaux qui ont conclu d'importants projets et publié leurs résultats en 2014-2015. Les travaux de l'ICC sur l'ambre canadien et la caractérisation de sa chimie organique, ainsi que le rapport final de recherche sur 27 adhésifs de poly(acétate de vinyle) et 25 adhésifs acryliques ont notamment été favorablement accueillis par le milieu scientifique et de la conservation du Canada et d'ailleurs dans le monde.

Plus de 339 300 utilisateurs ont accédé au matériel d'apprentissage de l'ICC en ligne, y compris 338 919 visiteurs uniques et 434 participants à des ateliers, un résultat supérieur de 126 p. cent à la cible. Cependant, ce résultat représente une baisse de 32 p. cent par rapport aux 498 925 visites de l'an dernier (305 761 en 2012-2013). La tendance à la baisse s'explique par des changements apportés au site Web, lesquels ont amélioré l'accessibilité et facilité la recherche de l'information, mais perturbé les habitudes de

visite qui avaient été acquises. De plus, le site Web a connu plusieurs interruptions prolongées. Les ennuis techniques devraient prendre fin à la suite du transfert du contenu Web de l'ICC au site Canada.ca d'ici 2016-2017.

L'ICC a fourni plus de 220 services de conservation à 150 établissements, un résultat qui dépasse la cible de 15 p. cent. Il s'agit d'une hausse de 9,5 p. cent comparativement aux 137 établissements soutenus en 2013-2014 et de 3 p. cent par rapport aux 146 établissements de 2012-2013. Les établissements dédiés au patrimoine canadien se sont montrés généralement satisfaits (95 p. cent), et 92 p. cent d'entre eux ont dit être très satisfaits de la qualité des services offerts par l'ICC.

L'ICC a continué à contribuer à la priorité organisationnelle *Célébrer notre patrimoine et notre histoire*. Par exemple, plus de 30 collections et objets patrimoniaux liés au 150e anniversaire de la Confédération ont bénéficié des traitements de conservation de l'ICC. En font notamment partie des objets de la Deuxième Guerre mondiale, par exemple une carte d'identité dactyloscopique, une carte d'identité forgée, un passeport de protection appelé *Shuts-pass*, ainsi qu'une épreuve à l'albumine d'Adelaide Hunter à un jeune âge, pour les commémorations du 100e anniversaire du droit de vote des femmes.

Dans le cadre du protocole d'entente signé avec la Direction générale de la cité parlementaire de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) en 2014, l'ICC a réalisé une étude de faisabilité pour les biens patrimoniaux, laquelle servira à la conception du grand projet d'État à l'édifice du Centre. Cette collaboration avec la Direction générale de la cité parlementaire de TPSGC fait foi de l'engagement du ministère du Patrimoine canadien de contribuer à la conservation de cet édifice fédéral à valeur patrimoniale classé d'une importance nationale sans égal.

Les présentoirs réglables que l'ICC a conçus pour les Livres du Souvenir dans la Chapelle du Souvenir, au Parlement, sont un autre exemple de cet engagement. Ces présentoirs ont été conçus suivant l'évaluation de l'état des livres et des recommandations que l'ICC a formulées pour ces sept livres d'importance nationale. Une fois achevés, les présentoirs ont été installés à l'occasion du jour du Souvenir 2014, ainsi que le nouveau système réglable adapté aux dimensions uniques de chaque livre.

Sous-Programme 1.3.5 : Programme des biens culturels mobiliers

Description

Le Sous-Programme des biens culturels mobiliers (PBCM) administre la *Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels*, qui vise à conserver au Canada les biens culturels présentant un intérêt exceptionnel et une importance nationale en vue de les rendre accessibles au sein de collections publiques. Le PBCM veille à réglementer l'exportation et à honorer les obligations du Canada en vertu de traités visant à combattre le trafic illicite de biens culturels. Le PBCM offre des services de secrétariat à la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels, qui délivre des

attestations aux fins de l'impôt afin d'encourager le don ou la vente de biens culturels à des établissements désignés, et qui entend les appels relatifs aux refus de licence d'exportation. De plus, le PBCM est responsable de désigner les établissements et les administrations publiques qui seront admissibles aux subventions et à l'attestation de biens culturels. La désignation repose sur l'évaluation de la mise en œuvre, par les établissements, des normes relatives aux conditions ambiantes et des pratiques professionnelles nécessaires pour assurer la préservation des biens culturels et leur accès à long terme.

Note : En novembre 2014, les responsabilités administratives associées à l'attestation aux fins de l'impôt ont été transférées au Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs (SCATA). La Ministre du Patrimoine canadien conserve toutefois les responsabilités en matière de politique et de reddition de comptes.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses réelles 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2014-2015
2 262 838	1 562 090	-700 748

La différence s'explique principalement par le transfert des fonds et des responsabilités administratives de la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels aux mains du Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs.

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2014-2015
19,8	21,2	1,4

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les organismes désignés ont l'occasion d'acquérir des biens culturels importants.	Nombre d'objets/de collections attestés offerts en don/vendus par des intérêts privés à un organisme désigné.	5 000	14 756
	Nombre de délais établis à l'exportation par année.	10	3
Les biens culturels importés illégalement au Canada sont retournés à leur pays d'origine.	Nombre de retours.	3*	0

* Étant donné l'imprévisibilité et le nombre des partenaires qui collaborent à cette activité, le Ministère a prévu qu'il faudrait trois ans pour atteindre cet objectif, et ce devrait être le cas en mars 2017.

Analyse du rendement et leçons apprises

En 2014-2015, le Sous-Programme des biens culturels mobiliers a continué d'assurer l'application de la *Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels* (LEIBC) et, jusqu'en novembre 2014, de fournir un soutien administratif à la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels. En tout, 470 certificats fiscaux visant des biens culturels ont été émis relativement au don ou à la vente de 14 756 objets ou collections d'intérêt exceptionnel et d'importance nationale pour le Canada à des établissements désignés et à des entités publiques. Il s'agit d'un résultat supérieur de 195 p. cent à la cible, d'une augmentation de 80 p. cent par rapport aux 8 197 objets de 2013-2014 et d'une légère baisse comparativement aux 15 874 objets certifiés en 2012-2013. L'écart s'explique par la fluctuation dans le nombre de collections et d'objets pour lesquels une certification a été demandée et approuvée.

En vertu de la LEIBC, le PBCM a appuyé la Commission d'examen lorsqu'elle a examiné les refus de permis d'exportation. En 2014-2015, la Commission d'examen a établi trois périodes de délai d'exportation (ces périodes durent de deux à six mois), et ce, afin de laisser la chance à des organisations canadiennes d'acheter trois objets culturellement importants faisant face à une exportation définitive. C'est une baisse de 50 p. cent par rapport aux six de 2013-2014 (sept en 2012-2013), une situation engendrée par le nombre inférieur d'objets importants menacés d'exportation du Canada. Le PBCM a également effectué en 2014-2015 un sondage auprès des organisations désignées, le taux de réponse atteignant 98 p. cent. Le sondage aidera le Ministère à rédiger un profil à jour des établissements désignés et à déterminer les points à améliorer.

Aux termes des obligations internationales du Canada à titre de signataire de la Convention de l'UNESCO concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels, il incombe au Ministère de travailler en collaboration avec l'Agence des services frontaliers

du Canada pour déterminer si des biens culturels retenus aux douanes doivent retourner dans leur pays d'origine. En 2014-2015, le Ministère n'a retourné aucun bien culturel importé illicitement. De 1997 à mars 2015, le Canada a retourné 18 biens à 10 États[33]. Le nombre de retours dépend de facteurs externes au Ministère, notamment le nombre d'objets retenus aux douanes, les demandes de gouvernements étrangers et les procédures judiciaires.

Résultat stratégique 2 : Les Canadiens partagent, expriment et apprécient leur identité canadienne.

Programme 2.1 : Appartenance au Canada

Description

Ce Programme vise à promouvoir l'identité canadienne en inspirant chez les Canadiens la fierté et un idéal national. Il permet de célébrer le Canada et de le commémorer auprès des Canadiens et de renforcer la compréhension des valeurs partagées, de la diversité culturelle et de la connaissance du Canada. Il fait également la promotion de l'éducation civique et de la participation des Canadiens, incluant les jeunes, et leur donne l'occasion d'approfondir leurs connaissances et leur compréhension de la société canadienne, de sa diversité, de son histoire et de ses institutions. Ceci est accompli grâce à des mesures de financement comme des subventions et des contributions. Le concept fondamental de ce Programme est de promouvoir la connaissance et les expériences du Canada auprès des Canadiens.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Autorisations totales pouvant être utilisées 2014-2015	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2014-2015
64 436 036	64 436 036	92 192 808	86 818 481	22 382 445

La différence est principalement attribuable aux fonds reçus par le Sous-Programme des célébrations et des commémorations pour la commémoration d'anniversaires marquants des jalons importants dans le cadre d'*En route vers 2017*, le programme de publicité gouvernementale, la célébration du 100e anniversaire de Hockey Canada, les réaffectations depuis divers programmes en raison de nouvelles priorités et, dans certains cas, la nécessité d'harmoniser les coûts indirects par sous-programme avec l'utilisation réelle des services de soutien.

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2014-2015
147,0	183,6	36,6

La différence s'explique par la combinaison des réaffectations depuis divers programmes en raison de nouvelles priorités dans le cadre du Sous-Programme des célébrations et des commémorations et des changements dans les affectations destinées à nous conformer à la définition de « services internes » du Secrétariat du Conseil du Trésor et à l'exigence de lier les ressources à chaque sous-programme.

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels*
Les Canadiens, notamment les jeunes, connaissent et apprécient les valeurs et les intérêts communs au Canada.	Pourcentage des participants canadiens aux initiatives de Patrimoine canadien qui déclarent mieux connaître et apprécier le Canada.	75	85 p. cent disent avoir appris de nouvelles choses à propos du Canada; 88 p. cent disent avoir amélioré leur appréciation de la diversité du Canada; 65 p. cent disent avoir un plus grand sentiment d'appartenance au Canada; 93 p. cent disent avoir créé des liens avec des gens d'autres communautés; 82 p. cent disent avoir pu mieux comprendre ce qu'ont les Canadiens en commun; 78 p. cent disent avoir compris qu'ils ont quelque chose en commun avec d'autres jeunes Canadiens.
	Nombre de Canadiens rejoints par les activités, événements, commémorations et expositions (nombre de Canadiens participant aux événements offerts par le Canada en fête, soit durant la période du 21 juin au 1er juillet, ou des célébrations et des événements spéciaux financés par le Sous-Programme).	7 000 000	8 500 000

* Ce sont les données les plus récentes : les résultats des sondages d'un exercice ne sont dévoilés qu'au cours de l'exercice suivant. Les statistiques indiquées ici sont celles du sondage de 2013-2014.

Analyse du rendement et leçons apprises

Le Programme Appartenance au Canada a contribué au résultat stratégique 2 *Les Canadiens partagent, expriment et apprécient leur identité canadienne* par un investissement de 86,8 millions de dollars visant à faire connaître et vivre le Canada, principalement son histoire, à ses citoyens. Dans le cadre d'*En route vers 2017*, le Programme a été très actif, marquant les jalons importants menant au 150e anniversaire de la Confédération en 2017. Le Programme a également contribué aux priorités organisationnelles *Célébrer notre patrimoine et notre histoire* et *Rassembler les*

Canadiens. Les détails à ce sujet se trouvent dans les sections propres aux sous-programmes ci-dessous.

Contribuant à la priorité *Célébrer notre patrimoine et notre histoire*, le Programme a rendu possible la première remise des Prix d'histoire du gouvernement du Canada visant à souligner l'excellence d'élèves et d'enseignants du secondaire, et à octroyer un financement accru afin que les Canadiens, y compris les jeunes, aient la chance d'en apprendre davantage sur la société, la diversité, l'histoire et les institutions du Canada. Parmi les travaux réalisés pour souligner les jalons historiques dans le cadre d'*En route vers 2017*, notons la collaboration avec d'autres organismes gouvernementaux afin d'organiser des événements de grande envergure tels que des cérémonies pour marquer le centenaire du début de la Première Guerre mondiale et le 75e anniversaire du début de la Deuxième Guerre mondiale. Une autre importante commémoration a eu lieu le 11 novembre 2014, soit la modification de l'inscription sur le Monument commémoratif de guerre à Ottawa pour *In Service to Canada / Au service du Canada*.

En 2014-2015, par le biais du Programme Appartenance au Canada, le Ministère avait pour objectif que 75 p. cent des participants approfondissent leurs connaissances et leur compréhension du Canada. Cette cible a été fixée en prenant en considération les données de base du Sous-Programme Échanges Canada, qui a été établie avant les deux autres sous-programmes, Les jeunes s'engagent et le Fonds pour l'histoire du Canada. Les jeunes participants aux sous-programmes Échanges Canada et Les jeunes s'engagent ayant pris part au sondage ont dit que la cible de 75 p. cent avait été dépassée pour presque tous les résultats du tableau ci-dessus. Le Fonds pour l'histoire du Canada a continué à concentrer ses activités sur la collecte de données et la rédaction de questions à utiliser pour les prochains rapports. Les résultats sont similaires à ceux des deux dernières années, preuve d'une tendance constante dans la capacité du Sous-Programme à avoir des effets tangibles sur le degré de compréhension et d'appréciation des Canadiens.

Ayant joint 8 500 000 Canadiens, le Programme a dépassé sa cible de 21 p. cent pour ce qui est du nombre de Canadiens touchés par des initiatives les invitant à découvrir et à apprécier leur histoire et leur patrimoine et à faire ressortir leur sentiment d'appartenance au Canada et leur fierté d'être canadien. Ce résultat met en relief une augmentation par rapport aux huit millions de l'an dernier. Le maintien de la tendance montre un degré d'intérêt constant pour les initiatives de ce genre.

Sous-Programme 2.1.1 : Programme des célébrations et des commémorations

Description

Ce Sous-Programme offre un financement sous forme de subventions et de contributions à des organisations non gouvernementales et communautaires pour des activités communautaires organisées au cours de la période du Canada en fête, du 21 juin au 1er juillet. Ces activités célèbrent la Journée nationale des Autochtones le 21 juin, la

Saint-Jean-Baptiste le 24 juin, la Journée canadienne du multiculturalisme le 27 juin et la fête du Canada le 1er juillet. Le financement est également offert pour des commémorations d'envergure nationale qui commémorent et célèbrent des personnes, des lieux, des symboles, des anniversaires et des événements historiques importants. Les activités financées renforcent la fierté, encouragent la participation aux célébrations et commémorations et renforcent la compréhension d'une histoire partagée. Ce Sous-Programme a recours au financement des paiements de transfert suivants : Subventions à l'appui du Sous-Programme célébration et commémoration et contributions à l'appui du Sous-Programme célébration et commémoration.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses réelles 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2014-2015
17 158 389	38 393 398	21 235 009

La différence est principalement attribuable aux fonds reçus pour la commémoration d'anniversaires marquants des jalons importants dans le cadre d'*En route vers 2017*, le programme de publicité gouvernementale, la célébration du 100e anniversaire de Hockey Canada, les réaffectations depuis divers programmes en raison de nouvelles priorités et, dans certains cas, la nécessité d'harmoniser les coûts indirects par sous-programme avec l'utilisation réelle des services de soutien.

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2014-2015
50,9	69,7	18,8

La différence s'explique par la combinaison des réaffectations depuis divers programmes en raison de nouvelles priorités et des changements dans les affectations destinées à nous conformer à la définition de « services internes » du Secrétariat du Conseil du Trésor et à l'exigence de lier les ressources à chaque sous-programme.

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les Canadiens dans l'ensemble du pays ont l'occasion de participer aux événements communautaires qui sont ouverts au public et qui sont gratuits.	Nombre d'événements communautaires tenus dans l'ensemble du pays durant la période du Canada en fête (du 21 juin au 1er juillet).	1 700	1 866
Les Canadiens participent à des célébrations et commémorations d'envergure nationale.	Nombre de participants aux événements/activités de célébration et de commémoration.	7 000 000	8 500 000

Analyse du rendement et leçons apprises

En 2014-2015, le Sous-Programme des célébrations et commémorations a dépassé ses deux cibles. Le nombre d'événements communautaires organisés pour la Journée nationale des Autochtones, la Saint-Jean-Baptiste, la Journée canadienne du multiculturalisme et la fête du Canada a dépassé la cible de 10 p. cent. L'activité jeunesse Défi de la fête du Canada a également contribué au fort taux de participation. Au total, 1 678 jeunes âgés de 8 à 18 ans ont présenté de manière créative ce que le Canada représentait pour eux. Le Sous-Programme a reçu 1 099 concepts d'affiches originaux, 228 photos numériques et 351 œuvres de création littéraire.

Au-delà de la période du Canada en fête, le Sous-Programme a contribué à préparer le terrain pour le 150e anniversaire de la Confédération en soulignant des anniversaires marquants des jalons importants dans le cadre d'*En route vers 2017*. Par exemple, pour le bicentenaire de la naissance de sir John A. Macdonald, des projets spéciaux ont été financés, notamment une nouvelle vidéo *Minute du patrimoine*, une tournée nationale de reconstitutions effectuées dans les capitales, des présentations éducatives interactives, des débats d'étudiants et des campagnes médiatiques. Une nouvelle sculpture en bronze a été créée, un événement de patinage en kilt a eu lieu pendant le Bal de Neige et la Ville de Kingston a reçu des fonds pour des festivités qui se sont déroulées toute l'année. Le Sous-Programme a également financé des activités pour le 150e anniversaire des conférences de Charlottetown et de Québec, y compris des visites de grands voiliers à Charlottetown, à Summerside et à Québec, des activités culturelles, le dévoilement de statues de bronze à Québec et à Charlottetown, ainsi que la création de jardins commémoratifs.

Parmi les contributions à la priorité organisationnelle *Célébrer notre patrimoine et notre histoire*, notons également le financement de projets nationaux importants tels que le 100e anniversaire de Hockey Canada ainsi que les anniversaires du centenaire du Princess Patricia's Canadian Light Infantry et du Royal 22e Régiment. C'est également à ce Sous-Programme qu'on doit le lancement du Fonds communautaire de commémoration des

guerres mondiales en février 2015. Ce fonds est une initiative de financement annuel pour des projets commémoratifs et éducatifs nationaux et locaux qui font mieux comprendre aux citoyens canadiens l'importance des guerres mondiales dans l'évolution du Canada.

En 2014-2015, les taux de participation aux célébrations de la fête du Canada et aux événements de commémoration étaient plus élevés que l'an dernier, le Sous-Programme ayant reçu un financement supplémentaire pour la commémoration de jalons importants de notre histoire dans le cadre d'*En route vers 2017*. Au total, plus de 8,5 millions de participants y ont pris part. C'est là une augmentation de plus de 6 p. cent par rapport aux 8 millions de participants de l'an dernier.

Sous-Programme 2.1.2 : Expérience de la capitale

Description

Ce Sous-Programme a pour objectif de susciter la fierté des Canadiens envers la Région de la capitale du Canada (RCC) du Canada par le biais d'activités visant le grand public dans la RCC. L'Expérience de la capitale organise des activités dans les secteurs suivants : événements et célébrations de grande envergure (p. ex., la fête du Canada et le Bal de Neige), commémorations, interprétation et mise en valeur des sites et symboles d'importance nationale, représentation des provinces et des territoires dans la RCC, art public, activités destinées aux jeunes et services destinés aux visiteurs. En outre, à travers la diffusion de messages et d'activités de rayonnement par l'entremise des médias traditionnels et de nouveaux médias qui mettent en valeur la RCC aux Canadiens des quatre coins du pays, Expérience de la capitale a pour objectif de mieux faire connaître la RCC à titre de destination où il est possible de faire l'expérience du patrimoine, de la culture et des réalisations du Canada.

Le transfert à Patrimoine canadien de fonctions et activités de la Commission de la capitale nationale liées à la promotion de la région de la capitale du Canada a été annoncé dans le Budget 2013. Des activités comme les festivités du Bal de Neige et de la fête du Canada ont été intégrées au Ministère le 30 septembre 2013 pour faire en sorte que ces célébrations s'inscrivent dans une large perspective nationale.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses réelles 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2014-2015
13 220 811	15 121 992	1 901 181

La différence s'explique principalement par les réaffectations depuis divers programmes en raison de nouvelles priorités et, dans certains cas, par la nécessité d'harmoniser les coûts indirects par sous-programme avec l'utilisation réelle des services de soutien.

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2014-2015
58,3	66,4	8,1

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les Canadiens qui visitent la RCC du Canada éprouvent un sentiment d'appartenance à la RCC et en retirent un sentiment de fierté nationale.	Pourcentage de participants canadiens qui participent à des activités organisées par Expérience de la capitale dans la RCC qui éprouvent un sentiment d'appartenance à la RCC et qui en retirent un sentiment de fierté nationale.	70	Non disponible*
La RCC met en évidence la culture, les valeurs et les réalisations et les anniversaires commémoratifs du Canada.	Nombre de partenariats mis en œuvre par Expérience de la capitale pour les activités de la capitale et qui impliquent des ministères, agences ou sociétés d'État fédérales.	20	35
	Nombre d'activités qui communiquent la culture, les valeurs et les réalisations du Canada dans la RCC.	20	20

* Les données sont recueillies tous les quatre ans pour la fête du Canada et le Bal de Neige et tous les cinq ans pour le spectacle son et lumière.

Analyse du rendement et leçons apprises

En 2014-2015, Expérience de la capitale a atteint ses cibles pour le nombre de partenariats et d'activités. Le Ministère a continué d'organiser des activités et des événements très populaires tels que le Bal de Neige (près de 700 000 visiteurs), la fête du Canada (plus de 400 000 visiteurs) et le spectacle son et lumière (174 700 visiteurs).

Expérience de la capitale a poursuivi les efforts déployés pour que la RCC soit un reflet juste de la culture, des valeurs et des réalisations canadiennes, et qu'elle souligne adéquatement les anniversaires importants du Canada. Pour ce faire, les anniversaires marquants des jalons importants dans le cadre d'*En route vers 2017* ont été intégrés à la programmation. Par exemple, l'édition 2014 de la fête du Canada 2014 mettait en vedette le 150e anniversaire des conférences de Charlottetown et de Québec, des artistes et des athlètes olympiques et paralympiques du pays, et les gagnants du Défi de la fête du Canada.

Expérience de la capitale a amélioré sa programmation et élargi le nombre d'activités offertes grâce à des partenariats : le Sous-Programme a en effet collaboré avec 35 partenaires pour organiser le Bal de Neige, la fête du Canada, les Lumières de Noël au Canada, le spectacle son et lumière et des activités d'art public et d'interprétation dans la capitale. Le résultat dépasse la cible et représente une augmentation par rapport aux 22 partenariats de l'an dernier. Le Ministère a également reçu des fonds de divers commanditaires du secteur privé pour des événements phares.

Des activités de toutes sortes qui permettent de faire valoir de la culture, des valeurs et des réalisations du Canada ont été organisées dans la RCC, notamment le Bal de Neige, le spectacle son et lumière, l'inauguration du monument de la guerre de 1812 et la fête du Canada. Par le biais de la réalisation de ces activités, le Ministère a atteint sa cible de 20 activités pour 2014-2015.

De plus, Expérience de la capitale a continué à contribuer à la priorité organisationnelle *Célébrer notre patrimoine et notre histoire* en organisant diverses activités dans la RCC en offrant des services d'information et d'interprétation, ainsi que de l'art public. Expérience de la capitale a continué à faire croître l'intérêt porté à la RCC comme lieu pour découvrir le Canada et à créer des occasions pour les Canadiens de participer à des activités dans la capitale qui favorisent le sentiment d'appartenance et la fierté nationale. En outre, le Sous-Programme a continué de superviser la construction de monuments dans la région. En 2014-2015, les concepts pour le Monument national de l'Holocauste et le Monument aux victimes du communisme ont été annoncés. Le monument de la guerre de 1812 sur la colline du Parlement a été officiellement inauguré le 6 novembre 2014.

Sous-Programme 2.1.3 : Cérémonial d'État et protocole

Description

Cérémonial d'État et protocole (CEP) fournit des informations officielles sur les symboles nationaux du Canada, comme le drapeau national. Il répond aux questions du

public concernant l'utilisation commerciale des symboles, les règles relatives au déploiement du drapeau, l étiquette du drapeau et l'utilisation d'images royales. CEP est le centre d'expertise pour les procédures et questions protocolaires internes et fournit des informations et des conseils aux bureaux de protocole des provinces et des territoires. Il organise les cérémonies nationales, y compris les funérailles d'État, l'installation d'un nouveau gouverneur général, le spectacle du midi de la fête du Canada sur la Colline du Parlement et les tournées royales. CEP gère la mise en berne du drapeau national du Canada, y compris l'élaboration des politiques, en collaboration avec d'autres ministères. CEP administre le programme des lieutenants-gouverneurs (LG) dont leur salaire et les subventions annuelles pour couvrir les coûts opérationnels. Il leur fournit également des conseils quant aux événements spéciaux ainsi que des informations sur leurs rôles et responsabilités. Ce Sous-Programme a recours au financement des paiements de transfert suivants : Subventions aux lieutenants-gouverneurs de chaque province du Canada.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses réelles 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2014-2015
6 451 792	6 664 372	212 580

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2014-2015
21,5	23,3	1,9

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Résultat reel
Les Canadiens participent aux cérémonies d'envergure nationale telles les funérailles d'État, les installations de gouverneurs généraux, les visites royales et la cérémonie de la fête du Canada sur la Colline parlementaire.	Pourcentage de la capacité des sites occupée durant les cérémonies d'envergure nationale.	70	80

Analyse du rendement et leçons apprises

En 2014-2015, le Sous-Programme CEP a dépassé sa cible de 14 p. cent, 80 p. cent des sites destinées aux cérémonies nationales ayant été remplies. Le nombre de sièges occupés est révélateur du grand intérêt qu'ont les Canadiens à participer aux activités organisées par le Sous-Programme. Parmi les cérémonies nationales organisées se trouve le spectacle du midi annuel sur la colline du Parlement à l'occasion de la fête du Canada, événement qui a attiré des dizaines de milliers de Canadiens de partout au pays vers la RCC, et des prestations musicales qui ont été diffusées en direct partout au pays.

Le CEP a également organisé la tournée royale de 2014 de Leurs Altesses Royales le prince de Galles et la duchesse de Cornouailles dans trois provinces et six villes sur quatre jours en mai 2014. Au cours de la tournée, sur le thème *Succès canadien : Commémorer le passé, célébrer l'avenir*, Leurs Altesses Royales ont souligné des jalons de l'histoire de la nation en vue du 150e anniversaire de la Confédération et ont participé à des événements qui ont marqué le centenaire du début de la Première Guerre mondiale et le 150e anniversaire de la Conférence de Charlottetown à l'Île-du-Prince-Édouard. Des milliers de Canadiens ont participé aux activités de la tournée. Dans le cadre d'une autre visite royale en novembre 2014, Son Altesse Royale la princesse Anne et le vice-amiral Timothy Laurence ont visité la région de la capitale du Canada et ont participé à un certain nombre d'événements, y compris la modification de l'inscription sur le Monument commémoratif de guerre d'après le thème *Héros du Canada : Célébration de la fierté et des réalisations canadiennes*.

Le CEP a contribué à la priorité organisationnelle *Célébrer notre patrimoine et notre histoire* en offrant aux Canadiens son savoir-faire sur le protocole d'État ainsi que de l'information et des conseils aux bureaux de protocole des provinces et des territoires. Par exemple, le CEP a travaillé avec les bureaux des lieutenants-gouverneurs, les commissaires territoriaux et les organisations du secteur privé sur divers projets, y compris des cérémonies de lever du drapeau, des expositions, des activités en milieu scolaire et la création de matériels pédagogiques en ligne pour la célébration du 50e anniversaire du drapeau national, matériels dont le lancement officiel a eu lieu le 15 février 2014. Parmi les projets en question, notons le défi Partagez votre moment avec le drapeau! à l'occasion duquel les Canadiens étaient invités à raconter le déroulement de leurs festivités pour la journée du drapeau et à partager leurs images à cet effet sur les médias sociaux en utilisant le mot-clic #drapeau50.

Sous-Programme 2.1.4 : Fonds pour l'histoire du Canada

Description

Le Fonds pour l'histoire du Canada incite les Canadiens à se renseigner sur l'histoire du Canada ainsi que sur la vie civique et la politique publique. Le Fonds fournit un appui financier par le biais d'ententes pour soutenir la production ou l'amélioration de matériel didactique, l'organisation d'activités d'apprentissage ou de perfectionnement et la création et le maintien de réseaux. Grâce à divers partenariats au sein du gouvernement et

par l'intermédiaire d'organismes nationaux clés du secteur de l'histoire et de l'éducation civique et d'établissements d'enseignement postsecondaire, le Fonds offre aux Canadiens la possibilité d'améliorer leur compréhension du Canada, de manière à avoir une population informée et engagée. Ce fonds a recours au financement des paiements de transfert suivants : Subventions à l'appui du Fonds pour l'histoire du Canada et contributions à l'appui du Fonds pour l'histoire du Canada.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses réelles 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2014-2015
6 528 746	5 059 672	-1 469 074

La différence s'explique principalement par le transfert des fonds et des responsabilités des ouvrages de référence en ligne aux mains du Musée canadien de l'histoire.

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2014-2015
1,0	4,2	3,2

La différence s'explique principalement par la méthode de calcul utilisée pour les ETP prévus, lesquels sont en fonction des affectations salariales (budget principal des dépenses). Étant donné que les affectations salariales ne tiennent pas compte des transferts en cours d'exercice vers les budgets salariaux pour les activités temporaires, elles sont sous-estimées par rapport à leur utilisation réelle. Ainsi, les ETP prévus sont sous-estimés, ce qui explique en grande partie l'écart entre les ETP prévus et réels.

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Résultat réel
Les Canadiens comprennent mieux l'histoire, la participation citoyenne et les politiques publiques du Canada.	Pourcentage de Canadiens rejoints par le Fonds pour l'histoire du Canada qui affirment qu'ils ont acquis une meilleure compréhension de l'histoire du Canada, ainsi que de la vie civique et de la politique publique.	75	Les données seront disponibles en juin 2017*.

* Le Ministère s'affaire à perfectionner les outils de collecte de données.

Analyse du rendement et leçons apprises

C'est en 2014-2015 que le Fonds pour l'histoire du Canada (FHC) a été intégralement mis en œuvre. Des initiatives visant à améliorer les connaissances sur l'histoire, l'éducation civique et les politiques publiques ont vu le jour grâce au travail d'organismes clés œuvrant dans le domaine de l'histoire canadienne et de l'instruction civique au Canada ainsi que d'établissements d'enseignement postsecondaire. En 2013-2014, le nombre de participants était de 257 979, une augmentation par rapport aux 191 623 participants de 2012-2013. L'augmentation de 66 356 du nombre de participants s'explique principalement par la demande croissante à l'endroit du Bureau des orateurs du Projet Mémoire par Historica Canada. Afin de respecter l'échéance fixée en juin 2017 pour la collecte de données, le FHC a continué de collaborer avec des organismes financés pour rendre possible la présentation des résultats en pourcentage.

Le FHC a particulièrement contribué à la priorité organisationnelle *Célébrer notre patrimoine et notre histoire* en rendant possible la première remise des Prix d'histoire du gouvernement du Canada en octobre 2014 visant à souligner l'intérêt d'élèves et d'enseignants du secondaire pour l'histoire du Canada. Il a également financé la création de deux nouvelles capsules *Minute du patrimoine*, des capsules informatives sur l'histoire du Canada, dont l'une (*Les Falcons de Winnipeg*) a été diffusée en novembre 2014. En outre, toutes les activités prévues dans le cadre de la Semaine de l'histoire du Canada ont été réalisées; le Ministère a fait la promotion de l'histoire canadienne en encourageant les citoyens à participer à ces activités qui ont eu lieu partout au pays du 1er au 7 juillet. Le Ministère a également fait connaître les activités par diverses plateformes, y compris son site Web et ses comptes de médias sociaux.

Le FHC a accru son soutien pour l'élaboration de contenu en ligne sur l'histoire du Canada pour les étudiants et les enseignants de partout au Canada. Les instruments en ligne financés par le FHC ont entraîné 7 743 192 visites uniques d'avril à août 2014, lorsque les ouvrages de référence en ligne (*Encyclopédie canadienne* / *Encyclopédie de la musique au Canada* et *Dictionnaire biographique du Canada*) ont été transférés aux mains du Musée canadien de l'histoire, tel qu'annoncé dans le budget de 2014.

Une évaluation[34] du FHC, couvrant la période de 2009-2010 à 2013-2014, a été réalisée en 2015. Elle a démontré que le Sous-Programme répond à un besoin continu puisque les Canadiens sentent que la connaissance de l'histoire de leur pays a des effets positifs tels que l'unité, l'identité, la cohésion sociale et la participation active des citoyens. Durant la période à l'étude, des milliers d'activités et de ressources ont été offertes aux jeunes, aux Canadiens en général, aux enseignants et aux spécialistes afin qu'ils puissent se renseigner sur l'histoire, le civisme et la politique publique du Canada. Les projets ont démontré qu'il existe toute une variété d'approches en matière d'acquisition de connaissances, dont les ressources tactiles, le matériel numérique et multimédia, l'apprentissage par l'expérience et le partage de personne à personne. L'évaluation recommande que le Sous-Programme étudie les possibilités pour le programme de financer d'autres organismes qui mènent des travaux dans les domaines de l'histoire, de la vie civique et de la politique publique.

Sous-Programme 2.1.5 : Programme Échanges Canada

Description

Le Sous-Programme Échanges Canada fournit des subventions et des contributions à l'appui des initiatives jeunesse afin de permettre aux jeunes Canadiens de connaître le Canada, de créer des liens les uns avec les autres et de mieux apprécier la diversité et les aspects communs de la réalité canadienne. Le Sous-Programme appuie des organismes sans but lucratif afin de fournir aux jeunes Canadiens une gamme d'activités d'échanges et de forums, dans le but de renforcer leur appartenance au Canada et ainsi leur sentiment d'identité canadienne. Le Sous-Programme comprend deux volets : Échanges Jeunesse Canada (EJC) et Forums Jeunesse Canada (FJC). EJC finance les échanges réciproques de jeunes qui sont hébergés dans les familles des participants avec qui ils sont jumelés, et comprend aussi le sous-volet Emplois d'été / Échanges étudiants, qui fournit des possibilités d'emploi d'été pour les jeunes âgés de 16 et 17 ans dans leur deuxième langue officielle. FJC permet aux jeunes Canadiens d'établir des liens entre eux par l'entremise de forums, de sessions d'études et d'ateliers adaptés à leurs intérêts. Ce sous-programme a recours au financement des paiements de transfert suivants : Subventions à l'appui de projets Échange-Jeunesse innovateurs et contributions à l'appui de l'initiative Échanges Canada.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses réelles 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2014-2015
19 185 584	19 210 471	24 887

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2014-2015
12,0	14,7	2,7

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels*
Les jeunes participants acquièrent une connaissance et	Pourcentage des participants qui déclarent avoir acquis une	75	85

une compréhension accrues du Canada.	connaissance et une compréhension accrues du Canada.		
Les jeunes participants tissent des liens entre eux.	Pourcentage des participants qui déclarent avoir tissé de nouveaux liens avec d'autres jeunes Canadiens grâce à l'échange.	75	93
Les jeunes participants apprécient davantage la diversité et les aspects de la réalité canadienne qu'ils partagent en commun.	Pourcentage des participants qui affirment qu'ils ont une meilleure compréhension de ce que les Canadiens ont en commun.	70	82

* Données les plus récentes : les résultats des sondages menés auprès des participants pour un exercice donné ne sont rendus disponibles qu'au cours de l'exercice suivant. Les statistiques mentionnées ici correspondent aux résultats des sondages de 2013-2014.

Analyse du rendement et leçons apprises

Le Sous-Programme Échanges Canada a dépassé toutes ses cibles. Plus de 12 500 jeunes y ont pris part, un nombre similaire aux années précédentes. Parmi les jeunes participants ayant répondu au sondage, 85 p. cent ont dit avoir amélioré leurs connaissances et compréhension du Canada, 93 p. cent ont affirmé avoir créé des liens avec d'autres jeunes Canadiens et 82 p. cent ont déclaré avoir mieux compris ce qu'ont en commun les Canadiens. Les résultats vont dans le même sens que ceux de 2012-2013, qui étaient respectivement de 83 p. cent, 90 p. cent et 80 p. cent.

Les résultats invariablement positifs démontrent la grande importance du Sous-Programme Échanges Canada afin de fournir aux jeunes Canadiens des occasions d'apprendre à connaître le Canada, de tisser des liens entre eux et de mieux apprécier la diversité et les aspects communs de la réalité canadienne. Compte tenu de l'excellence des programmes offerts aux jeunes Canadiens, l'investissement du Ministère par le biais de ce Sous-Programme entraîne de grandes retombées pour les jeunes comme en témoignent les résultats.

Échanges Canada a contribué à la priorité organisationnelle *Célébrer notre patrimoine et notre histoire* en offrant aux jeunes Canadiens un nombre accru d'occasions de participer à des événements centrés sur l'histoire et en accordant la priorité à des projets qui soulignent les jalons importants de l'histoire et du patrimoine et en font la promotion dans le cadre d'*En route vers 2017*. Échanges Canada a également favorisé l'amélioration du contenu historique lors des échanges et des forums auxquels ont assisté les jeunes afin qu'ils découvrent les gens, les lieux et, surtout, les événements qui rendent notre pays si unique. Rencontres du Canada a invité de nouveaux arrivants et des immigrants de première génération à participer à la semaine Expérience Canada afin d'en apprendre davantage sur le riche passé de notre pays. Les participants au Forum national des étudiants du Commonwealth de la Royal Commonwealth Society, par exemple, ont eu l'occasion d'acquérir des notions sur la diversité de l'histoire canadienne dans le cadre de nombreuses activités. Les jeunes participants ont visité les édifices du Parlement et ont

participé à un débat au sein du Sénat canadien. Une chasse au trésor éducative montrant aux participants l'histoire de divers monuments nationaux importants a été organisée. Un événement a également été organisé pour que les jeunes puissent discuter de leur intérêt pour l'histoire et la démocratie avec leur député ou leur sénateur.

Sous-Programme 2.1.6 : Les jeunes s'engagent

Description

Le Sous-Programme Les jeunes s'engagent a comme objectif de renforcer le sentiment d'appartenance des jeunes au Canada par le biais de l'engagement dans les domaines de l'histoire et du patrimoine, de l'engagement civique et du service des jeunes, des arts et de la culture, et des activités économiques. Le Sous-Programme fournit des subventions et des contributions aux organismes admissibles afin d'appuyer des projets dirigés par des jeunes et s'adressant aux jeunes généralement âgés de 7 ans à 30 ans, qui démontrent la capacité de renforcer le sentiment d'appartenance au Canada tout en abordant au moins un des domaines thématiques susmentionnés. On s'attend à ce que le Sous-Programme sensibilise davantage les jeunes participants à l'importance d'être un citoyen actif et engagé, accroisse la pertinence des organismes au service des jeunes pour les jeunes, et augmente l'engagement des jeunes dans les communautés. À long terme, ces résultats favoriseront chez les jeunes un plus fort sentiment d'appartenance au Canada ainsi qu'un plus fort sentiment d'identité canadienne partagée. Ce Sous-Programme a recours au financement des paiements de transfert suivants : Subventions à l'appui du Sous-Programme Les jeunes s'engagent et contributions à l'appui du Sous-Programme Les jeunes s'engagent.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses réelles 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2014-2015
1 890 714	2 368 576	477 862

La différence s'explique principalement par les réaffectations depuis divers programmes en raison de nouvelles priorités et, dans certains cas, par la nécessité d'harmoniser les coûts indirects par sous-programme avec l'utilisation réelle des services de soutien.

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2014-2015

3,4	5,3	2,0

La différence s'explique principalement par la méthode de calcul utilisée pour les ETP prévus, lesquels sont en fonction des affectations salariales (budget principal des dépenses). Etant donné que les affectations salariales ne tiennent pas compte des transferts en cours d'exercice vers les budgets salariaux pour les activités temporaires, elles sont sous-estimées par rapport à leur utilisation réelle. Ainsi, les ETP prévus sont sous-estimés, ce qui explique en grande partie l'écart entre les ETP prévus et réels.

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les jeunes ont un sentiment d'appartenance au Canada.	Pourcentage de jeunes participants qui ont un sentiment d'appartenance accru au Canada.	55	65
Les jeunes partagent un sentiment d'identité canadienne.	Pourcentage de jeunes participants qui partagent un sentiment d'identité canadienne.	60	78

* Données les plus récentes : les résultats des sondages menés auprès des participants pour un exercice donné ne sont rendus disponibles qu'au cours de l'exercice suivant. Les statistiques mentionnées ici correspondent aux résultats des sondages de 2013-2014.

Analyse du rendement et leçons apprises

Parmi les répondants au sondage mené auprès de participants au Sous-Programme Les jeunes s'engagent, 65 p. cent ont affirmé avoir un sentiment d'appartenance accru au Canada et 78 p. cent ont dit partager un sentiment d'identité canadienne. Les résultats sont similaires à ceux de 2012-2013, soit 62 p. cent et 79 p. cent. De plus, 82 p. cent ont reconnu l'importance d'être un citoyen actif et engagé, une légère augmentation par rapport aux 80 p. cent de 2012-2013.

En 2014-2015, le Sous-Programme Les jeunes s'engagent a contribué à la priorité organisationnelle *Rassembler les Canadiens* en appuyant 19 projets qui ont fourni à des jeunes (âgés de 7 à 30 ans) des occasions de s'engager directement dans des activités ayant lieu dans des collectivités à l'échelle du pays. Il a également contribué à la priorité *Célébrer notre patrimoine et notre histoire* en privilégiant les projets portant sur l'histoire et le patrimoine du Canada, l'accent ayant été mis sur les jalons importants dans le cadre d'*En route vers 2017*, comme le projet En route vers 2017 : Les jeunes Québécois aux commandes du Quebec Community Groups Network qui a embauché 180 jeunes Québécois anglophones et francophones âgés de 15 à 25 ans. Grâce à trois ateliers régionaux et à un forum jeunesse provincial tenu à Québec, les jeunes participants ont exploré le thème de la perception du passé canadien par les citoyens de l'avenir et ont produit une déclaration bilingue pour les jeunes.

Programme 2.2 : Engagement et participation communautaire

Description

Ce Programme vise à engager les Canadiens et à leur offrir la possibilité de participer aux aspects civique, social et culturel de la vie au Canada et dans leurs communautés. Ceci est accompli grâce à des programmes de financement et à des initiatives qui soutiennent les efforts des communautés dans le but de : renforcer l'engagement des citoyens et l'inclusion sociale grâce aux arts visuels et aux arts de la scène; d'exprimer, de célébrer et de préserver le patrimoine local; de contribuer à l'accroissement du respect des droits de la personne au Canada et à la sensibilisation à ces droits; et de trouver des solutions novatrices et appropriées aux difficultés d'ordre social, culturel, et aux autres obstacles qui affectent les chances d'avenir des communautés autochtones et de leurs membres. Ce Programme comporte des avantages sociaux solides, car il contribue à la préservation de l'histoire et de l'identité des diverses communautés canadiennes, tout en permettant aux traditions et aux identités d'évoluer avec le temps. Ce Programme appuie le mandat du Ministère de renforcer l'identité canadienne, ses valeurs, ainsi que l'appartenance au Canada.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Autorisations totales pouvant être utilisées 2014-2015	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2014-2015
44 583 276	44 583 276	43 001 742	42 198 321	-2 384 955

La différence s'explique principalement par la combinaison des fonds reçus pour l'Initiative des langues autochtones, de la réduction progressive du Programme de contestation judiciaire, des réaffectations vers divers programmes en raison de nouvelles priorités et, dans certains cas, de la nécessité d'harmoniser les coûts indirects par sous-programme avec l'utilisation réelle des services de soutien.

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2014-2015
119,8	104,6	-15,2

La différence s'explique en partie par les changements dans les affectations destinées à nous conformer à la définition de « services internes » du Secrétariat du Conseil du Trésor et à l'exigence de lier les ressources à chaque sous-programme.

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les Canadiens sont engagés et ont la possibilité de prendre part aux aspects sociaux et culturels de la vie communautaire au Canada.	Niveau de l'engagement (nombre moyen d'heures de bénévolat par projet, Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine) des Canadiens aux aspects sociaux et culturels de la vie communautaire au Canada.	2 750	3 968
	Nombre d'occasions lors desquelles les Canadiens ont pris part aux aspects sociaux de la vie communautaire en s'informant sur des questions de droits de la personne au Canada.	45 000	158 791
	Nombre de Canadiens (participants du Sous-Programme des Autochtones) engagés dans les aspects culturels et sociaux de la vie communautaire au Canada.	3 250	2 935*

* Données les plus récentes : comme les rapports finaux des bénéficiaires sont compilés une fois l'an à l'automne, les statistiques présentées ici reflètent les rapports de 2013-2014.

Analyse du rendement et leçons apprises

Le Programme Engagement et participation communautaire a contribué au résultat stratégique 2 *Les Canadiens partagent, expriment et apprécient leur identité canadienne* par un investissement de 42,2 millions de dollars. Le Programme a également contribué aux priorités organisationnelles *Célébrer notre patrimoine et notre histoire* et *Rassembler les Canadiens*. Il a continué d'offrir aux Canadiens de partout au pays la chance de participer aux activités sociales et culturelles de leur quartier. Les détails à ce sujet se trouvent dans les sections propres aux sous-programmes ci-dessous.

De plus, les bénéficiaires ont mentionné que les bénévoles avaient travaillé en moyenne 3 968 heures par projet, soit 44 p. cent de plus que la cible, un résultat similaire à celui de l'an dernier avec 3 556 heures. Il s'agit là d'une preuve du degré d'engagement continu des Canadiens dans leurs collectivités par l'entremise des arts de la scène et des arts visuels et par l'expression, la célébration et la préservation du patrimoine local.

Le Programme a continué de promouvoir les instruments nationaux et internationaux relatifs aux droits de la personne. Plus de 158 000 fois, les Canadiens ont pris le temps de chercher de l'information sur les droits de la personne. Le résultat est supérieur de plus de 250 p. cent à la cible et représente une augmentation de plus de 175 p. cent par rapport aux 57 372 fois de 2013-2014. Ils ont accédé à l'information en matière de droits de la personne en demandant des publications ou en visitant le site Web du sous-programme des droits de la personne, en plus grand nombre. Par conséquent, en contribuant à l'accroissement du respect et de la jouissance des droits de la personne ainsi qu'à la sensibilisation à ces droits au Canada, le Sous-Programme a aidé à réduire les obstacles à la participation active qui sont imputables aux lacunes dans les connaissances des droits et l'accès aux droits.

Le nombre de participants canadiens contribuant aux aspects sociaux et culturels de la vie communautaire au Canada par le biais de projets qui visent à revitaliser et à préserver les langues et les cultures autochtones et à renforcer les identités autochtones a atteint 2 935, soit 10 p. cent sous la cible. Ce résultat inférieur est à l'image de l'évolution des priorités linguistiques à l'échelle communautaire et du nombre réduit de participants aux projets culturels, lesquels ont toutefois des retombées qualitatives supérieures.

Sous-Programme 2.2.1 : Programme des droits de la personne

Description

Le Sous-Programme des droits de la personne contribue à accroître le respect, la sensibilisation et la jouissance des droits de la personne au Canada. Le Sous-Programme vise également à promouvoir la mise en œuvre efficace, au plan national, des instruments internationaux relatifs aux droits de la personne. Le Sous-Programme gère des consultations fédérales-provinciales/territoriales sur des questions de droits de la personne; coordonne l'étude interministérielle des recommandations des organismes créés par traité et celles découlant des Examens périodiques universels du Canada; élabore les rapports du Canada à l'intention des Nations Unies sur la mise en œuvre, au plan national, des obligations internationales en matière des droits de la personne; fournit des conseils stratégiques concernant l'élaboration des positions du Canada à l'égard des nouvelles questions liées aux droits de la personne; et fait la promotion des instruments relatifs aux droits de la personne par l'entremise de son site Web et de la distribution de publications. Le Sous-Programme vise à renforcer et à maintenir l'une des valeurs fondamentales liées à l'identité canadienne – le respect des droits de la personne – en éliminant les obstacles à la participation active qui sont imputables aux lacunes dans les connaissances, la compréhension et l'accès aux droits.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses réelles 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2014-2015
2 550 011	1 194 334	-1 355 677

La différence est principalement causée par la réduction progressive du Programme de contestation judiciaire.

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2014-2015
10,7	9,6	-1,1

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux sont impliqués dans des activités qui appuient la mise en œuvre des obligations découlant des traités internationaux relatifs aux droits de la personne.	Nombre d'occasions (rencontres/téléconférences/ contributions pour les rapports et les examens) qu'ont les représentants fédéraux, provinciaux, et territoriaux de participer à des discussions intergouvernementales et de fournir des informations pour les rapports du Canada, les questionnaires de l'Organisation des Nations Unies et en guise de préparation pour les examens par l'Organisation des Nations Unies.	15	22
	Taux moyen (en pourcentage) de participation/contributions des représentants fédéraux, provinciaux, et territoriaux aux rapports du Canada, aux questionnaires de l'Organisation des Nations Unies, en guise de préparation pour les examens par l'Organisation des Nations Unies, et aux rencontres intergouvernementales.	70	76
Les Canadiens ont accès aux renseignements sur les enjeux se rapportant aux droits de la personne au Canada, y compris la Charte et les traités internationaux en matière de droits de la personne qui touchent les Canadiens.	Nombre de publications remises au public canadien.	21 000	28 550

Analyse du rendement et leçons apprises

En 2014-2015, le Sous-Programme des droits de la personne (PDP) a dépassé ses cibles. Le PDP a engagé les provinces et les territoires 22 fois. Il est ici question de 10 réunions fédérales-provinciales-territoriales (FPT) sur les droits internationaux de la personne et de 12 consultations visant à leur demander leur contribution aux rapports du Canada aux Nations Unies (ONU), à d'autres rapports internationaux et à la préparation des examens devant les Nations Unies. Bien que le résultat soit de 47 p. cent supérieur à la cible, il représente une baisse de 12 p. cent par rapport aux 25 occasions l'an dernier. Le résultat

élevé de 2013-2014 s'explique par des besoins imprévus exigeant d'autres rencontres FPT et des demandes d'organismes internationaux des droits de la personne.

La cible du taux de participation aux réunions FPT a été dépassée de 9 p. cent, atteignant 76 p. cent (soit une baisse de 7 p. cent par rapport aux 82 p. cent de l'an dernier et de 15 p. cent par rapport aux 89 p. cent de 2012-2013). Bien que ce pourcentage ait diminué au cours des deux dernières années, le Ministère dépasse régulièrement ses cibles, ce qui montre l'engagement des gouvernements provinciaux et territoriaux dans des activités supportant la mise en œuvre des obligations découlant des traités internationaux en matière de droits de la personne. Le résultat inférieur de cette année peut s'expliquer par la très faible participation lors de deux consultations sur les grandes lignes et les thèmes proposés pour l'un des rapports du Canada pour les Nations Unies sur le respect des obligations du Canada en matière de droits de la personne. Il s'agit probablement d'une acceptation implicite par les gouvernements provinciaux et territoriaux de la proposition du Ministère.

Conformément à son objectif, le Sous-Programme a fait la promotion de la *Charte canadienne des droits et libertés* et des traités internationaux sur les droits de la personne en distribuant plus de 28 550 publications permettant ainsi aux Canadiens d'accéder à des informations sur les enjeux en matière de droits de la personne au Canada. Le résultat dépasse la cible de 36 p. cent et la moyenne des deux dernières années de 24 550 publications.

Le Sous-Programme des droits de la personne a contribué à la priorité organisationnelle *Rassembler les Canadiens* en dirigeant la préparation des huitième et neuvième rapports du Canada relatifs à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. La contribution du Ministère à ces rapports est possible grâce à la collaboration et à la consultation avec d'autres ministères fédéraux et avec l'ensemble des provinces et territoires.

Une évaluation[35] du Sous-Programme des droits de la personne, qui a porté sur la période de 2009-2010 à 2013-2014, a été réalisée en 2014-2015. Cette évaluation a permis de découvrir qu'au cours de ces années, le Sous-Programme avait pu préserver et améliorer sa capacité de fournir les services aidant le gouvernement du Canada à respecter ses engagements et ses obligations en matière de droits de la personne. L'évaluation recommande que le Sous-Programme renforce les mécanismes de partage de documents; explore des avenues pour accroître et enrichir les consultations menées avec les représentants de la société civile; d'élaborer une stratégie de sensibilisation aux droits de la personne et d'éducation en la matière; et revoit sa stratégie de mesure du rendement.

Sous-Programme 2.2.2 : Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine

Description

Le Sous-Programme Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine offre des subventions et des contributions à l'appui des festivals locaux, des commémorations communautaires et des projets d'immobilisation. Le financement est accordé aux intervenants qui présentent des festivals et des événements artistiques et patrimoniaux mettant l'accent sur l'engagement local. Il a pour objectif d'amener les Canadiens à s'engager dans leurs collectivités par le truchement des arts de la scène et des arts visuels, et par l'expression, la célébration et la préservation du patrimoine historique local. Le Sous-Programme comprend trois volets : 1) Le volet Festivals locaux appuie les festivals récurrents, qui font participer l'ensemble de la collectivité, et offrent des occasions aux artistes et aux artisans locaux de s'engager dans leur communauté ou de célébrer l'histoire et le patrimoine local; 2) Le volet Commémorations communautaires appuie les commémorations non récurrentes par l'entremise d'activités qui soulignent un anniversaire important (de 100 ans et ensuite par multiples de 25 ans) lié à une personnalité ou à un événement local ayant marqué la collectivité; et 3) Le volet Fonds des legs appuie des projets d'immobilisations concrets et durables qui commémorent ou soulignent un anniversaire important (de 100 ans et ensuite par multiples de 25 ans) lié à une personnalité ou à un événement local ayant marqué la collectivité. Ce Sous-Programme a recours au financement des paiements de transfert suivants : Subventions pour financer le Sous-Programme Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine et contributions pour financer le Sous-Programme Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses réelles 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2014-2015
25 409 291	21 201 698	-4 207 593

La différence s'explique par des réaffectations vers divers programmes en raison de nouvelles priorités et, dans certains cas, par la nécessité d'harmoniser les coûts indirects par sous-programme avec l'utilisation réelle des services de soutien. Il faut noter que la subvention à la Fondation Michaëlle Jean est incluse dans les dépenses réelles, mais exclue des dépenses prévues puisque le financement n'a été reçu que dans le cadre du budget supplémentaire des dépenses.

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2014-2015
75,2	59,4	-15,8

La différence s'explique en partie par les changements dans les affectations destinées à nous conformer à la définition de « services internes » du Secrétariat du Conseil du Trésor et à l'exigence de lier les ressources à chaque sous-programme.

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels*
Les Canadiens s'impliquent dans leurs collectivités par le biais des arts locaux et du patrimoine local.	Nombre de bénévoles (par projet).	100	143
	Nombre d'artistes, d'artisans et d'interprètes locaux (par projet).	85	163

* Données les plus récentes : comme les rapports finaux des bénéficiaires sont compilés une fois l'an à l'automne, les statistiques présentées ici reflètent les rapports de 2013-2014.

Analyse du rendement et leçons apprises

En 2013-2014, le Sous-Programme Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine (DCAP) a dépassé de loin ses deux cibles. Le nombre moyen de bénévoles par projet était de 143, bien au-delà de la cible (43 p. cent) et, à l'instar des deux dernières années, avec une moyenne de 165 bénévoles. Le nombre moyen d'artistes, d'artisans et d'interprètes locaux ayant eu l'occasion de faire une contribution à leur milieu était de 163 par projet. Le résultat, presque le double de la cible, représente la moyenne de 164 des résultats des deux dernières années (162 en 2012-2013 et 165 en 2011-2012). Sa capacité d'atteindre de manière constante les résultats attendus montre que DCAP fournit aux Canadiens des possibilités qui les intéressent, et ainsi une chance de s'investir dans leur milieu de vie par le biais des arts et du patrimoine.

Le Sous-Programme DCAP a continué de contribuer à la priorité organisationnelle *Rassembler les Canadiens* en finançant un total de 754 projets parmi lesquels 683 festivals locaux, 49 anniversaires soulignant des événements d'importance à l'échelle locale et 22 projets d'immobilisations commémorant l'anniversaire d'un événement d'importance à l'échelle locale. Parmi ceux-ci, 11 projets sont des commémorations de jalons importants dans le cadre d'*En route vers 2017*, ce qui fait que le Sous-Programme a également contribué à la priorité *Célébrer notre patrimoine et notre histoire*. Le Sous-Programme DCAP a continué à renforcer les capacités des intervenants, et à leur donner la flexibilité désirée pour le faire, pour la commémoration du 75e anniversaire

d'événements d'importance à l'échelle locale directement liés à la participation canadienne à la Deuxième Guerre mondiale.

Sous-Programme 2.2.3 : Programme des Autochtones

Description

Le Sous-Programme des Autochtones (PA) vise principalement à renforcer l'identité culturelle, à encourager la pleine participation des Autochtones à la vie civile canadienne et à appuyer le maintien des langues et cultures autochtones comme composantes vivantes de la société canadienne. Les éléments du PA incorporent les cultures et les langues autochtones au sein d'activités communautaires visant le renforcement de l'identité culturelle. Le PA fournit des investissements qui contribuent à soutenir les efforts des communautés autochtones qui développent et livrent des projets novateurs et culturellement adéquats, par le biais d'initiatives dont le Programme de promotion des femmes autochtones (PPFA), l'Initiative des langues autochtones (ILA), la Radiodiffusion autochtone dans le Nord (RAN), les Bourses initiatives jeunesse (BIJ), les Accords de coopération Canada-Territoires pour les langues autochtones (ACCTLA), la Journée nationale des Autochtones (JNA) et les Prix nationaux d'excellence décernés aux Autochtones (PNEDA). Ce Sous-Programme a recours au financement des paiements de transfert suivants : Subventions à l'appui du PA et contributions à l'appui du PA.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses réelles 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2014-2015
16 623 974	19 802 289	3 178 315

La différence s'explique principalement par la combinaison des fonds reçus pour l'Initiative des langues autochtones, des réaffectations vers divers programmes en raison de nouvelles priorités et, dans certains cas, de la nécessité d'harmoniser les coûts indirects par sous-programme avec l'utilisation réelle des services de soutien.

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2014-2015
33,9	35,6	1,7

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les Autochtones participent à la société canadienne en tant que partie intégrante de celle-ci et ils adoptent et partagent leurs langues et cultures avec les autres Canadiens.	Nombre de participants impliqués dans des activités culturelles et linguistiques autochtones.	3 250	2 935*
Les individus et les groupes autochtones participent à des activités qui renforcent les langues et les cultures autochtones, et appuient l'implication communautaire.	Nombre de projets financés qui intègrent les langues et les cultures autochtones et qui soutiennent l'implication communautaire.	100	153

* Données les plus récentes : comme les rapports finaux des bénéficiaires sont compilés une fois l'an à l'automne, les statistiques présentées ici reflètent les rapports de 2013-2014.

Analyse du rendement et leçons apprises

Le Sous-Programme des Autochtones (PA) a favorisé la participation directe de 2 935 personnes à des activités liées aux langues et aux cultures autochtones, un résultat inférieur de 10 p. cent à la cible et de 46 p. cent aux 5 475 participants de l'an dernier. La baisse peut s'expliquer par des changements dans les priorités des collectivités qui organisent les activités visées par le Sous-Programme. Ainsi, les activités organisées touchaient moins de participants, mais leurs retombées étaient plus grandes : mentorat linguistique individuel, activités qui favorisent la création de matériel pédagogique tangible et activités qui créent des médias numériques et nouveau genre augmentant la portée de diffusion.

En 2014-2015, le PA a dépassé la cible du nombre de projets financés de 53 p. cent, ayant octroyé des fonds à 153 projets, contre 120 en 2012-2013 et 136 en 2013-2014. Le PA a continué à apporter un appui à des projets qui visent à revitaliser et à préserver les langues et les cultures autochtones et à renforcer les identités autochtones. Des fonds ont été octroyés à 105 projets (80 en 2013-2014) partout au Canada afin de revitaliser et préserver les langues des Premières Nations, des Métis et des Inuits; à 31 projets culturels communautaires (39 en 2013-2014) visant à renforcer l'identité culturelle des femmes autochtones et de leur famille, et les communautés dont elles font partie; à 13 sociétés de communication autochtones (13 en 2013-2014) afin de produire 13 780 heures par année de contenu radiophonique inédit en langue autochtone favorisant la culture autochtone et 66 heures par année de nouveau contenu télévisuel autochtone, ainsi qu'à trois salons de l'emploi (trois en 2013-2014) ayant pour objectif de cibler les élèves autochtones du secondaire, dans le cadre du même projet qui assure la couverture télévisuelle de la 21e édition du gala de remise de prix Indspire et l'organisation des festivités de la Journée nationale des Autochtones dans la région de la capitale du Canada. Le gouvernement des

Territoires du Nord-Ouest et le gouvernement du Nunavut ont également reçu des fonds pour la préservation, le développement et la mise en valeur des langues autochtones.

Le nombre accru d'initiatives financées laisse croire à un intérêt croissant chez les peuples autochtones pour la revitalisation et la préservation de leurs langues et de leurs cultures, et s'inscrit dans la priorité organisationnelle *Rassembler les Canadiens* par des investissements dans le milieu communautaire.

Une évaluation[36] de l'Initiative pour les langues autochtones (ILA), couvrant la période de 2009-2010 à 2013-2014, a été réalisée en 2015. Elle a démontré que le Sous-Programme demeure pertinent et a indiqué un besoin d'appui continu de la préservation et la revitalisation des langues autochtones. Elle a démontré que l'ILA fait des progrès dans l'atteinte de ses résultats attendus et que certains projets financés par l'ILA, qui utilisent les concepts ou le matériel financés par l'ILA, ont même surpassé les attentes auprès des collectivités voisines et des établissements d'enseignement postsecondaire. En réponse aux recommandations de l'évaluation, l'ILA évalue la possibilité d'élaborer une stratégie sur les langues visant à optimiser l'impact à long terme du financement, explore des moyens novateurs de partager les ressources conçues avec le financement de l'ILA et recherche des moyens d'améliorer le processus de demande et d'examen des propositions.

Programme 2.3 : Langues officielles

Description

Patrimoine canadien joue un rôle important dans la coordination horizontale du dossier des langues officielles au sein du gouvernement fédéral et notamment en termes de concertation et d'appui auprès des institutions fédérales dans la mise en œuvre de l'engagement gouvernemental à l'égard du développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire et de la promotion de la dualité linguistique, conformément à l'article 42 de la *Loi sur les langues officielles* (LLO). Patrimoine canadien est également responsable de la planification, de la mise en œuvre et de la gestion des programmes d'appui aux langues officielles ayant trait à la promotion de la dualité linguistique au sein du Canada et au développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire, conformément à l'article 43 de la LLO. Ces activités contribuent à l'atteinte du résultat du gouvernement : « Une société diversifiée favorisant la dualité linguistique et l'inclusion sociale ».

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Autorisations totales pouvant être utilisées 2014-2015	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2014-2015
353 135 274	353 135 274	357 409 384	356 997 714	3 862 440

La différence s'explique principalement par des réaffectations depuis divers programmes en raison de nouvelles priorités et, dans certains cas, par la nécessité d'harmoniser les coûts indirects par sous-programme avec l'utilisation réelle des services de soutien.

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2014-2015
133,9	144,6	10,7

La différence s'explique principalement par la méthode de calcul utilisée pour les ETP prévus, lesquels sont en fonction des affectations salariales (budget principal des dépenses). Étant donné que les affectations salariales ne tiennent pas compte des transferts en cours d'exercice vers les budgets salariaux pour les activités temporaires, elles sont sous-estimées par rapport à leur utilisation réelle. Ainsi, les ETP prévus sont sous-estimés, ce qui explique en grande partie l'écart entre les ETP prévus et réels.

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les Canadiens reconnaissent et appuient la dualité linguistique.	Taux de bilinguisme (en pourcentage) des jeunes Canadiens (15 à 19 ans).	20	22,6
Les communautés de langue officielle en situation minoritaire peuvent vivre dans leur langue dans leur communauté.	Pourcentage des membres des communautés de langue officielle en situation minoritaire vivant dans un rayon de 25 km d'une école primaire de langue minoritaire ou d'une école secondaire de langue minoritaire.	95	97

Analyse du rendement et leçons apprises

Le Programme des Langues officielles a contribué au résultat stratégique 2 *Les Canadiens partagent, expriment et apprécient leur identité canadienne* par un investissement de 357 millions de dollars afin de favoriser la dualité linguistique et les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) par l'intermédiaire de ses partenaires. Le Programme a également contribué à la priorité organisationnelle *Rassembler les Canadiens*. Les détails à ce sujet se trouvent dans les sections propres aux sous-programmes ci-dessous.

Grâce au soutien apporté par le Programme, les activités des gouvernements provinciaux et territoriaux en matière d'apprentissage de la langue seconde ont contribué au maintien du taux de bilinguisme chez les jeunes Canadiens âgés de 15 à 19 ans. Selon les données du Recensement de 2011, 22,6 p. cent des jeunes de cette tranche d'âge se sont déclarés bilingues, ce qui est un peu au-delà de la cible et en légère progression par rapport à 2006, année du recensement précédent, où 22,3 p. cent des jeunes de la même tranche d'âge s'étaient déclarés bilingues.

De plus, les mêmes données révèlent que les programmes et les activités des gouvernements provinciaux et territoriaux en matière d'éducation dans la langue de la minorité ont contribué à ce que près de 97 p. cent des membres des CLOSM âgés de 6 à 11 ans vivent dans un rayon de 25 km d'une école primaire de langue minoritaire et à ce que près de 97 p. cent des membres de ces mêmes communautés âgés de 12 à 17 ans vivent dans un rayon de 25 km d'une école secondaire de langue minoritaire. Ce sont des résultats légèrement au-dessus de la cible (95 p. cent) et en dessous des 97,5 p. cent du Recensement de 2006, et ce, en raison de l'adoption d'une méthode de calcul plus précise. Les données du prochain recensement seront disponibles en 2017.

Le Protocole d'entente relatif à l'enseignement de la langue de la minorité et l'enseignement de la langue seconde 2013-2014 à 2017-2018, les 13 ententes bilatérales sur l'éducation et les 13 ententes bilatérales sur les services de langue minoritaire avec les gouvernements provinciaux et territoriaux ont permis au Ministère d'aider les membres des CLOSM à avoir accès à des établissements d'enseignement et à des services de qualité offerts par le gouvernement de leur province ou de leur territoire afin qu'ils vivent dans leur langue au sein de leur collectivité. Les Canadiens, surtout les jeunes, ont ainsi de nombreuses possibilités d'apprendre leur langue seconde et de profiter des nombreux avantages du bilinguisme. Par exemple, plus de 372 800 jeunes Canadiens anglophones étaient inscrits à un programme d'immersion en français en 2012-2013, une augmentation de 19,1 p. cent en sept ans.

Un examen de l'aide accordée aux CLOSM a permis de réaliser des ajustements en fonction des priorités relatives au financement qui orientent les interventions des programmes d'appui aux langues officielles en ce qui concerne la coopération avec le secteur communautaire.

Sous-Programme 2.3.1 : Programme Développement des communautés de langue officielle

Description

Le Sous-Programme Développement des communautés de langue officielle favorise l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du pays et leur permet de participer pleinement à tous les aspects de la vie canadienne. Le Sous-Programme comprend trois volets. Au moyen de contributions et de subventions à des organismes à but non lucratif, le volet Vie communautaire appuie l'offre d'activités et de services destinés aux communautés de langue officielle en situation minoritaire par des organismes communautaires œuvrant dans divers domaines, en particulier les arts, la culture et le patrimoine ainsi que la jeunesse. Au moyen d'ententes de contributions intergouvernementales, ce volet appuie également l'offre de services provinciaux et territoriaux dans la langue de la minorité. Le volet Éducation dans la langue de la minorité appuie l'offre de programmes et d'activités des provinces et territoires visant l'apprentissage, à tous les niveaux d'enseignement, dans la langue des communautés de langue officielle en situation minoritaire au moyen d'ententes de contributions intergouvernementales. Au moyen d'un accord de contribution avec une entité publique indépendante, le volet Appui aux droits linguistiques soutient l'accès à des mécanismes favorisant l'avancement et la clarification des droits linguistiques garantis par la Constitution. Ce Sous-Programme a recours au financement des paiements de transfert suivants : Subventions à l'appui du Sous-Programme Développement des communautés de langue officielle et contributions à l'appui du Sous-Programme Développement des communautés de langue officielle.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses réelles 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2014-2015
233 813 664	234 051 709	238 045

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2014-2015
71,6	94,5	22,9

La différence s'explique principalement par la méthode de calcul utilisée pour les ETP prévus, lesquels sont en fonction des affectations salariales (budget principal des dépenses). Étant donné que les affectations salariales ne tiennent pas compte des

transferts en cours d'exercice vers les budgets salariaux pour les activités temporaires, elles sont sous-estimées par rapport à leur utilisation réelle. Ainsi, les ETP prévus sont sous-estimés, ce qui explique en grande partie l'écart entre les ETP prévus et réels.

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les membres des communautés de langue officielle en situation minoritaire ont accès à des programmes et services dans leur langue dans leur communauté.	Pourcentage de membres des communautés de langue officielle en situation minoritaire vivant dans un rayon de 25 km d'un organisme culturel/artistique.	85	89,8
	Pourcentage de membres des communautés de langue officielle en situation minoritaire vivant dans un rayon de 25 km d'un organisme de développement communautaire régional/local.	85	86

Analyse du rendement et leçons apprises

En 2014-2015, l'appui fourni par le Sous-Programme Développement des communautés de langue officielle grâce à des partenariats et à des ententes avec des organisations communautaires et des gouvernements provinciaux et territoriaux, ont permis à 86 p. cent des membres de communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) de vivre dans un rayon de 25 km d'un organisme de développement communautaire local ou régional offrant des services en langue minoritaire. Ce résultat rencontre la cible et correspond au résultat de 86 p. cent obtenu les deux années précédentes. De plus, près de 90 p. cent des membres des CLOSM vivaient dans un rayon de 25 km d'un organisme culturel ou artistique offrant des services dans la langue minoritaire. C'est légèrement au-dessus de la cible (85 p. cent) et près de 2 p. cent de plus que la moyenne de 88 p. cent des deux dernières années. Ces résultats démontrent qu'en maintenant le niveau des investissements du Sous-Programme, les Canadiens faisant partie de CLOSM ont continué d'avoir accès à des programmes et à des services dans leur langue au sein de leur collectivité.

Le Sous-Programme a contribué à la priorité organisationnelle *Rassembler les Canadiens*, et ce, en mettant en œuvre une nouvelle stratégie d'investissement pour aider les CLOSM.

Les organismes financés ont été invités à étudier les possibilités de réorganisation communautaire et à mettre en priorité les activités et les projets qui ont une incidence à grande échelle sur le développement communautaire. De plus, le Sous-Programme a commencé la mise en œuvre du Fonds d'action culturelle communautaire. Cette initiative

de 10 millions de dollars sur quatre ans a fourni environ deux millions de dollars afin de soutenir 57 initiatives au cours de sa première année.

De plus, le Sous-Programme a élaboré une méthode novatrice de collecte de données qui s'inspire des connaissances sur la situation des CLOSM et démontre l'efficacité de l'aide fédérale pour le développement et le maintien de la vitalité des CLOSM. C'est ainsi que des mesures de proximité ont été créées afin d'identifier les populations vulnérables ou mal desservies. Les données financières recueillies dans la base de données intégrée ont permis d'analyser les modes de financement au fil du temps. Des discussions sont en cours avec d'autres programmes et secteurs au sein du Ministère en vue d'appliquer cette méthode à un plus grand nombre de programmes.

Sous-Programme 2.3.2 : Programme Mise en valeur des langues officielles

Description

Le Sous-Programme Mise en valeur des langues officielles favorise auprès des Canadiens une meilleure compréhension et appréciation des bénéfices de la dualité linguistique, ainsi que la sensibilisation aux droits linguistiques garantis par la Constitution. Le Sous-Programme comprend trois volets. Au moyen de contributions et de subventions à des organismes à but non lucratif, le volet Promotion de la dualité linguistique appuie des activités et des projets pour mettre en valeur les langues officielles et rapprocher les Canadiens, mettre en valeur la langue et la culture d'expression française au Canada et accroître l'offre de services dans les deux langues officielles des organismes des secteurs non gouvernementaux. Au moyen d'ententes de contributions intergouvernementales, le volet Apprentissage de la langue seconde appuie l'offre de programmes et d'activités des provinces et territoires visant l'apprentissage du français et de l'anglais, secondes langues officielles, auprès des jeunes Canadiens. Au moyen d'une contribution avec une entité publique indépendante, le volet Appui aux droits linguistiques soutient l'offre d'activités d'information et de promotion pour sensibiliser les Canadiens, en particulier ceux des communautés de langue officielle en situation minoritaire, aux droits linguistiques et aux mécanismes pour les exercer. Ce Sous-Programme a recours au financement des paiements de transfert suivants : Subventions à l'appui du Sous-Programme Mise en valeur des langues officielles et contributions à l'appui du Sous-Programme Mise en valeur des langues officielles.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses réelles 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2014-2015
115 660 425	120 045 501	4 385 076

La différence s'explique principalement par les réaffectations depuis divers programmes, par exemple le Sous-Programme Développement des communautés de langue officielle en raison de nouvelles priorités et, dans certains cas, par la nécessité d'harmoniser les coûts indirects par sous-programme avec l'utilisation réelle des services de soutien.

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2014-2015
28,1	27,6	-0,5

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les Canadiens ont une meilleure compréhension et appréciation des avantages de la dualité linguistique.	Pourcentage de Canadiens qui ont une connaissance pratique de la seconde langue officielle.	15	17,5
	Pourcentage de la population qui reconnaît que la dualité linguistique au Canada est une source d'enrichissement culturel.	60	64,8
	Pourcentage de la population qui est d'accord que les deux langues officielles (anglais/français) au Canada sont une partie importante de ce que signifie être Canadien.	60	62,4

* Les données les plus récentes proviennent du Recensement de 2011 (connaissance pratique seulement) et du sondage de 2012. Les données sont recueillies tous les 5 ans.

Analyse du rendement et leçons apprises

Le Sous-Programme Mise en valeur des langues officielles a continué à aider les Canadiens à mieux comprendre et apprécier les avantages de la dualité linguistique. Selon les données du Recensement de 2011, 17,5 p. cent des Canadiens ont une connaissance pratique de l'autre langue officielle. Bien que le résultat soit légèrement supérieur à la cible, soit de 16,6 p. cent, il est le même que celui du Recensement de 2006 à 17,4 p. cent. Les résultats pour les deux autres indicateurs mesurant l'intérêt porté par les Canadiens à la dualité linguistique dépassent également légèrement leur cible respective, de 8 p. cent et de 4 p. cent.

Le Sous-Programme a contribué à la priorité organisationnelle *Rassembler les Canadiens* en invitant les Canadiens à considérer la dualité linguistique comme une valeur fondamentale de la société canadienne. Le Ministère y parvient grâce à la coopération avec les gouvernements provinciaux et territoriaux pour l'apprentissage de la langue seconde et l'appui aux organismes faisant la promotion de la dualité linguistique et l'apprentissage de la langue seconde. Par exemple, l'Accord Canada-Manitoba pour l'éducation de langue de la minorité et l'enseignement de la langue seconde 2013-2014 à 2017-2018 a entraîné la création d'outils visant à évaluer l'acquisition de compétences en expression orale, la compréhension de textes écrits et l'écriture, des outils qui donnent aux élèves la possibilité d'améliorer leurs résultats tout en développant une meilleure appréciation de la culture francophone du Canada.

Sous-Programme 2.3.3 : Programme de coordination des langues officielles

Description

Patrimoine canadien contribue à la coordination horizontale de l'ensemble des activités du gouvernement du Canada en matière de langue officielle. Il appuie notamment les institutions fédérales dans la mise en œuvre de l'engagement gouvernemental visant le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire ainsi que la promotion de la pleine reconnaissance et de l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne. Le Ministère coordonne aussi la mise en œuvre de la *Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018 : éducation, immigration, communautés*, une stratégie gouvernementale horizontale en matière de langue officielle.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses réelles 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2014-2015
3 661 185	2 900 504	-760 681

La différence s'explique principalement par des réaffectations vers divers programmes en raison de nouvelles priorités et, dans certains cas, par la nécessité d'harmoniser les coûts indirects par sous-programme avec l'utilisation réelle des services de soutien.

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2014-2015
34,2	22,5	-11,7

La différence s'explique principalement par des réaffectations depuis divers programmes en raison de nouvelles priorités et, dans certains cas, par la nécessité d'harmoniser les coûts indirects par sous-programme avec l'utilisation réelle des services de soutien.

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
La ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles ainsi que la haute gestion sont informés des enjeux relatifs aux langues officielles.	Pourcentage des avis et conseils fournis à la haute gestion et à la ministre suite aux demandes, à l'intérieur de 5 jours ouvrables.	95	95
Les institutions fédérales rapportent de manière appropriée sur les résultats de leurs activités au bénéfice des communautés de langue officielle en situation minoritaire et pour la promotion des langues officielles.	Pourcentage des institutions fédérales, incluant l'ensemble des partenaires de la *Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018*, qui rendent compte de leurs résultats pour la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*, afin de produire le Rapport annuel sur les langues officielles.	100	100
Les institutions fédérales sont appuyées dans la mise en œuvre de leurs initiatives et de leurs obligations en matière de langue officielle.	Pourcentage des institutions fédérales se déclarant satisfaites du travail accompli par la Direction des relations interministérielles et de la responsabilisation.	75	85

Analyse du rendement et leçons apprises

En 2014-2015, le Sous-Programme de coordination des langues officielles a atteint ou dépassé toutes ses cibles. Le pourcentage des avis et conseils fournis à la haute direction et à la Ministre dans les délais requis a atteint 95 p. cent, soit l'objectif ciblé. Le pourcentage d'institutions fédérales ayant déclaré des résultats tangibles à la suite de la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* (LLO) correspond à la cible de 100 p. cent. La situation s'explique surtout par la bonne relation de travail qu'a le Ministère avec les institutions fédérales grâce au soutien accru du Sous-Programme. Enfin, les institutions fédérales ont indiqué un niveau de satisfaction de 85 p. quant au travail accompli par le Sous-Programme en matière de concertation interministérielle, tant au niveau national que par l'entremise des bureaux régionaux. Le résultat est supérieur de 13 p. cent à la cible et comparable aux 90 p. cent de l'an dernier (moyenne des deux indicateurs combinés en 2014-2015).

La constante satisfaction des institutions fédérales est un reflet de la qualité des services fournis. Le Sous-Programme est capable de prendre les devants et d'offrir aux institutions fédérales des formations, de bons outils ainsi que du soutien personnalisé et adapté à leur mandat, améliorant ainsi leur potentiel de contribuer à la mise en œuvre de l'article 41 de

la LLO. Plus particulièrement, en février 2015, le Ministère, en collaboration avec le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) et le Conseil du Réseau des champions en langues officielles, a organisé le *Forum des bonnes pratiques en matière de langues officielles*. Plus de 150 participants ont assisté à cette journée de formation afin d'en apprendre davantage sur les statistiques démolinguistiques canadiennes, mais aussi sur les enjeux posés par les médias sociaux dans la mise en œuvre de la LLO.

En 2014-2015, Patrimoine canadien a également continué à mettre en œuvre, en collaboration avec le SCT, une approche commune en matière de coordination interministérielle au moyen de laquelle les deux institutions effectuent conjointement la collecte de données auprès des institutions fédérales afin de leur permettre de rendre compte de leurs interventions concernant les différentes parties de la LLO. Cette année, 83 institutions fédérales ont soumis un bilan sur les langues officielles qui met en relief les mesures prises afin de favoriser l'épanouissement de l'anglais et du français au Canada.

Le Sous-Programme a continué à contribuer à la priorité organisationnelle *Rassembler les Canadiens* en assurant la coordination de la mise en œuvre de la *Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018*. Les travaux de coordination comprennent le suivi de ce qui est accompli par rapport à l'engagement d'examiner la structure de gouvernance actuelle des langues officielles en compagnie de partenaires tels que le SCT et Justice Canada. L'objectif est de parvenir à une meilleure coordination des travaux des institutions fédérales œuvrant dans le domaine des langues officielles.

Résultat stratégique 3 : Les Canadiens participent et excellent dans les sports.

Programme 3.1 : Sport

Description

Ce Programme fait la promotion du développement et de l'excellence dans les sports auprès des Canadiens et des communautés canadiennes, en mettant en œuvre des initiatives qui appuient directement les athlètes canadiens de haut niveau; améliorent la capacité du Canada d'accueillir les Jeux du Canada et des manifestations sportives internationales au Canada; soutiennent le développement de l'excellence dans le système sportif canadien; et contribuent à accroître la participation des Canadiens de tous âges et de toutes capacités à des activités sportives. Le concept de base de ce Programme est d'améliorer et de promouvoir la participation canadienne et l'excellence dans les sports, et ce, en fournissant du financement, de l'expertise et d'autres services aux athlètes canadiens, aux organisations sportives, aux intervenants du domaine et organisateurs de manifestations sportives.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Autorisations totales pouvant être utilisées 2014-2015	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2014-2015
398 057 989	398 057 989	471 167 317	470 497 662	72 439 673

La différence s'explique principalement par la combinaison des fonds reçus pour la Toronto Community Foundation, plus précisément pour le Fonds de legs sportifs Toronto 2015, à l'occasion des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015 à Toronto, et des réaffectations vers divers programmes en raison de nouvelles priorités et, dans certains cas, par la nécessité d'harmoniser les coûts indirects par sous-programme avec l'utilisation réelle des services de soutien.

Ressources humaines (ETP)

Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses réelles 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2014-2015
134,3	121,4	-12,9

La différence s'explique en partie par les changements dans les affectations destinées à nous conformer à la définition de « services internes » du Secrétariat du Conseil du Trésor et à l'exigence de lier les ressources à chaque sous-programme.

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Le Canada a un système sportif qui permet aux Canadiens, incluant les athlètes de haut niveau, de participer et d'exceller dans les sports grâce à une structure solide sur le plan technique et éthique.	Nombre d'athlètes classés à des niveaux de performance internationaux.	325	289
	Nombre de Canadiens faisant du sport grâce à des projets spéciaux d'organisations sportives et d'ententes bilatérales provinciales-territoriales.	(i) 7 960 000	(ii) 5 303 015 (iii) 1 419 206 (iv) 274 460 (v) 1 111 210 Total : 8 107 891
	Proportion en pourcentage des Organismes nationaux de sport (ONS), des Organismes de services multisports (OSM) et des Centres canadiens multisports (CCM) qui sont financés et qui ont obtenu un tableau de bord équilibré, selon les mesures de rendement de responsabilisation, fondé sur des cibles établies conjointement pour chaque exercice financier.	73	ONSs : 22% MSOs : 61% CSC's : 57%

(i) Inclut le nombre de membres à des ONS, les ententes provinciales-territoriales de 2013-2014 et les projets spéciaux.
(ii) Nombre de membres à des ONS.
(iii) Ententes bilatérales provinciales-territoriales de 2013-2014.
(iv) Projets spéciaux.
(v) Programme d'amélioration des organismes nationaux de sport.

Analyse du rendement et leçons apprises

Le Programme Sport a contribué au résultat stratégique 3 *Les Canadiens participent et excellent dans les sports* grâce à un investissement de 470,5 millions de dollars destinés aux services offerts aux athlètes canadiens, aux organismes sportifs, aux intervenants et aux organisateurs d'événements. Le nombre de membres des ONS du Canada dépasse maintenant cinq millions. Le Programme a appuyé les préparatifs aux Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015 à Toronto, tout en promettant d'octroyer jusqu'à 500 millions de dollars entre 2010-2011 et 2015-2016 afin de soutenir les initiatives de legs d'infrastructures sportives et les services fédéraux essentiels associés à la tenue des Jeux. Le Programme a également contribué à la priorité organisationnelle *Rassembler les Canadiens*. Les détails à ce sujet se trouvent dans les sections propres aux sous-programmes ci-dessous.

En 2014-2015, 289 athlètes se sont classés à des niveaux de performance internationaux (parmi les huit premières places à l'échelle mondiale dans leur sport). Ceci confirme l'excellence des athlètes canadiens, lesquels se classent toujours parmi les meilleurs du monde. Le résultat est inférieur à la cible de 11 p. cent et au résultat de 2013-2014 (322) de 10 p. cent. Le premier facteur ayant contribué à cette baisse a été l'absence d'événements sportifs mondiaux/jeux olympiques/jeux paralympiques dans les disciplines de la natation et de l'athlétisme en 2014-2015, ce qui a réduit le nombre d'athlètes canadiens dont la performance aurait pu satisfaire aux normes internationales cette année-là, puisqu'ils ont eu moins d'occasions d'y participer.

Le nombre de Canadiens qui font du sport grâce à leur statut de membre d'ONS, à des projets spéciaux d'organismes sportifs (y compris ceux du programme de développement du sport des ONS) et à des ententes provinciales-territoriales a atteint 8 107 891, ce qui représente une augmentation de 147 891 Canadiens. Cette augmentation peut s'expliquer par une combinaison de facteurs qu'il nous est impossible de cerner.

Le pourcentage d'ONS, d'OSM et de CCM qui ont eu un tableau de bord équilibré pour les mesures de rendement de responsabilité est respectivement de 22 p. cent, 61 p. cent et 57 p. cent. Ces résultats, sous la cible de 73 p. cent, s'expliquent principalement par l'adoption de l'approche fondée sur la carte de pointage équilibrée. Selon cette approche, les organisations doivent établir des cibles d'amélioration de la performance en fonction de normes de mesure préétablies. Pour obtenir une carte de pointage équilibrée, les organisations doivent atteindre les cibles qu'elles fixent. Alors que les résultats de 2014-2015 démontrent une certaine amélioration générale par rapport à l'année précédente, de nombreuses organisations n'ont pas atteint les cibles plus élevées qui avaient été acceptées comme normes de mesure de la performance.

Le Ministère a continué de renforcer le système sportif national en dirigeant le volet stratégique à cet effet et en mobilisant les intervenants dans divers dossiers, notamment la création d'un groupe de travail provincial-territorial sur l'éthique et l'antidopage et la coprésidence d'un groupe de travail sur le sport de combat dont le mandat consistait notamment à établir des lignes directrices et des normes minimales.

Sous-Programme 3.1.1 : Programme d'accueil

Description

Le Sous-Programme d'accueil est un élément important de l'approche globale qu'a adoptée le gouvernement du Canada relativement au développement du sport au Canada. Le Sous-Programme vise à stimuler l'excellence sportive et à accroître le prestige international des organismes de sport en offrant un soutien pour l'accueil des Jeux du Canada et des manifestations sportives internationales au Canada. Le Sous-Programme d'accueil offre à l'ensemble du Canada une approche planifiée et coordonnée lui permettant de tirer des avantages directs et importants des projets de candidature et d'accueil sur le plan du développement du sport de même que sur les plans économique, social, culturel et communautaire, et ce, dans un large éventail de priorités

gouvernementales. Ce Sous-Programme a recours au financement des paiements de transfert suivants : Contributions au Sous-Programme d'accueil des jeux.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses réelles 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2014-2015
218 545 465	288 067 637	69 522 172

La différence s'explique principalement par la combinaison des fonds reçus pour la Toronto Community Foundation, plus précisément le Fonds de legs sportifs Toronto 2015, à l'occasion des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015 à Toronto et des réaffectations vers divers programmes en raison de nouvelles priorités et, dans certains cas, par la nécessité d'harmoniser les coûts indirects par sous-programme avec l'utilisation réelle des services de soutien.

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2014-2015
47,8	55,1	7,3

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les athlètes, entraîneurs et officiels canadiens ont la possibilité de participer à des manifestations sportives au Canada qui sont financées par Sport Canada.	Nombre de compétitions auxquelles peuvent participer des athlètes, des entraîneurs et des officiels canadiens lors de manifestations financées.	11 000	11 099
	Nombre d'athlètes canadiens de groupes sous-représentés qui participent à des activités financées.	3 800	4 850

Analyse du rendement et leçons apprises

En 2014-2015, le Sous-Programme d'accueil a permis l'organisation de 11 099 compétitions, ce qui est au-delà de la cible de 0,9 p. cent. Il s'agit d'une hausse de

15 p. cent par rapport aux 9 669 compétitions de 2013-2014 et de 88 p. cent par rapport aux 5 891 compétitions de 2012-2013. La tendance à la hausse dans le nombre d'événements s'explique par le nombre et la portée des demandes présentées par les organismes nationaux de sport relativement à des manifestations sportives internationales organisées au Canada, ainsi que par les épreuves préparatoires des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015. Environ 69 p. cent des manifestations sportives unisport internationales financées ont donné aux Canadiens des occasions supplémentaires de compétitionner parce que ces événements avaient lieu en sol canadien. Les rapports des bénéficiaires indiquent que les retombées économiques totales des manifestations sportives unisport internationales en 2014-2015 ont dépassé 308 millions de dollars, 58 millions de plus que les 250 millions de dollars de 2013-2014.

Au total, 4 850 athlètes canadiens de groupes sous-représentés ont participé à des activités financées en 2014-2015. Le résultat, supérieur à la cible de 28 p. cent, représente une augmentation de 1 664 par rapport aux 275 athlètes de 2012-2013 (329 en 2013-2014). Cette augmentation s'explique principalement par la présence de la délégation canadienne aux Jeux autochtones de l'Amérique du Nord, un événement qui n'est pas annuel. Environ 3 100 Canadiens autochtones ont participé à ces jeux cette année.

Le Sous-Programme d'accueil a également contribué à la tenue de deux événements marquants qui ont joué un rôle important en nommant 2015 « l'Année du sport au Canada. » Les championnats mondiaux de hockey junior masculin, tenus à Toronto et à Montréal, ont eu beaucoup de succès et se sont conclus en janvier par une victoire éclatante du Canada qui a remporté la médaille d'or. En février, les Jeux d'hiver du Canada ont eu lieu à Prince George, en Colombie-Britannique. Ces jeux ont fourni des occasions de compétition pour 3 267 athlètes, ainsi qu'à des entraîneurs et à des personnalités importantes du monde du sport.

En soutenant les Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015 par la coordination des ministères et des organismes pour la prestation des services fédéraux essentiels, le Sous-Programme d'accueil a contribué à la priorité organisationnelle *Rassembler les Canadiens*. Le Sous-Programme a également octroyé les fonds d'immobilisations prévus à la Société hôte des Jeux de 2015 pour la réalisation de 12 des 29 projets d'immobilisations. Enfin, le Sous-Programme, aux termes de l'Entente multipartite, a supervisé la mise en application des ententes relatives aux installations utilisées pour les Jeux de 2015. C'est ainsi que toutes ces ententes ont été mises en œuvre; des copies des ententes ont été envoyées au Sous-Programme d'accueil.

Sous-Programme 3.1.2 : Programme de soutien au sport

Description

Le Sous-Programme de soutien au sport constitue le principal mécanisme de financement des initiatives qui permettent au gouvernement du Canada d'honorer ses engagements à l'égard de la Politique canadienne du sport. Les fonds doivent servir à former des athlètes

et des entraîneurs aux plus hauts échelons internationaux, à offrir des programmes solides sur le plan technique à tous les athlètes, à accroître la proportion de Canadiens de toutes les couches de la société qui font du sport, et à promouvoir les intérêts et les valeurs du Canada au pays et à l'étranger. Ces fonds sont versés aux organismes admissibles pour financer les programmes qui appuient les objectifs de la Politique canadienne du sport. Ce Sous-Programme a recours au financement des paiements de transfert suivants : Contributions au Sous-Programme de soutien au sport.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses réelles 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2014-2015
149 668 301	154 251 706	4 583 405

La différence s'explique principalement par la combinaison des fonds reçus pour Olympiques spéciaux Canada et des réaffectations vers divers programmes en raison de nouvelles priorités et, dans certains cas, par la nécessité d'harmoniser les coûts indirects par sous-programme avec l'utilisation réelle des services de soutien.

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2014-2015
68,1	57,6	-10,5

La différence s'explique en partie par les changements dans les affectations destinées à nous conformer à la définition de « services internes » du Secrétariat du Conseil du Trésor et à l'exigence de lier les ressources à chaque sous-programme.

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les Canadiens ont accès à des programmes et des services de sport de qualité.	Pourcentage d'organismes nationaux de sport dont les programmes d'entraîneurs suivent les principes du Développement à long terme des athlètes (DLTA).	95	98,2
	Pourcentage d'organismes financés qui ont adopté l'actuel Programme canadien antidopage.	100	100
	Nombre de projets* qui sont terminés, selon ce que proposent les accords bilatéraux nationaux.	93	91

* Projet : se rapporte à un ensemble d'activités ou de fonctions qu'un bénéficiaire propose d'entreprendre en vertu de l'accord bilatéral.

Analyse du rendement et leçons apprises

En 2014-2015, 98,2 p. cent des organismes nationaux de sport (ONS) financés par le Ministère par l'entremise du Sous-Programme de soutien au sport ont harmonisé leurs programmes d'entraînement avec les principes du développement à long terme du participant/athlète. Il s'agit d'un résultat qui dépasse la cible de 3,4 p. cent et qui représente une augmentation de 23 p. cent par rapport aux 80 p. cent de 2012-2013 (87 p. cent en 2013-2014). La tendance à la hausse traduit les progrès réalisés par les ONS afin de compléter et mettre progressivement en œuvre leurs cadres de développement à long terme des athlètes. C'est ainsi que des programmes de sport de haute qualité peuvent être créés, et ainsi favoriser l'excellence dans le sport, les athlètes ayant accès à des programmes solides sur le plan technique au moment où ils en ont le plus besoin.

Comme par les années passées, tous les organismes de sport financés par le Sous-Programme de soutien au sport (PSS) de Sport Canada ont adopté le Programme canadien antidopage. Ils ont ainsi convenu de respecter les règles et les règlements du Programme afin de préserver l'intégrité du sport et de s'assurer que les athlètes d'élite du Canada participent aux compétitions sans être dopés. Un nouveau programme canadien antidopage est entré en vigueur le 1er janvier 2015, et ce, conformément à la nouvelle version du Code mondial antidopage et à d'autres normes internationales établies par l'Agence mondiale antidopage, dont le siège social se trouve à Montréal.

Le cycle 2012-2015 d'ententes bilatérales entre le gouvernement du Canada et les provinces et territoires a été mené à bon terme avec plus de 15,5 millions de dollars en fonds fédéraux et les fonds de contrepartie des provinces et des territoires. Environ 91 projets ont été financés par l'entremise du PSS cette année et mis en œuvre conformément à des ententes bilatérales. C'est 2 p. cent en dessous de la cible établie à 93 cette année, 13,3 p. cent de moins que les 105 projets financés en 2013-2014 et

2 p. cent de moins que les 93 projets de 2012-2013. La variation annuelle dans le nombre de projets s'explique par la fluctuation du nombre de projets soumis par les provinces et les territoires, puisque leurs besoins diffèrent d'une année à l'autre.

Le PSS a directement contribué à la priorité organisationnelle *Rassembler les Canadiens* en continuant d'offrir aux citoyens la chance de faire du sport et de tisser des liens dans des événements sportifs. La collaboration avec Sport Information Resources Centre afin de maintenir le portail de la gouvernance et d'offrir des webinaires et des magazines électroniques à la communauté sportive en constitue un bon exemple. En outre, le Cadre de financement et de responsabilité en matière de sport pour les organismes nationaux de services multisports a été révisé afin de l'harmoniser avec le Cadre de développement du sport. Il cadrera ainsi mieux avec les priorités actuelles.

Le PSS, sous la direction du Comité paralympique canadien, a également étudié et élaboré des stratégies visant à renforcer le développement sportif en vue des Jeux paralympiques. Parmi les initiatives mises de l'avant, notons des sommets sur le développement à long terme des athlètes ou sur des sports donnés, des stratégies d'harmonisation avec les provinces, la création d'une stratégie nationale de classification, des événements de premier contact et des initiatives de sensibilisation faisant la promotion des bienfaits des parasports.

En 2014-2015, le PSS a également augmenté son appui à Olympiques spéciaux Canada. Le budget de 2014 a accordé 10,8 millions de dollars pendant quatre ans à Olympiques spéciaux Canada, en plus d'un financement annuel continu de 1 million de dollars. Ce financement supplémentaire a permis d'offrir à Olympiques spéciaux Canada et à ses travailleurs bénévoles de l'entraînement sportif et des occasions de compétition pour environ 36 000 athlètes canadiens ayant une déficience intellectuelle.

Sous-Programme 3.1.3 : Programme d'aide aux athlètes

Description

Le Sous-Programme d'aide aux athlètes favorise la quête de l'excellence, car il permet aux athlètes de poursuivre leurs études ou leur carrière professionnelle tout en s'entraînant intensivement afin de réaliser des performances de premier ordre aux grandes compétitions internationales. À cette fin, le Sous-Programme identifie et appuie les athlètes qui figurent déjà parmi les 16 premiers au monde dans leur sport ou qui ont le potentiel d'y parvenir. Ce Sous-Programme a recours au financement des paiements de transfert suivants : Subventions au Sous-Programme d'aide aux athlètes.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses réelles 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2014-2015
29 844 223	28 178 319	-1 665 904

La différence s'explique principalement par des réaffectations vers divers programmes en raison de nouvelles priorités et, dans certains cas, par la nécessité d'harmoniser les coûts indirects par sous-programme avec l'utilisation réelle des services de soutien.

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2014-2015
18,3	8,7	-9,6

La différence s'explique en partie par les changements dans les affectations destinées à nous conformer à la définition de « services internes » du Secrétariat du Conseil du Trésor et à l'exigence de lier les ressources à chaque sous-programme.

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels**
Les athlètes canadiens disposent de ressources financières leur permettant d'atteindre une performance athlétique de haut niveau.	Pourcentage d'athlètes d'accord pour dire que le Sous-Programme d'aide aux athlètes leur a permis d'atteindre une plus grande performance athlétique (échelle : de 1 [fortement en désaccord] à 7* [fortement d'accord]).	80	84
Les athlètes canadiens ont accès à des opportunités universitaires.	Nombre d'athlètes ayant un statut breveté ou ayant déjà eu un tel statut qui profitent d'une bourse de scolarité (y compris les crédits différés pour frais de scolarité).	890	700

* Un résultat se situant entre 5 et 7 sur l'échelle signifie d'accord.
** Les données ont été recueillies de septembre 2013 à novembre 2014.

Analyse du rendement et leçons apprises

En 2014-2015, le Sous-Programme d'aide aux athlètes (PAA) a contribué à la poursuite de l'excellence grâce à son soutien direct aux athlètes. Des allocations de subsistance et de formation ont été accordées à 1 912 athlètes ayant un statut breveté qui sont déjà parmi les 16 meilleurs au monde dans leur discipline ou qui ont le potentiel d'y parvenir. Cette aide leur a permis de poursuivre leurs études ou leur carrière professionnelle tout en s'entraînant intensivement afin de réaliser des performances de premier ordre aux grandes compétitions internationales. Parmi ces athlètes, 407 se sont classés parmi les 16 meilleurs de leur sport à l'échelle internationale en 2014-2015. Au total, 289 athlètes ont atteint la norme de performance de niveau international des huit meilleurs, et ce, dans la première moitié de cette catégorie.

Le sondage auprès des athlètes, maintenant terminé, montre que 84 p. cent des athlètes financés ont déclaré que le PAA avait permis d'atteindre un niveau d'athlétisme supérieur. C'est une légère augmentation par rapport aux 80 p. cent atteints ces deux dernières années.

Pour ce qui est du nombre d'athlètes ayant un statut breveté ou ayant déjà eu un tel statut qui bénéficient d'une bourse de scolarité (y compris les crédits différés pour frais de scolarité), 700 ont reçu un total qui dépasse 2,1 millions de dollars en frais de scolarité en 2014-2015. C'est inférieur à la cible de 21,3 p. cent, mais également une baisse de 4,8 p. cent par rapport aux 735 athlètes de l'année dernière, et de 19 p. cent par rapport aux 864 athlètes de 2012-2013. Ces variations peuvent s'expliquer en partie par le changement dans les politiques concernant les frais de scolarité en 2012, le maximum annuel ayant été abaissé à 5 000 dollars et le maximum à vie, à 25 000 dollars.

Services internes

Description

Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens immobiliers, services de gestion du matériel, services de gestion des acquisitions et services de gestion des voyages et autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies à un programme particulier.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Autorisations totales pouvant être utilisées 2014-2015	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2014-2015
71 308 929	71 308 929	85 101 574	84 136 545	12 827 616

La différence s'explique principalement par le transfert des responsabilités liées à l'administration des biens immobiliers de l'Institut canadien de la conservation aux mains de la Direction générale de la gestion des ressources humaines (Gestion des installations), les dépenses admissibles an matière de rémunération (indemnités de départs, prestations parentales, etc.), qui ne font pas partie des dépenses prévues, et la mise en application du système d'arriérés. Le reste de la différence est attribuable aux réaffectations depuis divers programmes à la lumière de nouvelles priorités.

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2014-2015
640,8	652,5	11,7

Analyse du rendement et leçons apprises

En 2014-2015, le Ministère a créé un cadre afin d'assurer la conformité avec la *Directive sur la gestion du rendement* du gouvernement du Canada. Le Ministère a dispensé une formation obligatoire pour tous les gestionnaires et les superviseurs en préparation au cycle de rendement. L'objectif de la formation était de fixer des objectifs de travail clairs et d'assurer la cohérence des résultats obtenus. En octobre 2014, 90 p. cent des employés s'étaient inscrits au Portail des applications du Secrétariat du Conseil du Trésor.

Le Ministère a poursuivi la mise en œuvre de l'Initiative de modernisation de la tenue de documents, laquelle comprend un système normalisé de classification de l'information pour la gestion des documents numériques et un examen panministériel des fonds de renseignements numériques. Le Ministère a collaboré avec Services partagés Canada (SPC) sur l'initiative de transformation des courriels. Grâce à sa gestion efficace des travaux de nettoyage des comptes de courriel et des archives, le Ministère a pu réduire de 66 p. cent le nombre de mégaoctets utilisés. SPC a alors indiqué à Patrimoine canadien qu'il pourrait être parmi les premières organisations à migrer vers le nouveau système de messagerie électronique du gouvernement du Canada.

À titre de responsable du volet culturel, historique et sportif du site Canada.ca, le Ministère a collaboré avec les organismes centraux et les institutions qui publient du

contenu Web connexe. Une architecture du contenu Web a été conçue en guise de préparation à la migration de tous les programmes de Patrimoine canadien d'ici la fin de 2015-2016. Les normes de Canada.ca ont été appliquées au contenu Web du Ministère concernant les événements spéciaux de grande envergure, notamment 2015, Année du sport au Canada; la fête du Canada dans la capitale; et le 150e anniversaire de la Confédération.

Le Bureau des affaires du portefeuille (BAP) a aidé la Ministre et le Sous-Ministre à mener à bien leurs responsabilités concernant le portefeuille et à appuyer le programme du gouvernement. En 2014-2015, le BAP a travaillé en étroite collaboration avec tous les organismes du portefeuille afin de respecter ses exigences de responsabilité, de planification et de reddition de comptes. En ce qui concerne l'état d'avancement des priorités du gouvernement telles que le 150e anniversaire de la Confédération, le BAP a collaboré étroitement avec des organisations telles que la Société des musées de sciences et technologies du Canada, le Centre national des Arts et l'Office national du film à la rédaction de propositions pour la modernisation de leurs installations. Ces projets seront terminés à temps pour le 150e anniversaire de la Confédération. Chacune de ces initiatives a été approuvée et annoncée par le gouvernement du Canada.

Le Ministère contribue au Thème IV de la Stratégie fédérale de développement durable pour le Canada 2013-2016 – Réduire l'empreinte environnementale – en commençant par le gouvernement. Les résultats du Ministère pour 2014-2015 sont présentés dans le tableau de renseignements supplémentaires sur la Stratégie ministérielle de développement durable[37]. Le tableau contient également les résultats de la démarche du Ministère visant à maintenir ou à améliorer la durabilité de ses activités en milieu de travail.

Section III : Renseignements supplémentaires

Faits saillants des états financiers

Les principales données financières présentées dans le RMR donnent un aperçu de la situation financière du ministère du Patrimoine canadien et du coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts. Les états financiers non vérifiés sont préparés conformément aux conventions comptables du gouvernement, lesquelles sont basées sur les normes comptables pour les entités du secteur public.

État condensé des opérations (non audité)

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015

(en milliers de dollars)

Information financière	Résultats attendus 2014-2015	Résultats réels 2014-2015	Résultats réels 2013-2014	Écart (résultats réels 2014-2015 moins résultats attendus 2014-2015)	Écart (résultats réels 2014-2015 moins résultats réels 2013-2014)
Total des charges	1 413 593	1 513 128	1 360 688	99 535	152 440
Total des revenus	8 138	8 629	7 810	491	819
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	1 405 455	1 504 499	1 352 878	99 044	151 621

Le total des revenus du Ministère s'élevait à 8,6 millions de dollars en 2014-2015, une augmentation de 0,8 million de dollars (6 p. cent) par rapport au total des revenus de l'exercice précédent, qui se chiffrait à 7,8 millions de dollars. Cette augmentation peut être expliquée par des revenus de parrainage additionnels liés à Bal de Neige, à la fête du Canada et aux Lumières de Noël sur la Colline du Parlement (Sous-Programme des célébrations et des commémorations, sous le Programme Appartenance au Canada) pour 1,1 millions de dollars. Cette augmentation a été contrebalancée par une diminution de 0,3 millions de dollars dans les recettes perçus par le Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens (BCPAC).

Le total des charges du Ministère s'élevait à 1 513 millions de dollars en 2014-2015, une augmentation de 152 millions de dollars (7 p. cent) par rapport au total des charges de

l'exercice précédent, qui se chiffrait à 1 361 millions de dollars. Les catégories de charges les plus importantes étaient les paiements de transfert (1 266 millions de dollars ou 84 p. cent) et les salaires et avantages sociaux (181 millions de dollars ou 12 p. cent). Ces augmentations peuvent être expliquées par une augmentation de 68 millions de dollars en paiements de transfert pour les Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015 à Toronto et 65 millions de dollars pour le Fonds de legs sportifs Toronto 2015 sous le Sous-Programme d'accueil de Sport Canada, ainsi que 21 millions de dollars en salaires et charges de fonctionnement pour la commémoration d'anniversaires marquants clés à venir dans le cadre d'*En route vers 2017*, les programmes de publicité gouvernementale et la célébration du 100e anniversaire de Hockey Canada sous le Programme Appartenance au Canada.

État condensé de la situation financière (non audité)

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015

(en milliers de dollars)

Information financière	2014-2015	2013-2014	Écart (2014-2015 moins 2013-2014)
Total des passifs nets	538 884	436 723	102 161
Total des actifs financiers nets	524 098	423 189	100 909
Dette nette du ministère	14 786	13 534	1 252
Total des actifs non financiers	8 336	10 195	(1 859)
Situation financière nette du ministère	(6 450)	(3 339)	(3 111)

Le total des passifs était de 539 millions de dollars à la fin de 2014-2015, une augmentation de 102 millions de dollars (23 p. cent) par rapport au total des passifs de l'exercice précédent, qui se chiffrait à 437 millions de dollars. Cette augmentation peut être expliquée par des augmentations de passif à court terme pour des crédits à la fin de l'exercice (CAFEs) reliés à des contributions qui ont été acquittés au début du nouvel exercice financier.

Le total des actifs financiers était de 524 millions de dollars à la fin de 2014-2015, une augmentation de 101 millions de dollars (24 p. cent) par rapport au total des actifs de l'exercice précédent, qui se chiffrait à 423 millions de dollars.

Le total des actifs non financiers était de 8,3 millions de dollars à la fin de 2014-2015, une diminution de 1,8 millions de dollars (18 p. cent) par rapport au total des actifs non financiers de l'exercice précédent, qui se chiffrait à 10,1 millions de dollars. Cette diminution peut être expliquée en grande partie par une diminution des immobilisations corporelles.

États financiers

Vous trouverez les états financiers non vérifiés du ministère du Patrimoine canadien pour 2014-2015[38], ainsi que l'annexe à la déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers[39], sur le site Web de Patrimoine canadien[40].

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires énumérés dans le *Rapport ministériel sur le rendement 2014-2015* se trouvent sur le site Web de Patrimoine canadien[41].

- Financement pluriannuel initial;
- Initiatives horizontales;
- Frais d'utilisation, redevances réglementaires et frais externes;
- Renseignements sur les programmes de paiements de transfert de 5 millions de dollars ou plus;
- Réponse aux comités parlementaires et aux audits externes;
- Stratégie ministérielle de développement durable; et
- Audits internes et évaluations.

Dépenses fiscales et évaluations

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'impôt, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie annuellement des estimations et des projections du coût de ces mesures dans une publication intitulée *Dépenses fiscales et évaluations*[42]. Les mesures fiscales présentées dans ladite publication relèvent de la seule responsabilité du ministre des Finances.

Section IV : Coordonnées de l'organisation

Adresse:

Patrimoine canadien

15, rue Eddy

Gatineau (Québec) K1A 0M5

Canada

Courriel : info@pch.gc.ca

Site Web : www.pch.gc.ca

Téléphone : 819-997-0055

Téléphone (sans frais)* : 1-866-811-0055

Télécopieur : 819-555-5555

Téléimprimeur** (Toll-free) : 1-888-997-3123

* Des agents peuvent répondre à vos questions aux lignes sans frais du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h (heure de l'Est).

** TTY est un appareil de télécommunication pour les personnes sourdes, malentendantes ou souffrant de troubles de la parole.

Annexe : Définitions

architecture d'alignement des programmes (*Program Alignment Architecture*) : Répertoire structuré de tous les programmes d'un ministère ou organisme qui décrit les liens hiérarchiques entre les programmes et les liens aux résultats stratégiques auxquels ils contribuent.

cadre pangouvernemental (*whole-of-government framework*) : Schéma représentant la contribution financière des organisations fédérales qui dépendent de crédits parlementaires en harmonisant leurs programmes avec un ensemble de 16 secteurs de résultat pangouvernementaux de haut niveau regroupés sous 4 secteurs de dépenses.

cible (*target*) : Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

crédit (*appropriation*) : Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires (*budgetary expenditures*) : Les dépenses budgétaires comprennent les dépenses de fonctionnement et en capital; les paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; et les paiements à des sociétés d'État.

dépenses non budgétaires (*non-budgetary expenditures*) : Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d'avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

dépenses législatives (*statutory expenditures*) : Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi autre qu'une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

dépenses prévues (*planned spending*) : En ce qui a trait aux RPP et aux RMR, les dépenses prévues s'entendent des montants approuvés par le Conseil du Trésor au plus tard le 1er février. Elles peuvent donc comprendre des montants qui s'ajoutent aux dépenses prévues indiquées dans le budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son RPP et son RMR.

dépenses votées (*voted expenditures*) : Dépenses approuvées annuellement par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi de crédits. Le libellé du crédit régit les conditions dans lesquelles ces dépenses peuvent être effectuées.

équivalent temps plein (*full-time equivalent*) : Mesure utilisée pour déterminer dans quelle mesure un employé représente une année-personne complète dans le budget

ministériel. L'équivalent temps plein est calculé en fonction du coefficient des heures de travail assignées et des heures normales de travail. Les heures normales de travail sont établies dans les conventions collectives.

indicateur de rendement (*performance indicator*) : Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'une organisation, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

plan (*plan*) **:** Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

priorité (*priorities*) : Plan ou projet qu'une organisation a choisi de cibler et dont elle rendra compte au cours de la période de planification. Il s'agit de ce qui importe le plus ou qui doit être fait en premier pour appuyer la réalisation du ou des résultats stratégiques souhaités.

production de rapports sur le rendement (*performance reporting*) : Processus de communication d'information sur le rendement fondée sur des éléments probants. La production de rapports sur le rendement appuie la prise de décisions, la responsabilisation et la transparence.

programme (*program*) : Groupe d'intrants constitué de ressources et d'activités connexes qui est géré pour répondre à des besoins précis et pour obtenir les résultats visés, et qui est traité comme une unité budgétaire.

programme temporisé (*sunset program*) : Programme ayant une durée fixe et dont le financement et l'autorisation politique ne sont pas permanents. Ce programme est aussi appelé programme à durée temporaire ou programme à élimination graduelle. Lorsqu'un tel programme arrive à échéance, une décision doit être prise quant à son maintien. Dans le cas d'un renouvellement, la décision précise la portée, le niveau de financement et la durée.

rapport ministériel sur le rendement (*Departmental Performance Report*) : Rapport traitant des réalisations concrètes d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires au regard des plans, des priorités et des résultats attendus exposés dans le rapport sur les plans et les priorités correspondant. Ce rapport est déposé au Parlement à l'automne.

rapport sur les plans et les priorités (*Report on Plans and Priorities*) : Rapport fournissant des renseignements au sujet des plans et du rendement prévu sur trois ans d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires. Ces rapports sont déposés au Parlement chaque printemps.

rendement (*performance*) : Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats ses comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

résultat (*result*) : Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

résultat stratégique (*Strategic Outcome*) : Avantage durable et à long terme pour les Canadiens qui est rattaché au mandat, à la vision et aux fonctions de base d'une organisation.

résultats du gouvernement du Canada (*Government of Canada outcomes*) : Ensemble de 16 objectifs de haut niveau établis pour l'ensemble du gouvernement et regroupés selon 4 secteurs de dépenses : affaires économiques, affaires sociales, affaires internationales et affaires gouvernementales.

Structure de la gestion, des ressources et des résultats (*Management, Resources and Results Structure*) **:** Cadre exhaustif comprenant l'inventaire des programmes, des ressources, des résultats, des indicateurs de rendement et de l'information de gouvernance d'une organisation. Les programmes et les résultats sont présentés d'après le lien hiérarchique qui les unit, et les résultats stratégiques auxquels ils contribuent. La Structure de la gestion, des ressources et des résultats découle de l'architecture d'alignement des programmes.

Notes de fin de document

1 *Loi sur le ministère du Patrimoine canadien*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-17.3/.
2 *Loi sur la radiodiffusion*, http://laws.justice.gc.ca/fra/lois/B-9.01/.
3 *Loi sur le droit d'auteur*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-42/index.html.
4 *Loi sur Investissement Canada*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/I-21.8/index.html.
5 *Loi sur les langues officielles*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/O-3.01/.
6 *Loi sur les musées*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/M-13.4/.
7 *Loi sur l'indemnisation au Canada en matière d'expositions itinérantes*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-10.5/.
8 *Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels*, http://laws.justice.gc.ca/fra/lois/C-51/.
9 *Loi sur le statut de l'artiste*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/S-19.6/.
10 *Loi favorisant l'activité physique et le sport*, http://laws.justice.gc.ca/fra/lois/P-13.4/index.html.
11 Organismes du portefeuille du ministère du Patrimoine canadien, http://www.pch.gc.ca/fra/1266433674232/1266389969960.
12 Les différents types de priorités sont les suivants : priorité déjà établie - établie au cours du premier ou du deuxième exercice précédant l'exercice visé dans le rapport; priorité permanente - établie au moins trois exercices avant l'exercice visé dans le rapport; priorité nouvelle - établie au cours de l'exercice visé dans le RPP ou le RMR.
13 Decima Research Inc., *The Arts in Canada: Access and Availability 2004*, étude de recherché préparée pour le ministère du Patrimoine canadien, 31 mars 2014.
14 La Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018 : éducation, immigration et communautés, http://www.pch.gc.ca/fra/1358263602229/1358263791285.
15 Cadre pangouvernemental, http://www.tbs-sct.gc.ca/ppg-cpr/frame-cadre-fra.aspx.
16 Comptes publics du Canada 2015, http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/cpc-pac/index-fra.html
17 Des cibles ont été déterminées pour la gamme de contenu culturel créé et produit par chaque industrie culturelle qui reçoit des fonds de Patrimoine canadien. Les résultats réels seront comparés aux cibles dans le but de faire ressortir un pourcentage d'atteinte et seront cotés de 1 à 5. Le classement total sera établi sur une moyenne pour qu'on voie le degré de réalisation du résultat escompté.
18 Des cibles ont été déterminées pour la gamme de contenu culturel créé et produit par chaque industrie culturelle qui reçoit des fonds de Patrimoine canadien. Les résultats réels seront comparés aux cibles dans le but de faire ressortir un pourcentage d'atteinte et seront cotés de 1 à 5. Le classement total sera établi sur une moyenne pour qu'on voie le degré de réalisation du résultat escompté.
19 Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, *Maximiser les possibilités d'abonnement à des services facultatifs à la carte pour les consommateurs canadiens*, http://www.crtc.gc.ca/fra/publications/reports/rp140424e.htm.
20 Comité sénatorial permanent des langues officielles, http://www.parl.gc.ca/Content/SEN/Committee/412/ollo/rep/rep03GovResponse-f.htm.
21 *Les obligations linguistiques de CBC/Radio-Canada*, Rapport du Comité sénatorial permanent des langues officielles, avril 2014, http://www.parl.gc.ca/Content/SEN/Committee/412/ollo/rep/rep03apr14-f.pdf.
22 Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le *Rapport annuel 2013-2014 – Fonds des médias du Canada*, http://ar-ra13-14.cmf-fmc.ca/fr/.
23 Données les plus récentes tirées du Rapport annuel 2013-2014 – Fonds des médias du Canada, http://ar-ra13-14.cmf-fmc.ca/fr/.
24 *Fort McMoney* a remporté le prix Écrans canadiens 2015 de la meilleure production interactive originale pour les médias numériques.
25 Évaluation du Fonds des médias du Canada, http://pch.gc.ca/eng/1343398573651/1432822935311

[26] Comité permanent du patrimoine canadien, http://pch.gc.ca/fra/1441291270074
[27] Évaluation du Fonds du Canada pour les périodiques, http://pch.gc.ca/fra/1343398573651/1432822935311.
[28] Rapport sur l'administration de la *Loi sur Investissement Canada*, http://www.pch.gc.ca/DAMAssetPub/DAM-verEval-audEval/STAGING/texte-text/2014ADMCA_1412257615370_fra.pdf.
[29] Évaluation du programme de TV5, http://pch.gc.ca/DAMAssetPub/DAM-verEval-audEval/STAGING/texte-text/tv5-report_1425920857847_fra.pdf?WT.contentAuthority=25.0.
[30] Évaluation de l'initiative Jeunesse Canada au travail, http://pch.gc.ca/fra/1343398573651.
[31] Site Web d'Échange professionnel du Réseau canadien d'information sur le patrimoine, http://www.rcip-chin.gc.ca/index-fra.jsp.
[32] Évaluation du Réseau canadien d'information sur le patrimoine 2008-2009 à 2012-2013, http://pch.gc.ca/DAMAssetPub/DAM-verEval-audEval/STAGING/texte-text/chin_jan_1426104305874_eng.pdf?WT.contentAuthority=25.0.
[33] Retours au pays d'origine, http://pch.gc.ca/fra/1346288431727/1346289196765.
[34] Évaluation du Fonds pour l'histoire du Canada, http://pch.gc.ca/fra/1343398573651/1432822935311.
[35] Évaluation du programme des droits de la personne, http://pch.gc.ca/DAMAssetPub/DAM-verEval-audEval/STAGING/texte-text/2015_evaluation_1433359177855_fra.pdf?WT.contentAuthority=25.0 .
[36] Évaluation de l'Initiative des langues autochtones, http://pch.gc.ca/fra/1343398573651/1432822935311.
[37] Stratégie ministérielle de développement durable du ministère du Patrimoine canadien, http://pch.gc.ca/fra/1441291270074.
[38] États financiers non vérifiés du ministère du Patrimoine canadien pour 2013-2014, http://www.pch.gc.ca/DAMAssetPub/DAM-verEval-audEval/STAGING/texte-text/2014Financial_1412257619656_fra.pdf.
[39] Annexe à la déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers, http://www.pch.gc.ca/DAMAssetPub/DAM-verEval-audEval/STAGING/texte-text/2014statementannexetats_1412257609438_fra.pdf.
[40] Rapport ministériel sure le rendement (RMR), 2014-2015, du ministère du Patrimoine canadien, http://pch.gc.ca/fra/1441291270074.
[41] Rapport ministériel sure le rendement (RMR), 2014-2015, du ministère du Patrimoine canadien, http://pch.gc.ca/fra/1441291270074.
[42] Dépenses fiscales du gouvernement du Canada, http://www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp.